

Union étudiante de Concordia

Mai 2003

RAPPORT DE L'UNION ÉTUDIANTE DE CONCORDIA SUR LE RACISME ET LA DISCRIMINATION:

**Une étude sur la discrimination raciale contre les étudiants¹
musulmans et arabes à l'Université Concordia**

Publié en mai 2003 par l'Union étudiante de Concordia.

¹ L'utilisation du masculin vise seulement à alléger le texte.

RAPPORT DE L'UNION ÉTUDIANTE DE CONCORDIA SUR LE RACISME ET LA DISCRIMINATION:

**Une étude sur la discrimination raciale contre les étudiants¹ musulmans
et arabes à l'Université Concordia**

Écrit et compilé par Shiri Pasternak

Mise en page/Révision: Aaron Maté

Assistants de recherche : Thomas Vaughan, Kate Laurent

Transcription des entrevues: Mia Rose Brooks

Préparation de copie: Thomas Vaughan, Fiona Becker

Rédaction complémentaire: Aaron maté, Sabine Friesinger

Recherche complémentaire: Adam Slater, Dave Bernans, Yves Engler, Youri Cormier, Laith Marouf, April Lehner, Sara Dent

Au sujet de l'auteure:

Shiri Pasternak est diplômée en littérature anglaise et création littéraire de Concordia. Elle a publié *Surprising*, l'agenda de 2002-2003 de l'Union Étudiante de Concordia, qui a été largement acclamé.

Publié en mai 2003 par l'Union étudiante de Concordia.

¹ L'utilisation du masculin vise seulement à alléger le texte.

Avant-propos

Alors que l'Union étudiante de Concordia (UEC) s'apprêtait à imprimer ce rapport, le Canadian Jewish News publiait un article édifiant relatant un discours récent du Recteur de Concordia Frederick Lowy devant les membres de la Légion royale canadienne (Concordia demande à Québec de retirer l'accréditation de l'Association étudiante, 25 avril 2003). Décrivant son point de vue sur l'activisme étudiant à Concordia, les commentaires du Recteur Lowy offrent un aperçu d'une valeur inestimable des nombreux problèmes et soucis que ce rapport sur le racisme et la discrimination tente de cerner. Le recteur dit que "l'administration est profondément préoccupée par les "anarchistes" qui ont pris le contrôle de l'UEC durant les trois dernières années" nous rapporte Janice Arnold. Il décrit comment ce groupe d'étudiants en grande partie à temps partiel a pris le pouvoir en forgeant une entente avec les alliés arabes et musulmans: Ils ont formé un pacte: Vous votez pour nous, nous soutiendrons vos causes.. Pour les musulmans, c'était principalement le conflit arabo-israélien." Le recteur ajoute qu'on ne connaît pas avec précision le nombre d'étudiants musulmans à Concordia, mais l'université les estime à environ 3 000 de ses 29 800 étudiants."

Prédominants dans cette alliance d'anarchistes musulmans sont les « pro-palestiniens », note le recteur, qui, selon lui, ont été les principaux "agresseurs" sur le campus. Heureusement, informe-t-il la foule, alors que leur propagande a été "très intense", seulement une minorité "d'étudiants musulmans s'identifient avec des groupes terroristes comme Hamas. Mais cela pourrait changer, il pense-t-il, dépendamment de l'opinion politique musulmane à travers le monde et des résultats de la guerre en Irak."

Les remarques du Recteur sont conformes à la ligne de base du discours acceptable concernant la politique étudiante à Concordia, en particulier en ce qui touche aux questions liées au Moyen-Orient. L'UEC a été fustigée au cours des dernières années en grande partie à cause de son association avec les causes qui incluent la réclamation des droits fondamentaux des peuples arabes. La critique est venue de plusieurs directions. À une extrémité du spectre, B'Nai Brith, une organisation nord-américaine dont le travail excellent de conscientisation l'Holocauste est malheureusement accompagné d'un chauvinisme anti-palestinien virulent, s'est ouvertement demandée si des "individus qui pourraient avoir des liens avec des groupes extrémistes avaient infiltré Concordia et son Union étudiante, et sont en train de provoquer délibérément l'hostilité et le désordre civil" dans un communiqué de presse réclamant du gouvernement du Québec qu'une enquête soit ouverte au sujet de l'UEC.

D'autres ont fourni une critique plus large de l'UEC pour son implication dans des questions politiques externes, arguant que les dirigeants étudiants élus ne devraient pas s'impliquer dans des affaires internationales. Il est intéressant cependant, de constater que le sentiment, qui a été de nombreuses fois claironné par l'administration, des groupes d'intérêts, des commentateurs dans les médias, et quelques membres du corps étudiant, a seulement semblé s'appliquer à une question particulière: le conflit israélo-palestinien. Ainsi, quand le Conseil des représentants de l'UEC adopte une résolution condamnant le gouvernement chinois pour sa persécution des 70 millions de pratiquants de Falun Gong, aucune objection n'est formulée. De même, quand un vice président de l'UEC voyage à bord d'un autobus nolisé par Falun Gong et s'adresse aux gens rassemblés sur la colline parlementaire, nous n'entendons pas un mot des appels à la neutralité et à la dépolitisation qui ont été entonnés avec force depuis que l'assemblée

des étudiants de Concordia a adopté une résolution appelant le gouvernement israélien à respecter le droit international.

La leçon à tirer est que des considérations différentes s'appliquent quand la question sur la table concerne les droits de ceux dont la vie ne vaut pas beaucoup pour l'opinion générale. Ainsi l'implication d'une Union étudiante dans les questions politiques du Moyen Orient -- généralement limitée à la publication d'articles critiques ou à la présentation d'intervenants marginalisés -- est le travail détourné d'une « cabale arabo-marxiste », qui doit être « ramenée à l'ordre » (rédacteurs du *National Post* et de la *Gazette*), le signe d'une plaie d'anti-sémitisme à l'Université Concordia? (Charles Adler, *Global News*), pour ne citer que quelques-unes des dénonciations habituelles faites dans les médias traditionnels durant la dernière année.

Ce rapport décrit en détails comment une telle politique raciste de deux poids deux mesures s'est déroulée à l'Université Concordia. Sa publication est le résultat d'années de soucis des étudiants concernant des allégations de racisme et de discrimination sur le campus. Ces plaintes ont été déposées à l'UEC et à l'administration de l'Université Concordia. Pourtant, la réaction des deux parties a été plus que diamétralement opposée, forçant les deux côtés à se confronter dans des batailles ardentes pour la légitimité. Pendant ce temps, la réaction de l'administration -- alimentée par le déni ou l'ignorance -- a été de refuser en bloc toutes les allégations et de les balayer sous le tapis; citant, plus souvent qu'autrement, un manque de preuves aux réclamations, ou pire encore, que la tenue d'enquêtes pour examiner ces plaintes endommagerait sérieusement la réputation de l'université. Ce type de réaction de la part de l'université amène plusieurs à croire que même si les administrateurs sont bien conscients du racisme réel à Concordia, ils ne feraient rien pour y mettre fin, ce qui revient en fait à l'approuver.

L'Union étudiante actuelle, de l'autre côté, reconnaît, comme l'a si bien dit Edmund Burke, que tout ce dont le mal a besoin pour triompher est que les bonnes gens ne fassent rien. En ce sens, nous croyons qu'il est extrêmement irresponsable de demeurer silencieux au sujet d'allégations sérieuses pour des soucis superficiels de relations publiques.

L'Union étudiante a cherché à résoudre les problèmes qu'elle pouvait, tel l'accès à un espace de prière pour les étudiants musulmans, assurer un service de promotion géré par l'Union étudiante et soutenir divers autres services de soutien gérés par les étudiants sur le campus. L'UEC s'est également fait entendre à travers la dénonciation et la révélation des stéréotypes racistes perpétrés par des administrateurs de l'université dans de nombreux cas à la fois publiquement et à l'interne. Plus récemment, les membres de l'UEC à la base ont organisé et participé à une assemblée générale réclamant une enquête indépendante et publique sur le racisme et la discrimination à l'Université Concordia.

Jusqu'ici, l'administration de l'université a refusé de s'engager à une telle enquête et est même allée jusqu'à demander au gouvernement provincial de retirer à l'Union son statut d'association étudiante dûment accréditée afin d'essayer d'étouffer nos préoccupations concernant le racisme et la discrimination.

La question que nous nous posons est: Qu'est-ce qui arrive à notre université, un établissement d'éducation supérieure, quand les critères de relations publiques deviennent plus importants que la création d'un environnement accueillant pour tous les membres de la communauté, indépendamment de leurs origines? Nous posons cette question non seulement parce qu'il est dans l'intérêt de nos membres de faire ainsi, mais également parce que nous croyons fondamentalement que les universités, les établissements d'éducation supérieure, qui

cherchent à remplir réellement leur mission publique, devraient être au premier rang de l'expérimentation en matière de destruction des constructions sociales du racisme et de n'importe quelle autre forme de discrimination. De la même façon que ces doctrines ont été entrelacées avec nos habitudes, coutumes et institutions à travers l'histoire par des personnes au sein de ces institutions; nous croyons que les gens à l'intérieur de ces institutions ont également le pouvoir de rejeter des doctrines racistes et de bâtir de nouveaux établissements plus libres et justes.

Comme il est reconnu, la discrimination raciale sur le campus n'est pas un fait nouveau: c'est un reflet des présuppositions et des normes profondément implantées dans la société à l'intérieur de laquelle elle opère. En la documentant ici, le but n'est pas de condamner l'Université Concordia pour des problèmes qu'elle n'a pas créés, mais, plutôt de fournir une compréhension et des recommandations sur la façon dont nous pouvons mieux éliminer la discrimination raciale de notre université. En poursuivant ce but, nous n'accomplissons pas simplement un devoir minimal envers toutes les victimes passées ou futures de discrimination raciale sur le campus, mais nous prolongeons la tradition riche d'ingéniosité et d'éducation progressiste de Concordia en servant de modèle pour faire face à la discrimination raciale dans un établissement d'une telle importance et signification.

Le Comité Exécutif de l'Association étudiante de Concordia

Sabine Friesinger, présidente
Aaron Maté, vice-président aux Campagnes
Kealia Curtis, vice-président aux Affaires internes
Ralph Lee, vice-président aux Affaires académiques
Sameer Zubeiri, vice-président aux Finances
Yves Engler, vice-président aux Communications,

INTRODUCTION

QU'EST-CE QUE LE RACISME?

Le racisme est une discrimination qui détermine le niveau d'intelligence, de moralité, de caractère, d'esthétique, de capacités et de talents d'une personne sur la base de la couleur de sa peau. Le racisme a existé pendant des milliers d'années, mais il n'est pas devenu une pratique discursive jusqu'au 19^{ème} siècle. Ses prémisses sont le cadre conceptuel du "progrès" ou du "du progrès comme vision de l'histoire" qui a émergé au 18^{ème} siècle. Adam Smith était un architecte de cette grille, plaçant le commerce européen au sommet, les chasseurs et les cueilleurs en bas, et les sociétés féodales au milieu. Il a dit : *Au début, il y avait l'Amérique*, une terre des sauvages anarchiques, et puis l'Homme progresse vers l'Europe, ses traditions civiles, institutions et lois. Au 19^{ème} siècle, les Européens ont coloré la grille: le blanc était en haut, le noir au fond. Toutes les autres couleurs, au milieu.

Dans l'ère moderne, les Arabes et les Musulmans sont souvent mis en bas de l'échelon de la hiérarchie sociale. Dans le *Ottawa Citizen* (29 septembre, 2002), David Warren se demande comment la liberté pourrait être reconstituée dans les pays arabes où aucun "précédent" de règne démocratique n'a jamais existé. Les constitutions antiques de la société non européenne sont aisément reléguées dans la poubelle de l'histoire occidentale, alors que notre propre histoire sanglante de conquête et d'esclavage est passée sous silence, simplement en suivant les grilles impériales du progrès.

Des pratiques discursives raciales ont été entrelacées avec nos habitudes, coutumes, institutions, les sciences sociales, et se sont infiltrées dans notre langage, durant les 300 dernières années. Au 20^{ème} siècle, les anthropologues ont remplacé le discours de la race par celui de la "culture" mais il a été basé sur la même grille, avec les cultures européennes en haut et les communautés de couleur, en Amérique du Nord et à travers le monde, en bas.

Toute multiplicité a été rejetée dans ces cadres; les chevauchements et les interrelations inhérentes à l'identité humaine n'entraient pas dans les cases isolées sur ces grilles, excluant également la multiplicité en Europe. Les théories culturelles ont été contaminées par le discours raciste sur le "développement" de la supériorité/infériorité; Les pratiques européennes étaient universalisées et généralisées, fermées à toutes autres pratiques que les leurs.

Des anthropologues comme Michael Carrithers (Pourquoi les humains ont-ils des cultures?) a finalement défié le discours raciste de "culture" avec un langage et une pratique des "socialités." Il y a une lutte continue pour reprendre le discours racial de l'impérialisme culturel européen et qui se déroule depuis des décennies maintenant, dans chaque discipline et étude.

Cependant, surmonter le racisme n'est pas aussi facile. Il n'exige pas seulement d'être une bonne personne, ouverte d'esprit et intelligente. Le racisme ne sera pas éliminé non plus avec l'introduction d'un nouveau langage pour surmonter l'ensorcellement des cadres racistes. Le racisme a fait tellement partie de l'établissement de notre nation que nous le reproduisons souvent inconsciemment, même aux moments précis où nous pensons que nous le critiquons.

Jack Lightstone, Directeur de l'Université Concordia, a répondu aux demandes d'enquête indépendante sur le racisme par le refus de "souiller notre propre nid" Cependant, grâce aux titans mentaux et aux tendances de croisade de l'ascendance occidentale, le nid a déjà été assez encrassé.

La question posée est la suivante, quelles actions significatives pouvons-nous entreprendre pour le nettoyer ? Le racisme est une pratique profondément ancrée dans notre société. Les espoirs de ce rapport ne sont pas aussi naïfs jusqu'à croire que nous pouvons supprimer le racisme complètement de cette institution. Cependant, l'UEC veut que l'Université Concordia soit au premier rang de la lutte contre le racisme dans toute la multiplicité de ses formes institutionnalisées et individualisées entre ses murs.

Dans ce document sont compilées des douzaines d'exemples de racisme qui se sont produits et continuent à se produire dans cette université.

Le cueillette de ces histoires a pris un effort organisationnel considérable en raison de la tâche extrêmement sensible et presque tautologique de mener une recherche sur le racisme: Les gens ont peur d'en parler par crainte de représailles, mais ils en risquent davantage en refusant d'en discuter. Nous tenons à exprimer toute notre gratitude et nos sincères remerciements à toutes les personnes qui ont mis en danger leur carrière universitaire, leur libertés sociales et leur avenir politique pour permettre la parution de ce rapport. Avec leur aide, l'espoir du changement, qui a mené en premier lieu à commander ce rapport, peut être réalisé. Le travail du chercheur, tout comme le philosophe, doit recueillir des exemples pour des buts particuliers.

Dans ce cas-ci, les exemples du racisme visent à jeter la lumière sur les caractéristiques communes de différentes luttes et expériences sur le campus. En réponse à la demande du Recteur Frederick Lowy pour une preuve de 100% de racisme, la pratique du racisme ne peut pas être comparée à l'alcool distillé, du moins pas de la manière dont il l'a exprimé. Il y a trop de conditions particulières du racisme pour forcer chaque cas pour se conformer à une mesure prescrite, et comme nous le savons, les tolérances varient vraiment.

DÉFINITION DES TERMES

Racisme individuel : cette forme de préjugé racial provient du préjugé personnel conscient ou involontaire.

Racisme systémique : ce racisme se rapporte à une condition générale qui est soutenue intentionnellement ou involontairement par le pouvoir et l'autorité, utilisée à l'avantage d'un groupe racial sur d'autres. Les pratiques spécifiques incluent les lieux de travail qui affectent négativement les chances d'emploi ou d'avancement pour les groupes de personnes spécifiques. Le racisme systémique se manifeste de deux manières:

1. *Racisme institutionnel* : Discrimination raciale qui tire son origine d'individus exécutant les ordres d'autres personnes qui ont des préjugés ou d'une société ayant des préjugés; et

2. *Racisme structurel* : inégalités enracinées au niveau du système de fonctionnement d'une société qui excluent des nombres substantiels de membres de catégories ethniques particulières de la participation significative à ses institutions sociales principales.

POURQUOI METTRE L'ACCENT SUR LES ÉTUDIANTS MUSULMANS ET ARABES?

Le comité exécutif de l'UEC croit qu'il y a du racisme contre toutes les communautés de couleur et les minorités religieuses et ethniques dans notre société, à de degrés divers. Les étudiants juifs, par exemple, se sont plaints qu'ils se sentent mal à l'aise en portant leur kippa sur le campus, par crainte de discrimination (voir ci-dessous.) Les étudiants noirs combattent constamment des stéréotypes que ce soit dans les salles de classe ou dans les annonces publicitaires de l'université.

Cependant, des événements historiques peuvent normaliser des types de discrimination raciale contre les groupes particuliers. Par exemple, les attaques de 9/11 ont provoqué une éruption d'assauts racistes sur des mosquées et des personnes ayant un teint brun, aussi bien que quelques synagogues autour du monde. En Amérique du Nord, bien que des Juifs aient été ciblés, les Musulmans et les Arabes ont subi la majeure partie de la haine et de la réaction. Le ciblage ethnique dans les universités aux Etats-Unis a été facilité par les administrations qui ont arbitrairement remis des dossiers sur les étudiants arabes au FBI, basées seulement sur leurs pays d'origine. Ce ciblage a augmenté ces derniers mois, et maintenant aux Etats-Unis, les résidents de 14 pays arabes doivent "s'enregistrer" eux-mêmes aux bureaux du Service d'Immigration et de Naturalisation. Des milliers ont été internés en raison de ce ciblage ethnique. Les gens sont gardés dans les centres de détention, sans procès, sans recours légal, ni aucune autre manière d'informer leurs familles et amis de leur endroit ou traitement.

Au Canada, entre autres groupes, les immigrants et réfugiés musulmans, Arabes et sud-Asiatiques sont également soumis à des centres de détention. Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) fournit des statistiques qui prouvent qu'il y a une moyenne de 455 personnes détenues à travers le pays à n'importe quel moment. Selon Raja Khouri, président de la Fédération canado-arabe, dans les mois qui ont suivi le 11 septembre, des abus par les agents de la loi, et le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) en particulier, ont été rapportés, qui semblait lancer un filet trop large pour son expédition de pêche aux terroristes. Le SCRS a mené des interrogatoires abusifs de personnes innocentes, et, plus grave encore, a exercé des pressions sur des Canadiens arabes ordinaires pour agir en tant qu'espions et fournir des renseignements sur leurs amis et collègues.

Sur le seul campus de Concordia, l'Association des étudiants musulmans "a reçu plus de deux douzaines de plaintes d'étudiants au sujet d'incidents de discrimination ou de harcèlement." Sobia Virk rapporte dans l'hebdomadaire étudiant de Concordia *The Link* que « L'année précédente, un étudiant en première année du Bahreïn à Concordia a été victime d'une agression physique à tel point qu'il s'est trouvé forcé d'abandonner ses cours et de quitter le pays » (11 septembre, 2002). L'article rapporte plusieurs incidents de discrimination raciale contre les étudiants musulmans à Concordia après le 11 septembre, et inclut des chiffres des résultats d'une étude à travers le pays publiée par le Conseil sur les Relations américano-musulmane- Canada (CAIR-CAN) qui indiquent que 60 pour cent de musulmans canadiens ont éprouvé le harcèlement, la discrimination ou tout autre préjugé depuis cette date.

Le problème du racisme n'est pas simplement un entre les étudiants à Concordia; il affecte la capacité de l'université de fonctionner sur le plan institutionnel. Le mercredi 3 octobre, 2001, une note a été envoyée de l'assistant du registraire à tout le personnel à temps plein et

partiel. La lettre commence comme suit: "Certains membres du personnel s'étaient sentis craintifs et incertains en ayant affaire à divers groupes ethniques après l'horreur qui a eu lieu il y a quelques semaines..." Ces "divers groupes ethniques" sont principalement les étudiants musulmans et arabes. Il est louable que ce département ait au moins essayé d'aborder de front les inquiétudes de leur personnel.

La lettre continue pour indiquer qu'une infirmière des services de santé offrirait de l'aide sur la façon de composer avec l'après 11 septembre (voir l'annexe A pour la lettre au complet.) Et c'est seulement un département, un département qui a traité réellement l'après 11 septembre? Mais qu'en est-il de tous les autres? C'est avec ces tendances à l'esprit, ainsi qu'une accumulation des plaintes déposées par des étudiants de musulmans et arabes au cours de ces dernières années, que ce rapport va mettre l'accent sur leurs doléances. Si le temps et les ressources avaient été disponibles, la portée du rapport aurait été assez large pour inclure toutes les plaintes contre du racisme, et pas simplement ceux d'un groupe particulier. Nous formulons l'espoir que ce rapport encouragera toutes les personnes qui estiment avoir été victimes de discrimination sur le campus de se manifester publiquement. Plus des cas sont présentés, plus la demande d'une enquête indépendante est irrésistible, et plus probables seront les chances d'action pour aider à empêcher d'autres personnes d'endurer à l'avenir le racisme auquel les étudiants font face aujourd'hui.

UNE NOTE SUR DES ALLÉGATIONS D'ANTI-SEMITISME CONTRE L'UEC

Au moment où ce rapport va à l'impression, l'Association étudiante de Concordia est en train de se défendre contre une poursuite de \$100000 affectés par des membres de l'association Hillel de Concordia. Le procès allègue que l'UEC a pratiqué la discrimination contre le groupe juif du campus au cours des dernières années.

Pour le comité exécutif de l'UEC, ces accusations sont dénuées de tout fondement, mais le fait que la plainte soit en cours les empêche d'en parler d'aucune façon significative ici. Il est important de mentionner que la motion de l'assemblée générale initiée par l'UEC qui a été adoptée par le corps étudiant de Concordia en mars 2003, qui a réclamé une enquête indépendante et publique sur toutes les formes de racisme et de discrimination sur le campus, a également inclus l'anti-sémitisme allégué contre l'UEC dans la portée de cette enquête. Le comité exécutif de l'UEC prend ces accusations au sérieux et accueillera favorablement toute opportunité pour qu'elles soient vérifiées par un corps indépendant.

Le comité exécutif de l'UEC est d'avis que l'accusation d'anti-sémitisme, dans ce cas-ci et de beaucoup d'autres, a été exploitée par des anti-palestiniens pour calomnier le mouvement contre l'occupation des territoires palestiniens par Israël.

Des membres de l'UEC — y compris des membres juifs de du Conseil exécutif, l'ancien coordonnateur du service alimentaire, et d'autres -- sont activement impliqués dans ce dernier mouvement.

VUE D'ENSEMBLE DU RAPPORT:

Partie I : Toile de fond et contexte du racisme à Concordia

La première section du rapport donne un bref historique de l'occupation du Centre informatique en 1969. Ceci est censé fournir un certain historique des luttes contre le racisme sur le campus de Concordia. Quelques parallèles entre l'occupation du Centre d'informatique et la

visite de Benjamin Netanyahu sont faits. Une caractéristique commune, parmi tant d'autres, entre les événements de 1969 et de 2002 est comment les tensions avaient escaladé pendant longtemps sur le campus avant que l'occupation et la manifestation n'aient, respectivement, lieu. Après cette brève analyse, des exemples de la discrimination raciale contre les étudiants musulmans et arabes sont documentés/illustrés. Certains des exemples sont des cas de racisme individuel par des membres du corps professoral, du personnel ou de l'administration de Concordia. Certains des exemples sont à caractère plus systémique et reflètent une institutionnalisation de ce préjugé. En conclusion, les résultats d'une étude auprès de 250 étudiants sur la discrimination raciale sont présentés.

Partie II: Repenser le 9 septembre

La deuxième section est un rapport au sujet du 9 septembre, écrit presque exclusivement de la perspective des étudiants qui ont manifesté contre Netanyahu. Il y a également une enquête pour déterminer pourquoi les étudiants se sont fortement opposés à sa présence sur le campus. Le rapport attire également l'attention sur les attaques anti-Arabes et anti-musulmans et sur la brutalité policière lors de la manifestation, qui, contrairement aux incidents anti-sémitiques honteux qui se sont produits ce jour là, ont été ignorées par les médias traditionnels. D'un intérêt particulier pour cette section, est l'analyse de l'évaluation des risques pour le 9 septembre. Elle peut nous aider à comprendre le rôle que les parties extérieures ont joué dans l'organisation de l'événement, et les raisons pour lesquelles les administrateurs de l'Université Concordia ont ignoré les évaluations des risques appelant à la relocalisation de l'événement.

PARTIE III: TRAHIR LES ÉTUDIANTS: le racisme, la privatisation et la mort de la démocratie

La troisième section examine le rôle que la privatisation a joué dans la vague de répression de la dissidence sur le campus. Elle analysera comment les coupures massives à l'éducation par le gouvernement ont augmenté la dépendance de l'université des donateurs privés et du financement corporatif. Elle étudiera comment cette situation a affecté les groupes pro-palestiniens (liberté d'expression, d'accès à l'espace, etc.), et d'autres groupes d'étudiants actifs à Concordia. Comme l'université refait son image en tant que « marque attrayante » pour les investisseurs, la question raciale est employée de manière stratégique et réflexive par l'administration soit pour faire son autopromotion soit pour se distancer des problèmes. Des exemples sont fournis sur des campagnes qui utilisent la race pour promouvoir l'institution, et les objections que ces campagnes ont soulevées de la part des communautés de couleur à Concordia.

En outre, dans le contexte de l'amélioration de l'image de marque, des aspects de la répression de l'activisme étudiant sont énumérés. Ceux-ci incluent le moratoire imposé sur la discussion autour du conflit israélo-palestinien à Concordia et les projets de l'université d'établir un café international à la mezzanine - principal espace étudiant d'organisation-.

À un niveau structurel, la composition du Conseil de l'administration, basée en grande partie sur l'impératif du financement, est prise à partie pour être non représentative de la communauté de Concordia. Dans la même veine, un aperçu sur l'accès à l'égalité à l'emploi est inclus. En conclusion, il y a un bref aperçu à la façon dont les accords de libre-échange peuvent affecter les futures [im]possibilités de l'indépendance de l'université.

PARTIE IV: Demandes

Cette section présente les demandes faites à l'administration de l'Université Concordia sur la façon dont l'UEC voudrait procéder sur la base des témoignages et évidences du racisme présentés dans ce rapport.

CE QUE VOUS NE POUVEZ PAS DIRE AU SUJET DU RACISME

Ce que vous ne pouvez pas dire au sujet du racisme est que dans certains cas l'évidence de son occurrence est subtile; c'est la manière dont quelqu'un vous fixe du regard, c'est la manière dont quelqu'un vous parle; c'est la manière dont personne ne s'adresse à vous. Ces expériences sont des fatalités non documentées de la différence et ne peuvent être présentées sous aucune méthodologique que je connaisse, excepté le récit littéraire. Ainsi, je vous laisserai avec une anecdote. Une image des différentes manières d'approcher des allégations du racisme, avec une proposition finale de l'esprit dans lequel je recommande au lecteur d'approcher cette enquête.

Quand la vie a remué pour la première fois il y a quelques millions d'années, trois créatures ont émergé. La première créature est sortie de l'eau et a immédiatement essayé de classer dans des catégories tout ce qu'elle a rencontré. La créature a constaté qu'elle ne pouvait pas accomplir cette tâche constante et intensive de catégorisation, alors elle est morte. La deuxième créature a rampé en direction du rivage. Elle ne vit aucune raison de mettre quoi que ce soit en catégories. Mais elle constata qu'elle ne pouvait pas différencier entre ami et ennemi, et ainsi elle est morte, aussi. La troisième créature a rampé en direction du rivage et a constaté que si elle mettait certaines choses dans des catégories et en laissait d'autres ouvertes, alors elle pourrait voir les choses assez clairement pour survivre et apprendre à comprendre ce qui existait autour d'elle. La troisième créature fut la seule à survivre. J'exprime le souhait que le lecteur embrasse l'esprit de la troisième créature: garder un esprit ouvert, et essayer de comprendre que les catégories existent pour nous aider à comprendre ce qui se passe autour de nous.

PREMIÈRE PARTIE :

Le racisme à Concordia : toile de fond et contexte

L'Université Concordia a une admirable histoire en matière d'éducation accessible. L'origine du Collège Sir George Williams remonte aux cours du soir d'abord offerts par le YMCA de Montréal en 1873. Les jeunes hommes sans emploi ont pu acquérir de nouvelles habiletés et regagner le marché du travail en évolution. En 1926, le Collège Sir George Williams est devenu un établissement mixte situé dans le bâtiment du YMCA, maintenant démoli sur la rue de Drummond.

Des classes de niveau universitaire ont été introduites pour la première fois dans les années 30 et les étudiants du soir ont formé la majeure partie des classes dès le début. Sir George Williams est devenu une université de la "deuxième chance". Les étudiants juifs, exclus de McGill tout au long des années 20 aux années 50 en raison des quotas juives, ont inondé les couloirs du pavillon Hall.

Aujourd'hui même, presque la moitié de population étudiante de Concordia est composée d'étudiants à temps partiel, dont plusieurs travaillent pendant le jour et étudient le soir. Il y aussi a un grand nombre d'étudiants adultes ici. La population étudiante est également diverse; un étudiant sur quatre à Concordia ne parle pas anglais ou français en tant que leur langue maternelle, reflétant ainsi la diversité urbaine de Montréal.

Qualifiée ces dernières années comme la “Berkeley du Nord” ou “ l’Université de Gaza”, l'activisme des étudiants de Concordia a attiré une part importante de reportage sensationnel par les médias ces derniers temps. Quand les manifestants ont empêché la conférence de l'ancien Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu à Concordia le 9 septembre, la nouvelle a fait rapidement le tour du monde. La dernière fois que les occupants du 1455 de Maisonneuve ouest sont devenus une nouvelle internationale était en 1969. Considéré comme la plus grande et plus longue protestation étudiante dans l'histoire canadienne, l'occupation du Centre d'informatique en 1969 a fait la une pendant des semaines. Tout comme c'était un facteur important dans la protestation contre Netanyahu, le racisme institutionnel a été déclaré comme la source des doléances des étudiants dans leur occupation du Centre informatique de l'université.

Voir le bref sommaire des événements de 1969 ci-dessous.

La raison pour laquelle cette occupation est présentée ici comme contexte pour la discrimination à l'égard des musulmans et arabes sur le campus, en dépit du fait qu'elle se soit produite il y a plus de 30 ans, est qu'il y a beaucoup de conditions particulières à la situation de 1969 qui font écho à la crise sur le campus aujourd'hui. Dans les deux cas, le racisme est la cause principale du conflit, et les résultats finaux auraient pu être évités si l'administration de l'université avait fait preuve de bonne foi lors des pourparlers avec ces groupes.

Aussi, les deux conflits sur le campus reflètent de plus larges luttes contre le racisme manifestes dans la société de leurs époques. Pour lire plus au sujet de l'occupation du Centre informatique, un recueil relié des documents et articles pertinents sera disponible au bureau d'archives de l'UEC. Après ce sommaire de l'occupation du centre d'informatique, j'examinerai des cas de racisme contre les étudiants musulmans et arabes, regardant d'abord des exemples évidents du racisme perpétué contre des groupes dans l'établissement, et ensuite contre des individus. Je rapporterai également les résultats d'une étude faite auprès de 250 étudiants de Concordia au sujet de discrimination raciale sur le campus.

1.1. L'OCCUPATION DU CENTRE INFORMATIQUE

Au printemps de 1968, six étudiants noirs ouest-indiens à l'Université Sir George Williams accusèrent un conférencier en biologie de racisme. Ils ont réclamé que le professeur Perry Anderson traitait les étudiants noirs différemment des étudiants blancs en classe. Le cas a été passé en revue par le Doyen des étudiants, Magnus Flynn, et une réunion a été organisée dans laquelle le professeur Anderson, le personnel et les plaignants pourrait rencontrer et exposer leurs soucis.

Les étudiants noirs s'étaient plaints au sujet des absences fréquentes d'Anderson, son traitement préférentiel des étudiants blancs, y compris l'évaluation, et la différence dans la manière avec laquelle il s'adressait aux étudiants noirs comparés aux étudiants blancs. Au cours de la réunion, on l'a indiqué qu'Anderson était soumis à beaucoup de pression, jonglant la rédaction de sa thèse et l'enseignement. Anderson a reconnu ses faiblesses au plan académique, convenant qu'il négligeait ses étudiants. Il a ensuite attribué son traitement différentiel des étudiants blancs au fait qu'il connaissait mieux ces étudiants, après avoir travaillé avec eux en

dehors de la classe sur des activités extracurriculaires. Quant aux examens que les étudiants des Caraïbes avaient soumis, un autre professeur de biologie les a corrigés à nouveau et quelques étudiants ont, en fait, vu leurs notes baisser. Les étudiants noirs ont estimé que les préjugés étaient la raison pour laquelle aucun étudiant noir dans la classe n'avait obtenu une note supérieure à « C ». Suite à la réunion, les enseignants ont décidé qu'il n'y avait rien qui ne justifiait une procédure contre Anderson et ont rejeté les accusations de racisme sans informer les plaignants. Le Doyen Madras a perdu procès-verbal de la réunion originale.

En octobre 1968, le Congrès des écrivains noirs s'est tenu à l'Université McGill et les étudiants noirs de Sir George Williams ont assisté à des exposés présentés par Stokely Carmichael, Rocky Jones, C.L.R. James et beaucoup d'autres penseurs et militants noirs radicaux. Le renforcement du besoin pour un mouvement noir de droits civiques au Canada a été articulé de façon émouvante lors de la conférence.

Le 5 décembre, les étudiants ont comparu à nouveau devant le Principal (D.B. Clarke), le doyen des Sciences (Madras) et le chef du département avec une demande qu'Anderson soit renvoyé. Après une série de réunions, il a été convenu qu'un comité de cinq membres du corps enseignant, approuvés par les étudiants et les enseignants, délibéreraient sur les allégations, si signé et soumis par les plaignants le 11 janvier.

Le 12 décembre, le Conseil de la Faculté des Sciences s'est réuni pour discuter les allégations. Tandis que plusieurs étudiants blancs avaient été invités à la réunion, aucun étudiant noir n'avait été invité. Quand les étudiants noirs ont appris la nouvelle, ils furent outragés et perturbèrent la réunion. Beaucoup ont estimé que le racisme était peut-être bien plus répandu qu'ils ne le pensaient initialement.

À ce moment, un comité avait été établi et l'Université indiquait qu'elle agirait suivant les recommandations du comité. Les étudiants ont commencé à ajouter à leurs allégations initiales de racisme contre Anderson. Ils ont soutenu que l'université essayait d'étouffer l'incident en « égarant des documents », en manipulant le choix du Comité d'enquête, et en n'informant pas les étudiants des derniers développements.

Ils ont également prétendu que l'université essayait d'étirer les choses jusqu'à ce que l'affaire soit abandonnée, reflétant le racisme institutionnalisé à Concordia, et au Canada en général. Il y avait également une rumeur circulant à l'effet que l'université avait baissé son quota des étudiants ouest indiens admis.

Le 28 janvier 1969, les étudiants noirs, qui avaient accusé la presse étudiante d'ignorer leur situation et d'être « un organe de l'administration » se sont vus remettre le contrôle éditorial du journal d'étudiant. Ils ont publié dans *The Black Georgian* un discours par Eldridge Cleaver des Black Panthers, aussi bien que des articles détaillant des altercations avec l'administration.

Parmi les articles, il y avait un qui décrivait une réunion portant sur la protection publique tenue par l'Université où les administrateurs ont exprimé leur crainte au sujet du recours à la violence par les étudiants noirs sur le campus. Offensés par le stéréotype raciste, les étudiants noirs ont confronté l'homme qui a fait ces accusations, le vice-principal John O'Brien.

Ils l'ont approché dans son bureau, fermant la porte derrière eux, exigeant qu'il écrive et signe des excuses, annulant ses commentaires calomnieux. Ils ont refusé de partir jusqu'à ce qu'il ait satisfait à leurs demandes. Ces trois étudiants ont été plus tard accusés d'extorsion, d'enlèvement et de conspiration. Une nouvelle demande a été ajoutée au nombre de plus en plus important des plaintes soumises à l'administration: retirer toutes les accusations criminelles.

Mécontents de la façon dont l'université avait traité leurs plaintes, les étudiants ont décidé d'en faire une question publique en l'automne 1968. Ils ont tenu des forums publics sur la mezzanine où les étudiants pourraient faire des discours et écouter les dernières nouvelles de "l'affaire Anderson". Les plaignants ont intensifié leurs tactiques de pression en organisant des sit-ins et en distribuant des tracts informant le public au sujet de leur protestation. Ils ont voulu établir un Comité d'audition, mais les problèmes ont surgi autour des nominations du comité.

Le Comité d'enquête a été mis sur pied sans le consentement des étudiants. L'administration avait précédemment conclu une entente avec eux que le corps enseignant et les étudiants approuvent mutuellement des membres du comité. Mais quand les étudiants ont envoyé une note rejetant le comité nommé par l'administration et suggérant leurs propres membres préférés du corps enseignant, la note a été ignorée.

Le 29 janvier 1969, tous les plaignants ainsi qu'environ 200 étudiants ont quitté les auditions en signe de protestation et ont occupé le Centre d'informatique au 9^{ème} étage. Neuf jours plus tard, l'occupation s'est étendue au salon des enseignants au 7^{ème} étage, quand les étudiants blancs ont décidé de l'occuper en signe de solidarité après avoir écouté des discours sur la mezzanine.

Les étudiants noirs avaient publié une déclaration étalant leur position comme suit: pour réitérer le rejet de l'audition; pour demander la réponse de l'administration à la lettre aux étudiants du 20 janvier, qui a soumis leurs recommandations au comité; que l'administration organise une réunion pour discuter un nouveau comité; et que la réunion soit tenue dans une atmosphère exempte de menaces et de punitions.

L'université a refusé de négocier et les choses sont devenues tout à fait tendues au Centre informatique. Beaucoup d'étudiants noirs risquaient la déportation s'ils étaient arrêtés. Le conflit avait également escaladé au-delà du mépris pour l'administration de l'université. La réaction publique contre les étudiants a révélé un racisme profond dans la société canadienne. Le 24 décembre, 1968, le directeur des nouvelles à la chaîne de télévision CFCF12, a déclaré que « si les étudiants noirs qui ont accusé le professeur Anderson de pratiquer la discrimination raciale n'établissent pas la preuve, ou plutôt, échouent à prouver sa culpabilité, ils devraient être expulsés du pays. » Au Parlement, des commentaires désobligeants semblables ont été faits. À l'intérieur de l'université, en plus de la lutte contre l'administration, les étudiants noirs ont dû avoir affaire à des étudiants masqués portant de longues robes blanches marchant dans la cafétéria, portant les plaquettes qui disaient: "Renvoyez les nègres chez eux" et "Nous sommes ici pour étudier, pas pour apprendre" et "Soutenez votre administration- Ne faites rien." Ce qui a initialement commencé comme de sérieuses allégations de racisme contre le professeur Anderson s'est transformé en un désaccord entre ceux qui ont cru aux idéaux de la "Société Juste" et ceux qui étaient témoins et ont éprouvé du racisme secret de la société empêchant une égalité sociale idéalisée.

Le 11 février, après approximativement trois semaines d'occupation, les étudiants ont tenté à deux reprises de contacter le doyen et le principal de l'université pour négocier, sans obtenir de réponse. Le police anti-émeute a été envoyée, et un feu a éclaté au Centre informatique. Quand la fumée se dissipa finalement, 97 étudiants furent arrêtés et le CDC 3300 avait été détruit par des haches et les dommages causés par le feu. À ce jour, personne n'a jamais dit qui a mis le feu, ni qui a détruit le Centre informatique.

Les médias sont devenus comme fous avec cette histoire: Brûlez les sales Nègres, Arrêtez les meneurs, Arrêtez les militants des Panthères noires, Arrêtez les gauchistes, Arrêtez Stokely Carmichael, Pendez les sales communistes, Rompez les négociations avec Mao, Bombardez la Chine, Arrêtez les radicaux. Les médias ont essayé de manipuler l'histoire de sorte que les étudiants noirs ne paraissaient pas réagissant contre le racisme, dans la vérité, mais plutôt comme étant manipulés par les Maoïstes ou les Panthers, les incitant à exécuter un programme-cadre (master plan) sinistre. Avec le temps, l'analyse socio-économique et raciale sophistiquée de plusieurs des accusés s'est avérée valide, cependant: Roosevelt Douglas, un prétendu "meneur" de l'occupation est devenu le Premier ministre de la république dominicaine; A. Cools a été nommé plus tard au sénat par Pierre Trudeau.

Le professeur Clarence Bayne était un témoin de l'émeute, et de l'incapacité de l'université de traiter la colère des étudiants: Un groupe minoritaire s'est senti tellement désavantagé qu'ils ont dû réagir de façon extrême" a-t-il déclaré dans une rétrospective du *Thursday Report* (10 février 2000), plus de 30 ans après.

1.2 RACISME INSTITUTIONNEL

De la même façon qu'il y a un contexte et un fond à l'occupation du Centre d'informatique en 1969, il y a un contexte et un fond pour la protestation qui a accueilli Benjamin Netanyahu.

Il implique également des allégations de racisme, et la perception par des étudiants que leurs plaintes ont été non reconnues par l'administration de l'université.

L'aliénation que les étudiants Ouest indiens ont commencée à sentir de la part de la société pendant qu'ils rendaient leurs plaintes publiques est semblable à celle que les étudiants musulmans et arabes sentent aujourd'hui. Beaucoup d'étudiants noirs ont perdu leurs emplois en raison de l'occupation du Centre d'informatique, indépendamment de s'ils y ont participé ou non, et beaucoup d'autres ont été traités avec mépris et soupçon dans les rues. De même, les étudiants musulmans et arabes, surtout depuis les attaques du 11 septembre, 2001, portent un lourd fardeau d'incompréhension et de représentations biaisées, qui se traduisent souvent par des actes de haine et de racisme envers leurs communautés.

Il importe de noter que les rapports d'incidents discutés dans ce rapport s'intensifient après le 11 septembre, 2001. Nous savons que le racisme ne survient pas dans le vide et que les événements du monde et les changements sociaux affectent nos perceptions les uns des autres. Après les attaques du 11 septembre, le racisme contre les musulmans, les Arabes et les Sud-Asiatiques a percé avec plus de force et de manière plus acceptable la surface du vernis multiculturel de la société et, à des degrés variables, a rendu la vie plus difficile pour ces personnes.

Jusqu'à quel point le racisme contre les Musulmans et les Arabes chez Concordia est-il répandu? En fournissant les exemples suivants qui examinent les expériences des étudiants musulmans et arabes, j'ai l'intention d'amener au grand jour des aspects de la vie à l'Université Concordia qui sont restés, peut-être jusqu'ici, cachés. Le but est de donner aux gens un sens de la montée des tensions sur le campus avant le 9 septembre, ainsi que d'introduire des réalités particulières de la discrimination raciale dans la discussion.

Je commencerai cette étude en décrivant les relations sur le campus entre les groupes d'étudiants musulmans et arabes et l'administration. Ces groupes d'étudiants incluent l'Association des étudiants musulmans (AEM) et Solidarité pour les droits humains des

Palestiniens (SDHP). Après ces expériences collectives, j'enchaînerai avec des exemples clairs de discrimination raciale individuelle et institutionnelle contre les étudiants musulmans et arabes, et en conclusion, j'analyserai les résultats d'une étude sur la discrimination raciale.

A. L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS MUSULMANS (AEM)

La question de "la protection publique"

L'exemple le plus frappant de racisme qui a affecté l'UEM concerne leurs difficultés liées à la sécurité des événements qu'elle tient sur le campus.

Selon le président actuel du groupe, Bilal Hamideh, le rapport sur le campus entre la sécurité et l'AEM a toujours été quelque peu ténu, mais après le 11 septembre, 2001, la situation a s'est considérablement détériorée. Selon Hamideh, l'agent principal de cette discrimination est Jean Brisebois, directeur de la protection publique à Concordia, qui a été engagé juste après les attaques du 11 septembre.

Après le 11 septembre, l'UEM a été avisée d'une nouvelle politique: elle a été obligée d'avoir le service de la protection publique du campus présent à tous ses événements. Hamideh rappelle une fête organisée par l'UEM où ils ont été obligés d'engager six gardes de la protection publique de Concordia et de les payer chacun un minimum de 4 heures, à \$19 par heure, quoique la fête ait duré seulement une heure et demi. Cet impératif de sécurité a paralysé leur budget annuel d'organisation.

Quand Hamideh s'est renseigné au sujet de la nouvelle politique, il a été informé qu'elle était pour la protection de l'UEM.

Brisebois a expliqué que puisqu'il y avait une forte réaction contre les musulmans et les Arabes en Amérique du Nord depuis le 11 septembre, l'université a dû protéger ces étudiants contre des attaques discriminatoires. Il a plus loin expliqué que quelqu'un devait payer pour la protection accrue, et puisque c'étaient des événements de l'UEM, elle devrait défrayer les coûts.

Hamideh s'est opposé à Brisebois, arguant que "si vous êtes payés par l'université pour garantir la sécurité et que plus d'agents de protection publique doivent être engagés pour nous protéger, alors c'est l'université qui devrait payer, pas nous? Mais Brisebois a simplement répondu que telles étaient les règles après le 11 septembre.

Le seul autre groupe d'étudiants sur le campus à devoir payer sa propre protection est Solidarité pour les droits humains des Palestiniens (SDHP). Hamideh raisonne, qu'à la rigueur l'on pourrait comprendre que la SDHP pourrait avoir besoin de protection publique puisqu'elle est une organisation politique, mais l'UEM est une organisation religieuse: "On parle toujours de l'islam... Aucune AEM [n'importe où au Canada] n'a jamais eu un problème ni avant le 11 septembre, ni après." Après la protestation contre la conférence de Netanyahu organisée par Hillel le 9 septembre, 2002 à Concordia, Hamideh a voulu savoir si le groupe d'étudiants serait facturé pour la protection publique. Il siège au Conseil de Concordia à la vie étudiante (CCSL) et a adressé sa question directement à Brisebois.

Par la propre admission de Brisebois, l'université avait employé 81 gardes de protection publique. À \$19 par heure, le coût s'est élevé à environ \$3-4.000.

Hamideh a voulu savoir si Hillel, le groupe d'étudiants juifs-sionistes sur le campus, a dû payer sa propre protection publique pour leurs événements, considérant que les personnes juives ont également été soumises aux attaques depuis le 11 septembre.

Hamideh a alors demandé à voir la facture qu'il a assumée Hillel avait dû compléter. Avant la tenue des événements de l'UEM, Hamideh doit contacter la protection publique et les informer de leur événement. Le service de la protection publique leur indiquerait combien de gardes de protection publique seraient nécessaires, leur donnerait le prix, et puis leur fait signer un accord, indiquant l'approbation des deux parties. Hamideh a demandé à Brisebois: "Vous suivez ce procédé avec Hillel?" Brisebois a répondu "Non." Hamideh lui a alors posé la question "Pourquoi pas ?" Brisebois a répondu qu'il n'avait pas les chiffres exacts. Puis, quand Hamideh l'a poussé pour dire s'il avait l'intention d'envoyer la facture à Hillel, Brisebois a répondu que peut-être il enverrait la facture plutôt à l'université ou à l'UEC "soulignant à la fin que l'UEC devrait payer [les coûts de la protection publique] parce que c'étaient eux qui ont permis à Netanyahu de venir." Lors de la réunion suivante du CCSL, le 28 février, Hamideh a saisi l'occasion pour questionner Brisebois sur la facture de la protection publique du 9 septembre. Brisebois a répondu: "Je ne suis pas prêt à répondre à cela?" Hamideh a compris de cette réponse qu'aucune facture n'a jamais été envoyée à Hillel. "Après cinq mois, ils ne veulent pas revenir sur la question parce que je suis sûr qu'il ne leur a pas envoyé une facture et il ne projette pas de le faire. "Qui est-ce que les forces de protection publique de Concordia sont-elles censées protéger? Pourquoi ne protègent-elles pas les étudiants, comme dans le cas de l'AEM? Pourquoi la communauté de Concordia devrait-elle payer la facture énorme pour la protection publique de Netanyahu? Pourquoi l'AEM devrait-elle payer la protection publique à chacun de ses événements, où les risques de sécurité existent à peine, alors que Hillel ne doit-il pas payer la militarisation de deux étages du pavillon Hall, où les risques de sécurité n'étaient pas seulement tangibles, mais manifestement prévisibles?"

*** La lutte pour un espace de prière**

Le plus long conflit continu entre l'université et l'UEM concerne l'octroi d'un espace musulman de prière. Dans la religion islamique, les musulmans doivent prier 5 fois par jour. C'était ainsi pendant 14 siècles, et c'est un aspect essentiel de l'identité religieuse d'une personne islamique.

Les étudiants musulmans à l'université Concordia se battaient depuis 7 ans pour avoir l'espace nécessaire à la prière.

En attendant, des étudiants musulmans ont été forcés de prier dans des sorties de secours et des toilettes, entre autres endroits et dispositions provisoires qui ont été excessivement insatisfaisants.

À un moment, les étudiants musulmans se sont vus offrir l'ancien Centre des femmes pour servir d'espace de prière (situé au 2000 Mackay). Cet même espace a été évacué par les anciens occupants en raison de la moisissure dans le pavillon (voir l'annexe B pour l'inspection du Centre des femmes et l'inspection sanitaire que l'UEM a payée pour prouver à l'université les dangers posés à la santé par le bâtiment).

En outre, parmi les dispositions accordées aux femmes musulmanes était une salle minuscule de prière au 6ème étage où des nattes de chaussures ont été données aux femmes pour prier dessus. Comme une étudiante l'a décrite, cette pièce était "un placard de balais sans fenêtres

induisant la claustrophobie et couvrant une superficie de moins de 18 mètres carrés.” C’était en octobre 2000.

Après un tollé, l'espace au 7ème étage a été trouvé et la lutte a commencé avec le département des Sciences sociales appliquées pour utiliser leurs salles. L’UEM a essayé d’obtenir les salles H-721 et H-713 pour les prières du vendredi, puisque, sans les chaises, la double-pièce pourrait facilement accueillir les 800 personnes qui assistent aux prières du vendredi. L’UEM a obtenu la permission d'utiliser ces salles à condition que le département des sciences sociales appliquées n'en ait pas besoin ce jour. Le département a dit avoir eu besoin de ces salles 3 à 5 fois par an, alors parfois, les prières du vendredi devraient être soudainement déplacées à la dernière minute.

Hamideh a rencontré le directeur du département et a offert, en échange d'avoir les salles de façon régulière le vendredi, de mettre tout le temps et l'énergie nécessaires pour trouver une salle de classe de rechange pour le cours occasionnel des Sciences appliquées le vendredi, auquel assistent un maximum de 60 personnes. La demande de Hamideh a été rejetée, bien qu'il ait essayé d'expliquer qu'il n'avait pas l'intention perturber les cours de Sciences appliquées, mais que l’UEM n'avait simplement aucune autre solution. Le Directeur a répondu quelque chose à l'effet que “ces classes sont les nôtres et nous en ferons l’usage que nous voulons; nous vous faisons déjà une faveur en vous permettant de les utiliser.” Hamideh est alors allé au Doyen des étudiants, Dr Donald Boisvert, pour voir si quelque chose pouvait être faite pour rectifier la situation, mais il a été informé qu’il n’y avait rien à faire.

En juin 2001, Hamideh représentant l’UEM, a présenté avec Sabrina Stea, alors présidente de l’UEC, la SDHP et l'Association arabe syrienne, une lettre au vice recteur de Concordia Michael di Grappa, exigeant qu’une action soit prise vers le 15 août pour garantir un espace de prière musulman pour les hommes et les femmes. Le 14 août, une réponse est finalement parvenue, acceptant de procurer par contrat les salles H-721 et H-713 pour la prière du vendredi. Cependant, le département de Science appliquée refuse maintenant de louer la salle à l’UEM pour n'importe quel moment autre que vendredi parce que l’UEM est allée au Doyen des étudiants et vice recteur aux services pour obtenir l'espace sans consulter le département. Ils font ceci, malgré le fait que selon les politiques de réservation des salles à l'université, le département est obligé d’offrir la salle quand il ne l'utilise pas. Selon Bilal, l’UEM est le seul groupe pour lequel ils ne la réserveront pas.

L’UEM s’est trouvée sans salle pour célébrer le Ramadan, mais “heureusement, [le Doyen des étudiants] Don Boisvert nous a donné la cafétéria... même si ce n'était pas idéal, car, je crois que prendre la cafétéria incommode d'autres étudiants, et il n'est pas juste que nous la prenions pour tout le mois [pour servir un repas de rupture du jeûne et un dîner quotidiens gratuits]. Bien que tout le monde soit le bienvenu et que nous ayons plusieurs étudiants non-Musulmans qui viennent le soir. Pour moi, je prendrais plutôt [les salles H-721 et H-713], mais [le département des Sciences sociales appliquées] préfère plutôt les laisser fermées et barrées que de nous les réserver à cause de ce qui s'est passé.”

**** Plus De “Risques pour la protection publique”***

Encore une fois, depuis le 11 septembre, de nouvelles “mesures de sécurité” ont été introduites qui semblent faire peu au-delà de compliquer les vies des membres de l’AEM. Bien que pendant des années, les étudiants musulmans aient été admis dans le Hall building pour faire les prières à 6 heures du matin, récemment on a exigé de Hamideh de fournir une liste de toutes les personnes qui utilisent l'espace de prière le matin. Il a été informé que seuls les étudiants de

Concordia pourraient accéder à l'espace. Il n'y a que 20 personnes qui utilisent l'espace le matin pour prier pendant 5 minutes, qui descendent ensuite et partent, mais ces personnes flottent quotidiennement et parfois un étudiant de McGill ou un diplômé de Concordia vient pour prier. Hamideh a expliqué la difficulté de fournir cette liste, mais en conclusion, après beaucoup de négociations, il a fourni une liste de 100 noms au service de la protection publique de Concordia.

C'était cette liste de noms que Brisebois a voulu que l'UEM utilise pour les prières du vendredi quand l'université est fermée, bien qu'environ 800 personnes prient le vendredi à l'université, dont seulement une poignée de personnes n'étudie pas à Concordia. Hamideh a porté sa plainte au nouveau Doyen des étudiants, Charles Bertrand. Bertrand a suggéré que les étudiants musulmans aillent prier quelque part ailleurs au centre ville.

Hamideh lui a répondu qu'il n'y a pas de mosquées au centre ville.

Bertrand refusa d'accommoder Bilal, et ainsi Hamideh a porté sa plainte à Michael di Grappa. Ce dernier a renversé la décision de Bertrand et les étudiants musulmans se sont vus accordés temporairement l'entrée du pavillon de la bibliothèque. De cette façon, il n'y aurait pas de "risque pour la sécurité" d'avoir les étudiants musulmans de Concordia dans le pavillon Hall.

Plus tard, Bertrand a admis qu'il est d'accord avec une déclaration que Hamideh réclame. Brisebois lui a fait une fois, à l'effet qu'il ne doit y avoir aucun espace pour la prière sur le campus. Bertrand a indiqué que si c'était à lui de décider, la chapelle du campus serait fermée, aussi. La question concernant le lieu où les étudiants musulmans tiendront leurs prières du vendredi quand l'université est fermée demeure sans réponse.

La question est, quels sont ces "risques de sécurité" contre lesquels l'université essaye de se protéger? Quelles menaces sont posées à l'université? Ce groupe de personnes est-il un groupe "à plus haut risque" parce qu'ils sont musulmans? Est-ce que ceci est un cas de ciblage ethnique? Est-ce le cas d'un racisme de quelques individus en voie d'être institutionnalisé à l'université? Le racisme parmi les rangs des forces de la protection publique n'est pas nouveau. L'université a auparavant écarté la responsabilité pour du racisme allégué dans la force. Pour plus d'information sur cette question, lisez l'article paru dans *The Link* dans l'annexe C.

Accès à l'annexe P

Un autre incident qui s'est produit entre l'UEM et Brisebois est lié à l'annexe P sur Mackay où des clubs d'étudiants de l'UEC sont logés. Tandis que les anciens agents de la protection publique de Concordia permettaient aux étudiants musulmans et d'autres groupes de rester dans l'annexe P durant la nuit, Brisebois a changé les serrures du bâtiment et a serré l'étai autour des étudiants musulmans qui ont essayé de veiller tard pour établir leur bibliothèque islamique dans le sous-sol du bâtiment. Bien que le pavillon abrite les clubs de l'UEC et que cette dernière ait donné à tous les clubs les clés à leurs bureaux et au bâtiment, aujourd'hui seuls les agents de la protection publique ont les clés de la porte principale et personne n'est autorisée à avoir une copie. Le bâtiment est maintenant étroitement surveillé pour n'importe quelle "atteinte à la sécurité". Il est peu clair comment cette nouvelle "mesure de sécurité" protège l'université ou les étudiants de manière significative. Ce qui est clair, cependant, ce sont les inconvénients majeurs que ces mesures causent au seul groupe d'étudiants qui tend à utiliser l'annexe P le plus fréquemment et constamment, et qui semble être la cible de plusieurs de ces nouvelles mesures de sécurité mises en place par Brisebois depuis le 11 septembre. Est-ce que ceci est un cas de ciblage

racial? Quel est le prétexte du souci de sécurité concernant l'usage par les étudiants de leur espace étudiant après les heures de cours?

B. SOLIDARITÉ POUR LES DROITS HUMAINS DES PALESTINIENS (SDHP)

15 septembre, 2001: Marche commémorative de Sabra et Shatila en août 2001

Le groupe Solidarité pour les droits humains des Palestiniens (SDHP) s'est vu refuser la permission d'utiliser un terrain appartenant à l'université au coin de Guy et de Maisonneuve pour un bazar à cause d'allégations concernant « des risques pour la sécurité publique. » Le bazar était supposé d'avoir lieu en marge d'une marche tenue le 15 septembre pour commémorer les massacres de Sabra-Shatila en 1982 au Liban.

L'université a exprimé ses préoccupations concernant le nombre de personnes attendues au rassemblement. Quelques organisateurs les avaient estimées à 20.000. L'université a répondu que l'espace a une capacité seulement d'environ 1.500 à 2.000 personnes. Les organisateurs ont alors expliqué que la parcelle de terrain serait bien gérée, que seulement 1.500 à 2.000 personnes seraient autorisées à entrer au bazar à la fois, et qu'ils ne s'attendaient pas à ce que la manifestation entière se rassemble dans ce coin, de toute façon. La plupart des personnes venaient pour participer à la marche. L'université a refusé d'accorder à la SDHP une permission d'utiliser cet espace.

Les membres du groupe la SDHP avaient déjà mobilisé pendant un certain temps pour tenir cette commémoration, alors ils ne se sont pas laissés découragés par cet obstacle. Ils ont cherché d'autres endroits au centre ville où les gens pourraient installer un bazar avant la marche. Ils ont trouvé une sorte de stationnement derrière le métro Guy, où le nouveau pavillon de Génie, Technologie, Informatique et beaux-arts est présentement en voie de construction, et le propriétaire accepta de le louer à la SDHP. La SDHP affirme que l'administration a eu vent de leurs plans et a apparemment menacé le propriétaire qui a sous-loué le terrain de Concordia qu'elle annulerait le contrat de location s'il louait la parcelle de terrain à la SDHP. Par conséquent, la SDHP a perdu le terrain.

Les autres raisons citées par l'administration contre la tenue de la manifestation de la SDHP, en plus des aspects techniques de la capacité du terrain, étaient liées à des soucis pour la sécurité des étudiants. Le Recteur Lowy a annoncé à la SDHP qu'il était inquiet que les étudiants ne pourraient pas étudier le jour de la manifestation et que la présence des foules dans les rues pourrait perturber les cours. Il a également justifié le refus de la demande de la SDHP de l'espace pour se rassembler par « le souci très réel que la violence pourrait éclater » comme *The Gazette* l'a expliqué dans son éditorial intitulé « Assault on Concordia » du 25 août, 2001 applaudissant la décision. La « preuve » derrière ce « souci réel » était un article dans l'hebdomadaire montréalais *The Suburban*, qui a lié la SDHP aux factions pro-palestiniennes violentes.

“Ceci est une accusation fascinante” écrit Aaron Maté dans son article “Notes de la Cabale” dans *Surprising*, l'agenda 2002-2003 de l'UEC, “surtout vu que la source de confiance en question a été réprimandée par le Conseil de Presse du Québec pour des généralisations abusives et extrêmes contre les Arabes.” Maté continue: “L'article en question cité par Dr Lowy a paru dans l'édition du 15 août, 2001 du journal, et était intitulé “Rally, terror groups linked” (Rassemblement, groupes de terreur liés). Dans cet article, Howard Silbiger cite « un éminent expert du terrorisme au Moyen-Orient » Stephen Emerson comme sa source de confiance. L'expertise de Stephen Emerson sur le terrorisme n'est pas admirée par chacun, tel que le New

York Times *Book Review*, qui a décrit son étude de 1991 sur le sujet comme “étant rempli d'erreurs factuelles... qui révèlent un manque de familiarité avec le Moyen-Orient et une préconception anti-Arabe et anti-palestinienne dominante.” D'autres qualifications d'Emerson incluent sa spéculation publique dans laquelle il a blâmé les terroristes arabes suite à l'attentat d'Oklahoma city en 1995. Comme il a expliqué aux millions de téléspectateurs qui regardaient les nouvelles, le bombardement a montré à “un trait moyen-oriental” parce qu'il “a été exécuté avec l'intention d'infliger un maximum de victimes possibles.” Naturellement, alors que la SDHP n'est directement liée à aucun groupe avec des “traits moyen-orientaux” semblables, nous sommes en mesure de lire dans le *Suburban* sur la conviction d'Emerson que “plusieurs des groupes liés au rassemblement ont des liens avec les organismes terroristes palestiniens et islamiques”

Ainsi, non seulement la base de la “violence” sur laquelle le recteur a fondé sa décision a été dérivée de sources douteuses, mais si le recteur était tellement soucieux de la “sécurité des étudiants” et de la rupture des cours, pourquoi, a-t-il permis, un an après, à un politicien dédaigneux (parmi un grand pourcentage de la population étudiante) et un criminel de guerre présumé de venir pendant la première semaine des cours, fermé deux étages principaux de l'université à la circulation, engagé au-delà de cent agents de protection publique pour le pavillon, loué des détecteurs de métaux, et permis à des officiers de la GRC de prendre le contrôle du campus? C'est de toute évidence un cas de deux poids deux mesures.

B'nai Brith, une organisation juive nord-américaine dont le travail important de conscientisation sur l'Holocauste est malheureusement empreint de chauvinisme raciste anti-palestinien, a pu également avoir eu un petit rôle à jouer dans l'annulation du rassemblement. Dès qu'ils ont appris au sujet de la marche, ils ont publié un communiqué de presse pour la dénoncer. Quelques membres de la SDHP pensent que ceci a aidé à convaincre l'administration de ne pas louer la parcelle de terrain à leur groupe. Ensuite, le 11 septembre, B'nai Brith a exploité avec opportunisme la tragédie des attaques contre New York et Washington pour publier un communiqué de presse reliant les attaques terroristes à la marche de la SDHP: Rochelle Wilner, président national de B'nai Brith Canada, a inclus l'appel suivant aux fonctionnaires du gouvernement canadien et de la sécurité dans sa condamnation des attaques contre les États-unis: B'nai Brith demande la plus grande surveillance des extrémistes déjà au Canada, certains se sont nichés dans nos campus universitaires, qui peuvent avoir des liens avec les groupes fondamentalistes islamiques préconisant la terreur. Nous sommes préoccupés de constater que l'Université Concordia a été choisie pour tenir la conférence de la semaine prochaine qui pourrait inclure ces groupes, et nous avons demandé à des fonctionnaires de l'immigration d'être en alerte pour barrer l'entrée dans notre pays de ceux déterminés à fomenter la discorde et l'hostilité.”

La dépravation diffamatoire et raciste de lier des étudiants de Concordia à un petit cercle international de terroristes qui ont orchestré les attaques du 11 septembre est seulement un exemple de la rhétorique utilisée pour discréditer l'organisation luttant pour les droits humains des palestiniens.

Les questions ici sont : Pourquoi l'université a-t-elle intercepté le droit de la SDHP à la liberté d'expression et d'assemblée? Comment l'université a-t-elle pu lui refuser le droit de tenir sa manifestation pour les raisons extrêmement ténues de soucis pour la “protection publique des étudiants” quand, au contraire, les raisons extrêmement tangibles de violence lors de la conférence de Netanyahu ont-elles été autorisées à se produire, sur la base de/sous le prétexte de la liberté d'expression?

*** *Un terroriste parmi nous***

Puisque le terrorisme semble être un tel souci de premier rang pour l'administration de l'université, on doit se demander si les terroristes sionistes connus ne retiennent pas la même attention que les terroristes palestiniens présumés. Dans le compte suivant, Zev Tiefenbach raconte une expérience qu'il a eue avec un terroriste sioniste dans le campus, et la futilité de ses tentatives pour amener l'administration à agir:

Le 10 septembre 2001, j'ai participé à une conférence de presse à l'Université Concordia dénonçant des menaces de mort faites aux membres de l'UEC par un groupe s'identifiant comme "le Comité pour l'extermination de la Palestine". À la conférence de presse, un individu... s'est présenté à moi avec sa carte de visite professionnelle comme Irv Rubin et son organisation comme la Ligue de défense juive [voir l'annexe D] et a commencé à hurler contre moi. Il m'a traité de menteur et m'a carrément crié au visage. M. Rubin a été arrêté quelques semaines plus tard - il a été arrêté par le FBI en relation avec des complots terroristes pour faire exploser des mosquées aux Etats-Unis - et il est un suspect principal dans l'assassinat des chefs musulmans et palestiniens aux Etats-Unis. Son organisation, la LDJ, est désignée par le FBI comme un groupe terroriste. Maintenant, considérant que cet individu est entré à Concordia et y a vraisemblablement des liens, (en fait, nous savons qu'il a fait une conférence de presse quelques semaines plus tard dans laquelle nous [avons appris] qu'un petit cercle qui s'organisait autour du mandat de la LDJ s'intéressait activement à recruter à Concordia), si nous sommes préoccupés à Concordia - et semble-t-il que le Conseil d'administration et l'administration soient soucieux de nettoyer et de déraciner le mal à Concordia...- vous penseriez que l'université serait active au sujet de la présence dans notre campus d'un terroriste connu, que le FBI emprisonne présentement, et cherchant à s'y organiser. Mais ce n'est clairement pas le cas. Au lieu de cela, l'Université a décidé de poursuivre avec vigilance des étudiants tel que Samer Elatrash qui n'est lié à aucune organisation terroriste de quelque façon que ce soit. En fait, par la tendance à l'hyperbole du terrorisme, la seule preuve, la seule réalité tangible d'un terroriste dans le campus concernait M. Rubin. Mais, il n'y a eu aucune enquête publique, et il n'y a eu aucune discussion au niveau du Conseil d'administration au sujet de la présence d'Irv Rubin.

*** *Azmi Beshara***

L'an dernier, la SDHP a invité au campus Azmi Beshara, membre du Knesset israélien [le Parlement], en envoyant également des invitations à l'administration. Les hauts responsables de l'administration ont refusé, affirmant qu'ils ne voulaient pas "prendre partie". Quelques membres de la SDHP se sont ouvertement demandés, pourquoi, quand Netanyahu est venu à Concordia, Lillian Vineberg, directrice du Conseil supérieur, le Recteur Lowy et les membres de son Cabinet, ont assisté à l'entretien. Ne serait-ce pas un signe de « parti pris »? C'est de toute évidence un cas de deux poids deux mesures bien que Netanyahu et Azmi Beshara soient tous les deux des dignitaires étrangers.

*** *L'accréditation, AECI et Mahal***

L'hypocrisie de l'administration dans sa façon de traiter les groupes musulmans et arabes est claire en examinant ses politiques de deux poids deux mesures en matière d'intervention dans les affaires de l'UEC. En janvier 2002, le Conseil représentatif de l'UEC a empêché l'équipe gagnante aux élections de novembre 2001 de l'UEC d'entrer en fonctions à cause d'irrégularités électorales. L'administration a réagi en annonçant qu'elle coupait tous les liens avec l'Union et gelait le transfert de tout l'argent ramassé en son nom jusqu'à ce qu'elle installe un "exécutif légitime, et dûment élu." L'UEC, précisant que les actions de l'administration étaient une

violation flagrante de loi provinciale sur l'accréditation, a rapidement intenté un procès, et le gel a été levé.

En août 2002, il s'est avéré que la page *Web* de l'Association étudiante pour la conscience islamique (AECI), avait un lien dans son site *Web* niant l'Holocauste. L'université a promis de l'enlever légalement s'il n'était pas enlevé, ce qui a été fait immédiatement. En revanche, en décembre 2002, l'association Hillel a été attrapée en train de distribuer des tracts d'un programme de recrutement pour l'armée israélienne (voir l'annexe E), une violation présumée de la Loi canadienne sur l'enrôlement à l'étranger. Ceci s'est produit quelques jours seulement après la levée du moratoire à condition que n'importe quel groupe qui a du matériel incitant à la haine soit sévèrement puni à travers un processus interne approprié de l'université (c'est à dire le Bureau des droits et obligations ou le Bureau de l'Ombudsman). Cependant, l'administration a refusé d'examiner la demande de l'UEC pour étudier le cas de Hillel et des individus qui distribuaient les informations.

Au lieu de cela, l'administration a rejeté la demande dans un communiqué de presse, défendant son approche de non-intervention en disant que l'UEC est un corps indépendant et responsable de ses groupes membres. Quand on a demandé à l'administration pourquoi elle agirait contre l'AECI, mais pas contre Hillel, l'Université a répondu en affirmant que le site *Web* de l'AECI était lié à celui de Concordia. Mais, Hillel recrutait pour l'armée israélienne, non pas dans la rue, mais à l'intérieur du campus de Concordia. Pourquoi aucune mesure disciplinaire n'a été prise, ni aucune intervention n'a été effectuée? Pourquoi l'administration de Concordia est-elle intervenue contre l'UEC sur les questions des élections et de l'AECI, mais pas contre l'infraction de Hillel ?

*** L'espace universitaire et la vie sur le campus**

Il y a une lutte continue avec l'administration depuis plusieurs années concernant le contrôle de la mezzanine et de l'entrée. En hiver 2001, l'université a essayé d'interdire toutes les tables de l'entrée, réclamant qu'elle a reçu beaucoup de plaintes à ce sujet. Les plaintes étaient liées aux doubles réservations des tables et à d'autres sujets insignifiants. En outre, certains avaient des problèmes avec la table de la SDHP. Ils se sont plaints que la table était "intimidante". La SDHP a souvent fait des projections de reportages, avec TV et magnétoscope, montrant des abus des droits humains dans les territoires occupés et à un point, montrait en boucle Mohammed Al Dura, le petit garçon palestinien qui a été atteint par balle alors que son père essayait de le protéger contre le tir israélien. Le Doyen des étudiants a décidé d'interdire les tables et l'UEC a réagi en le contactant pour essayer de le convaincre de renverser la décision. Lorsqu'il a refusé, l'UEC a entrepris une campagne pour reprendre l'entrée.

Sabine Friesinger était alors vice-présidente à l'UEC et elle se rappelle que la campagne était également faite "dans le contexte de la protestation contre les gestes des agents de la protection publique qui ont déchiré des affiches des étudiants. Les étudiants essayaient de s'organiser, d'avoir une vie étudiante active, et [l'administration] venait enlever les tables et les moyens de recruter de nouveaux membres." Une semaine plus tard, l'UEC récupéra les tables. Mais le fait est demeuré que le resserrement original a eu lieu juste après la tenue par la SDHP d'une fausse "occupation" controversée de l'université qui a offensé beaucoup d'étudiants juifs. Sabine explique: "Afin de préparer cette action [l'occupation], les membres de la SDHP distribuaient des tracts et muraient des affiches et je pense que quelques personnes ont fait le lien... que quand les gens distribuent des tracts et murent des affiches, ils annoncent leurs événements et attirent l'attention." Zev Tiefenbach est en accord avec l'analyse de Friesinger: "L'interdiction de tenir des tables dans l'entrée, lancée par l'université en hiver, en janvier ou en

février 2001, est survenue à un moment où la SDHP était extrêmement active à l'entrée. Ils ont montré de nombreuses vidéos à l'entrée illustrant la brutalité de l'occupation israélienne, et ils ont eu une présence très forte et organisée tout au long des heures de la journée à Concordia. Je crois que la décision de l'Université d'interdire tout affichage et toute publicité dans l'entrée fut le résultat direct de son désir de marginaliser et rendre invisible la résistance palestinienne à l'occupation israélienne.”

C. L'UEC, L'ADMINISTRATION ET LA SDHP

*** *Le racisme passif***

Le racisme passif est un racisme voilé qui implique faire très peu de la part de ceux qui le pratiquent, mais qui peut réellement infliger beaucoup de dommages. Puisqu'il est si subtil, parfois la meilleure manière de l'identifier est de trouver des moyens d'aller au-delà de son apparence de normalité. Par exemple, le Recteur Lowy nie en privé avoir dit au *Suburbain* ou *The Gazette* que la SDHP pourrait avoir des liens avec des groupes extrémistes, mais il lui reste encore de se rétracter publiquement. En revanche, la réticence du Recteur serait-elle acceptée si des accusations semblables avaient été faites contre des étudiants juifs de l'Université concernant des liens avec des groupes de terreur sionistes? Quand Laith Marouf a été élu vice-Président de l'UEC dans l'équipe ACCESS de 2001-2002, la *Tribune juive*, journal officiel de B'nai Brith, a mentionné la réaction de Raphael Lallouz, directeur de la promotion de B'nai Brith au Québec (5 avril): “Et maintenant le leadership des étudiants arabes a infiltré l'Union étudiante de Concordia.” L'article affirme que Raphael Lallouz “reconnait que Concordia reste un foyer pour les propagandistes anti-Israéliens qui continuent, par la désinformation, à manipuler les esprits des étudiants de l'Université.” Le professeur Stephen Scheinberg, directeur du Département d'histoire de Concordia et principal porte-parole de B'nai Brith Canada, est également cité dans l'article. Il dit que « durant ses 39 ans à l'université, il n'a jamais vu une atmosphère plus hostile à l'endroit d'Israël.” L'article mentionne que Scheinberg précise que « les hauts dirigeants » de Concordia se trouvent dans “une situation fâcheuse” au sujet du débat Israélo-palestinien sur le campus parce que le recteur Frederick Lowy et le Principal Jack Lightstone sont juifs.” “Il est très difficile pour une administration menée par des juifs de sévir contre la liberté d'expression” a-t-il dit.

Marouf explique: “Lors de ma première réunion avec l'administration comme membre de l'exécutif, j'ai apporté une copie de l'article et j'ai voulu en discuter. Ainsi, j'ai demandé au Recteur Lowy si ces vues sont correctes et si Scheinberg et B'nai Brith le représentent. Il a répondu “Non”. Alors, je lui ai demandé de publier une condamnation de ces propos. Il a refusé de le faire, alors je lui ai demandé de faire une déclaration le distançant au moins de B'nai Brith et indiquant qu'ils ne parlent pas en son nom juste parce qu'il est juif. Et il a également refusé ça.”

• *Tom Keefer et Laith Marouf*

Le 20 août 2001, les représentants des étudiants de l'UEC et activistes Tom Keefer et Laith Marouf ont été expulsés de Concordia pour leur implication dans une altercation présumée avec les agents de la protection publique qui a eu lieu un mois auparavant. Marouf, alors dans son premier mois comme vice-président élu à l'exécutif a été appréhendé par des agents de la protection publique à Concordia pendant qu'il écrivait, à l'aide de peinture aérosol, « Arrêtons l'apartheid israélien : libérons la Palestine » sur le mur de contre-plaqué entourant l'immeuble abandonné appartenant à Concordia et qui a été démoli quelques semaines plus tard.

Ayant déjà été arrêté auparavant pour une offense semblable, il a expliqué aux agents que l'immunité diplomatique dont il jouit grâce à l'emploi de son père à l'association internationale d'aviation civile lui procure une immunité de la punition criminelle. Après avoir fourni cette information aux gardes, Marouf a informé les gardes qu'il retournait aux bureaux de l'UEC.

Peu de temps après, un groupe d'agents de la protection publique à Concordia se sont rués dans son bureau et ont saisi la peinture aérosol avec laquelle il avait l'habitude de salir les murs de contre-plaqué. Une dispute s'en est suivie entre Marouf et les gardes, après quoi un groupe d'autres cadres de l'UEC, des représentants et des volontaires sont sortis dans les couloirs pour voir ce qui se passait.

Tom Keefer, un activiste étudiant en vue et représentant élu au Conseil des représentants de l'UEC se trouvait parmi eux. Keefer a essayé de s'interposer entre Marouf et les agents de la protection publique qui, en ce moment-là et selon tous les témoignages, se criaient dessus. Lorsque les gardes ont menacé d'accuser Marouf de voie de fait ou de semer le trouble, Keefer les a informés de ce que Marouf a fait auparavant, qu'il a été protégé contre de telles accusations en raison de son immunité diplomatique. Pour illustrer ce point, il leur a dit que « cela pourrait signifier qu'il pourrait nous tuer tous ici, arracher nos têtes et pisser sur nos corps sans que nous pussions faire quoi que ce soit? À cet instant, deux officiers de police avaient été appelés sur les lieux. Les deux ont refusé des demandes d'accuser Marouf et Keefer de "voie de fait" ou de semer le trouble, indiquant qu'il s'agissait "d'une question politique interne." Un mois a donc passé sans que l'un ou l'autre entende quoi que ce soit de l'Université au sujet de cette affaire et les deux ont continué à travailler aux bureaux de l'UEC. Le 20 août, chacun a reçu une lettre du Recteur Frederick Lowy l'informant de son expulsion de l'université : Marouf, pour "voie de fait" et Keefer pour "voie de fait" et "proférer des menaces de mort." Les deux lettres les ont fustigés pour leur "mépris des autres membres de la communauté, leur négligence flagrante des règles et politiques de l'université, et l'empressement pour recourir à la violence pour atteindre [leurs] buts."

L'administration de Concordia est, cependant, arrivée à prendre cette décision sans interviewer ou consulter Keefer ou Marouf. Ils n'ont pas consulté non plus aucun des dix étudiants témoins oculaires de l'incident qui ont tous déclaré, plus tard, que les accusations portées contre les étudiants étaient injustifiées et fausses.

Les expulsions étaient en fait basées sur le seul témoignage du vice-recteur Michael di Grappa, un administrateur de Concordia qui n'a vu qu'une partie de l'incident. Les victimes présumées des crimes de voie de fait et de menace de mort -- les agents de la protection publique à Concordia -- n'ont même pas été interviewées.

La décision du Recteur a en outre été mise en question à cause de sa violation des politiques de l'université. Les membres de la communauté de Concordia accusés d'offenses sont soumis au Code des droits et obligations de l'université, qui exige que des mesures disciplinaires soient prises à travers une forme de procès juste devant un comité d'audition où les parties accusées sont jugées et ont le droit de se défendre en présentant des arguments et des témoins. Keefer et Marouf n'ont pas été eu cette chance, car l'université a prétendu que les deux n'étaient pas inscrits aux cours au moment des événements et que par conséquent ils n'étaient pas considérés comme des "étudiants." Ils sont, ainsi, au-delà de la juridiction de l'université.

L'argument était défectueux pour de nombreuses raisons. Selon le Code de conduite de l'Université de l'université elle-même, un étudiant peut être défini comme (entre autres) " un étudiant inscrit pendant une session académique précédente." C'est le seul endroit dans tous les

règlements et politiques de l'Université qui fournit une définition d'un "étudiant", qui a du sens, étant donné que le rôle d'un "étudiant" est principalement académique. Keefer et Marouf étaient inscrits à des cours pendant la session précédente. En outre, leur inscription aux cours semblait être une certitude, étant donné qu'elle était une condition pour maintenir leurs postes en tant que représentants étudiants élus à l'UEC.

De plus, toute ambiguïté sur le statut "étudiant" des deux avait été en fait clarifiée par des actions antérieures de l'université contre eux. Pendant cette même session, des tentatives avaient été faites pour les traduire devant un comité d'audition pour des incidents séparés: Marouf pour un incident précédent de graffiti, qui a échoué en raison de son immunité diplomatique et non pas parce que l'université ne le considérait pas comme un étudiant. Au moment de l'expulsion, Keefer était déjà au milieu d'un processus d'audition par un panel, se défendant contre des allégations pour son rôle dans une protestation en février 2001 contre le recrutement par les Services canadiens de renseignement de sécurité (SCRS) sur le campus. (voir le dossier se trouvant aux archives #1 pour le récit complet de cette affaire)

- **Uprising : l'agenda 2001-2002**

Un autre cas de racisme passif concerne la réaction à *Uprising*, l'agenda éducatif controversé de 2001-2002 publié par l'UEC. Diffusé quelques jours après les attaques terroristes du 11 septembre, le climat politique était particulièrement intolérant à la critique de l'état. L'UEC a fait l'objet d'une campagne de diffamation dans la presse traditionnelle pour un guide qui était une "incitation à la violence" dressant un tableau d'une direction étudiante hors de contrôle, enivrée par le pouvoir et ayant besoin d'être "mise sous contrôle." Le 1er octobre, B'nai Brith a publié un communiqué de presse appelant *Uprising* "une propagande qui menace les démocraties", et réclamant « une enquête sur les tentatives de [l'UEC] d'inculquer une culture de violence, d'incitation à la haine, et de désobéissance civile dans le campus." Le même jour, Frank Dimant le vice-président exécutif de B'Nai Brith a brandi une copie du guide étudiant et a demandé à un groupe de journalistes: " Ceci est-il un modèle pour le programme de la jeunesse d'Oussama ben Laden en Amérique du Nord? On doit se demander." Cela étonnera probablement la plupart des gens, quoique M. Dimant et ses collègues ne l'aient pas saisi, que bin Laden se fasse le champion en matière de droits des homosexuels et des lesbiennes, des transsexuels, du défoncement aux drogues sans risque, les méthodes alternatives de contrôle des naissances et les produits menstruels. Les accusations d'être des agents du programme de la jeunesse d'Oussama ben Laden visent clairement les étudiants d'origine arabe. Mais la rhétorique a aidé à la réaction négative contre la direction étudiante en place et "le programme arabe" qu'on l'accusait de représenter.

Pour sa part, l'université a réagi le jour suivant en appelant le Ministère de l'Éducation, le Procureur général, et le bureau du Premier ministre du Québec à faire une enquête au sujet de l'UEC pour s'être engagée dans des activités illicites comprenant " le blasphème, la sédition, et l'incitation aux émeutes". La province a répondu plus tard que l'UEC était hors de cause et qu'il n'y avait aucun motif pour mener une enquête.

Encore une fois, le soutien passif et proactif de l'université à ces campagnes calomnieuses contre des étudiants de l'université nourrit la discrimination raciale contre les étudiants, à la fois à l'intérieur de l'université et de la société dans son ensemble.

D. ÉTUDIANTS MOYEN-ORIENTAUX ET ASIATIQUES

Jean-Marc Bouchard, ancien employé au Bureau des Services d'aide et de promotion aux étudiants, est préoccupé par les résultats des échecs institutionnels dans le système universitaire sur les étudiants d'origines moyen-orientale et asiatique.

Bouchard critique l'université pour ne pas avoir formé des arbitres pour tous les procès à l'université. Des étudiants sont choisis parmi un groupe d'étudiants gradués et du premier cycle, et le destin de ceux qui subissent des procès pour avoir transgressé le code de l'université repose entre les mains de personnes non préparées à cette tâche.

Bouchard est plus inquiet concernant les étudiants d'université de l'extérieur de l'Amérique du Nord "qui ne comprennent nécessairement pas les règles occidentales de recherche et peuvent inconsciemment commettre des infractions" (*The Concordian*, 15 janvier, 2003). Dans ce même article, il déclare que la majorité des cas qu'il passe en revue au Bureau des services D'aide et de promotion aux étudiants de l'UEC où il travaille maintenant sont des étudiants d'origines moyen-orientales ou asiatiques qui étudient en Amérique du Nord pour la première fois: " Au Japon, on s'attend à ce que les gens apprennent par cœur, et tous les étudiants apprennent la même chose par cœur. On s'attend à ce que des étudiants sachent d'où un certain extrait est tiré sans références." Il dit que la même chose s'applique aux étudiants arabes qui sont supposés apprendre le Coran par cœur.

Mary O'Malley, coordonnatrice aux Services d'instruction des étudiants à Concordia, est citée dans le même article paru dans *The Concordian* déclarant cela: la différence entre les cultures occidentales et orientales est qu'en Occident la responsabilité est placée sur l'auteur [pour indiquer d'où l'information est prise] tandis qu'en Orient, la responsabilité est placée sur le lecteur." L'article offre d'autres aperçus, aussi bien, des façons dont les différences culturelles peuvent jouer un rôle instrumental à l'université. Et l'article de continuer en citant davantage O'Malley :

O'Malley, qui a une maîtrise en éducation avec une spécialisation dans la lecture et l'écriture, avait travaillé en service de Conseil et Développement depuis 1988. Elle a dit avoir souvent vu de première main les différences culturelles dans les approches d'apprentissage que Bouchard souligne dans ses cas. Ces différences sont très distinctes et documentées, a-t-elle dit, quand il s'agit de la façon dont différentes cultures voient l'éducation.

Parmi ces différences se trouve l'approche adoptée par les étudiants en posant des questions aux professeurs. On enseigne à beaucoup d'étudiants du Moyen-Orient et des pays asiatiques, a-t-elle dit, de ne pas questionner leurs professeurs parce que cet acte est vu comme une insulte. Souvent, a-t-elle dit, les étudiants internationaux inscrits à des ateliers d'écriture diront d'abord qu'ils comprennent le plagiat, mais ils ne peuvent pas l'expliquer à nouveau. Le résultat est que les étudiants qui ne prennent pas les ateliers facultatifs ne comprennent pas toujours ce que le plagiat signifie quand un professeur l'explique brièvement au début du cours ou quand ils le lisent dans des descriptions de cours. En donnant des ateliers au corps professoral, O'Malley, a indiqué, qu'elle souligne toujours l'importance de revoir ce qui constitue exactement le plagiat. Parfois, elle rencontre de la résistance de la part d'un professeur qui lui demande, "Jusqu'à quel limite vous êtes-vous attendu concernant notre conduite avec [ces étudiants] ?" "Certaines personnes ne connaissent simplement pas ces différences," a-t-elle dit. Pour cette raison, elle croit qu'il est entièrement possible que Bouchard rencontre de la résistance de la part des arbitres quand il base la défense d'un étudiant sur des différences culturelles.

Pour O'Malley et Bouchard, conclut l'article, " la situation est d'autant plus préoccupante, puisque Concordia avait fortement commencé à recruter les étudiants internationaux. Beaucoup de gens conviennent qu'un cours pour les nouveaux étudiants au sujet des règles du milieu universitaire occidental devrait être offert à Concordia.

E. EXEMPLES CLAIRS DE RACISME CONTRE DES ÉTUDIANTS MUSULMANS ET ARABES

Voici des exemples de discrimination raciale contre les étudiants musulmans et arabes. Ils concernent des cas entre les étudiants, le personnel et le corps professoral.

*** Oussama EL-Demerdesch**

Oussama EL-Demerdesch avait travaillé à l'Université Concordia pendant 5 années quand les tours jumelles se sont effondrées, emportant avec elles son propre emploi, à des centaines de milles plus loin à Montréal. Au début, EL-Demerdesch n'était pas sûr si le racisme, cette différence soudaine de le traiter, était "dans sa tête" ou "si ça faisait simplement partie d'un quelconque conflit ou de discrimination personnelle." Mais, les choses sont devenues tout à fait claires quand le mauvais traitement a persisté pendant presque une année l'obligeant finalement à quitter son emploi.

EL-Demerdesch a travaillé dans un bureau des Services de recherche à Concordia pendant cinq ans comme programmeur adjoint. Bien qu'il soit surqualifié pour le poste, il a décidé de l'accepter parce qu'il était un nouvel immigrant. Il n'avait pas d'objection à être sous-payé, non plus, parce qu'il avait de bons rapports avec ses deux supérieurs, et préparait un baccalauréat en français. Mais en 2001, quand les deux dirigeants ont quitté, EL-Demerdesch a pensé à partir lui aussi. Il a, cependant, été informé par le nouveau directeur par intérim qu'il devrait être promu et assumer les responsabilités des systèmes informatiques. Il avait seulement à prouver ses compétences pour obtenir une réévaluation de son poste et une augmentation de salaire.

La demande de réévaluation a été revue et parafée par Jack Lightstone, qui était vice recteur à la Recherche (voir l'annexe F). EL-Demerdesch n'était pas inquiet de devoir "prouver" ces compétences puisqu'il avait déjà fait le travail pendant longtemps.

À environ cette même période, EL-Demerdesch a commencé à avoir des problèmes au bureau avec une femme qui devait assurer l'autre poste de gestionnaire qui avait été ouvert. EL-Demerdesch a senti qu'elle était très grossière envers lui et s'est plus tard demandé si son comportement était symptomatique du racisme, aussi. Entre temps, un autre nouveau directeur par intérim avait pris ses fonctions, et EL-Demerdesch lui a parlé au sujet des problèmes qu'il avait sa collègue au bureau. Ces problèmes ont été résolus en interdisant aux deux de se parler. Ces conflits personnels seraient plus tard employés pour dispenser le bureau de promouvoir EL-Demerdesch au poste qui lui avait été promis.

EL-Demerdesch s'est informé régulièrement si oui ou non l'évaluation était déjà faite pour son nouveau poste.

Cependant, chaque fois qu'EL-Demerdesch se rendait au bureau du directeur par intérim, le directeur mettait ses pieds sur le bureau en pleine face d'EL-Demerdesch et était très ambigu au sujet du déroulement du processus de sa réévaluation. EL-Demerdesch était ferme sur le point que le directeur n'a pas mis ses pieds sur le bureau avec d'autres employés. L'absence d'une réponse

directe concernant la promotion a persisté pendant un an. Plus tard, quand EL-Demerdesch est entré en contact avec le Service des ressources humaines, ils l'ont informé que rien n'avait jamais été fait concernant sa réévaluation et sa promotion.

En outre, EL-Demerdesch indique "On m'a demandé de faire toute sorte de choses, par exemple, réparer les photocopieurs. Je ne fais pas un travail technique car je suis programmeur et analyste professionnel, j'ai un baccalauréat en informatique, on m'a demandé d'examiner le photocopieur, le télécopieur, ils essayaient toujours de me traiter en tant que technicien... Ils faisaient cela à bon escient pour diminuer l'importance de mes tâches... J'ai fait les choses qu'ils m'ont demandées, mais j'ai estimé que c'était leur intention." Quand on lui a demandé si les gens dans le bureau demandaient simplement des faveurs à EL-Demerdesch, il a répondu, "Non, ils y allaient certainement un peu fort et n'étaient pas gentils du tout. Quand vous demandez une faveur à quelqu'un, vous le faites gentiment. Ils s'attendaient à ce que vous fassiez cela, c'était leur attitude."

Finalement, El Demerdesch a porté plainte à son syndicat. Son environnement de travail était devenu très inconfortable et tendu pour lui. Ils lui ont demandé de prendre ses vacances et de quitter les lieux pendant une période de temps. EL-Demerdesch est rentré tard cette nuit et a décidé, puisqu'il n'allait probablement pas travailler pendant "probablement une très longue période", d'enlever ses dossiers personnels du disque dur et de changer son mot de passe. De retour de vacances, et désireux d'apprendre les résultats des négociations que son syndicat avait eu avec ses patrons, et à la place, " Je suis revenu et j'ai constaté que mon directeur avait écrit une lettre m'accusant de sabotage."

Comment a-t-il saboté le système? "Ils ont dit que je suis allé la nuit, et que j'ai enlevé des dossiers sans approbation appropriée... que j'ai essayé de leur envoyer des virus... que j'ai saboté le partage des dossiers sur Macintosh." EL-Demerdesch a été convoqué à une réunion pour discuter de la question.

EL-Demerdesch a clarifié la question immédiatement: il n'y avait rien d'étrange ou de suspect à passer la nuit à travailler au bureau. Il a encouragé ses supérieurs à vérifier les feuilles de présence, ils verraient qu'il a souvent tiré profit du calme du bureau vide et passé la soirée à faire son travail universitaire là; en ce qui concerne l'accusation d'envoyer des virus et du sabotage du partage des dossiers, EL-Demerdesch indique: "*Je n'ai jamais envoyé de virus à qui que ce soit, je ne sais même pas comment envoyer intentionnellement des virus. Ils ont dit que j'ai truqué, et arrêté le partage des dossiers sur Macintosh. Ceci est très facile à faire quand vous téléchargez quelque chose et que vous essayez de l'installer, l'ordinateur vous demandera d'arrêter le partage des dossiers en raison de la nécessité d'installer le logiciel. C'était ce que j'étais en train de faire, installer le logiciel pour enlever de manière permanente mes dossiers personnels. C'était un problème technique très simple que vous pouvez résoudre en une minute si vous vous connaissez un peu en ordinateurs.*

Ils ont affirmé que j'avais changé mon mot de passe à IM2YS4U. J'ai appris dès le début que c'est un bon mot de passe, il contient des lettres et des chiffres. Ils l'ont interprété comme si je détruisais le système.

Quoi qu'il en soit, je suis allé à la réunion et j'ai expliqué mon point de vue, j'ai été particulièrement étonné qu'ils m'aient accusé de sabotage - une accusation très grave. Je leur ai demandés de prouver ces accusations, ils n'avaient rien à montrer. Tous les dossiers sont toujours là sur les ordinateurs, je n'ai enlevé aucun dossier qui était lié au travail ou [la]

propriété de l'université. Après mes explications, ils sont allés, et sont revenus et ont expliqué qu'ils avaient toujours quelques problèmes, mais n'ont pas spécifié lesquels.

Je pense que le but de tout ça était parce que je recherchais un règlement financier, ils ont voulu le baisser autant que possible, parce que j'aurais pu les poursuivre devant le tribunal. Ils voulaient que j'aie commis une erreur et qu'eux aussi aient commis une, et que nous sommes à égalité. Ils allaient me donner moins d'argent, et je pars. Ils m'ont offert une petite somme d'argent que j'ai refusée en disant que j'allais les poursuivre en court. Ils m'ont offert davantage – une année de salaire et les frais de scolarité pour le reste de mes études de maîtrise.

Je viens juste d'accepter l'entente. Une chose très étrange est qu'ils ne me donneraient pas une vraie lettre de référence, au lieu de cela ils m'ont donné une future lettre de recommandation qui a indiqué que j'ai travaillé pour l'université pendant 5 années. Ceci rendra plus difficile ma recherche d'emploi. Deuxièmement, je ne peux donner à personne la copie de mon entente de règlement, et troisièmement, ils n'admettent pas avoir eu tort. Mon représentant syndical m'a expliqué que c'était la manière dont ils traitent tous leurs problèmes; ils n'admettent jamais commettre des erreurs.

[Est-ce que l'interdiction de dire aux gens ce qui s'est passé fait partie des conditions?]

Non, je peux le dire. Je peux montrer le document, mais je ne peux pas faire une copie de ce document particulier.

Une fois pressé pour définir s'il avait subi de la discrimination avant le 11 septembre, 2001, EL-Demerdesch a indiqué que la différence était la suivante:

“Avant cela, c'était plus diplomatique, j'ai compris qu'il y avait une certaine forme de discrimination, mais elle relevait plutôt de la bureaucratie. Après le 11 septembre, avec des personnes me jetant leurs chaussures en plein visage, les choses ont pris une tout autre tournure. C'était très ouvert, quoiqu'ils aient essayé de me convaincre qu'il n'y avait aucun complot contre moi, que j'étais malade peut-être, que je l'imaginai. Mais j'ai découvert que les gens complotaient réellement contre moi au bureau, et des gens dans d'autres bureaux.”

Nous pouvons constater le contraste entre les rapports d'EL-Demerdesch avec ses collègues au bureau avant le 11 septembre et après quand nous lisons la lettre de référence qu'EL-Demerdesch a reçue de ses anciens patrons au bureau.

La lettre élogieuse ne peint pas un portrait d'un employé socialement inadapté et incompetent, mais plutôt d'un être humain professionnel et courtois (voir l'annexe G).

Ainsi, en fin de compte, le système a trahi EL-Demerdesch. Quand on lui a demandé de décrire le rôle joué par le Service des ressources humaines dans la résolution du cas de discrimination à son bureau, EL-Demerdesch a répondu:

Le service des ressources humaines est censé intercéder en ma faveur même si je ne porte pas une plainte, même s'ils l'entendent de quelqu'un d'autre. Maintenant, c'était une plainte que j'ai portée à leur attention, ils n'ont jamais étudié ma plainte pour harcèlement, mais le tout dernier jour quand je suis allé signer ma démission et accepter le règlement, je leur ai demandé très poliment : Avez-vous vraiment examiné ma plainte? La personne aux ressources humaines n'a pas dit un mot. Mon représentant syndical m'a dit “Oussama, ce n'est pas de tes affaires.” Je pense que je voudrais savoir ce qui se produit quand les gens pratiquent de la discrimination

contre vous pendant très longtemps. L'accord lui-même feint que nous sommes égaux, parce qu'ils ont porté de fausses accusations, ils les ont retirées, je retire ma plainte, et prends une certaine somme d'argent ! Mais [les ressources humaines] sont censées, dans tous les cas, examiner les plaintes et me donner le résultat. Elles ne m'ont pas donné le résultat et elles sont supposées le faire. Une chose que j'ai notée était qu'ils ne veulent jamais admettre qu'ils font des erreurs. Il y a beaucoup de malentendus, de coïncidences, ferme le dossier.

En fin de compte, EL-Demerdesch a été balayé sous le tapis bureaucratique. L'Université l'a littéralement acheté et la diversité paisible de façade peut persister. Cependant, cette société multiculturelle est en proie à des déséquilibres et des inégalités du pouvoir. Il est crucial que nous jetions la lumière sur ces problèmes et que nous les voyions pour ce qu'ils sont et les impacts qu'ils ont sur leurs victimes.

*** Anonyme- Code M001**

Un étudiant juif en études commerciales âgé de 29 ans s'est plaint d'avoir été agressé et frappé d'un coup de pied par un membre de l'Association des étudiants musulmans de Concordia. L'altercation s'est produite mardi vers 18h00, après que ce même étudiant a déchiré une affiche du groupe Solidarité pour les droits humains des Palestiniens au 4ème étage du pavillon Hall.

“C'est inacceptable sur le campus” a dit l'étudiant, qui a affirmé avoir peur de faire publier son nom. *“Je veux me sentir en sécurité”* – *The Montreal Gazette*, 14 septembre, 2002.

L'étudiant musulman en question, Code M001, donne sa version des faits: « C'était le 10 septembre, un jour après la manifestation contre Netanyahu. J'avais un cours à 18h00, c'était un cours de macroéconomie au 4ème étage. Je me suis rendu à mon cours mais la salle était pleine; il n'y avait aucune chaise disponible. Je suis donc sorti pour essayer d'en trouver une. En courant, j'ai aperçu un type en train de déchirer des affiches de la SDHP... le premier, le second, le troisième. Il avait enlevé peut-être le quatrième lorsque je lui ai dit qu'il n'avait pas le droit de faire ça. M connaissait le règlement car il siégeait au Conseil de la vie étudiante de Concordia. M l'a informé qu'il n'avait pas le droit de déchirer les affiches appartenant à d'autres groupes. Mais l'étudiant a continué à déchirer les affiches ignorant la demande de M. M a compris qu'il ne pouvait rien faire, alors il a décidé d'appeler les agents de la protection publique de Concordia. Mais comme il n'avait pas leur numéro, M a appelé Basel (Al-Ken), alors président de la SDHP. Il lui a demandé d'appeler la sécurité et de leur demander de monter au quatrième étage. L'étudiant qui a déchiré les affiches a entendu M parler au téléphone à propos des agents de la protection publique. Selon M, l'étudiant l'a tout d'un coup poussé et lui a donné un coup de pied avant de s'en fuir.

M décrit avoir été dans un état de choc, et de s'être levé stupéfait. Il a suivi l'agresseur jusqu'à la mezzanine, près de la sortie de la rue Mackay. C'est là où il l'a rattrapé, lui tenant la main afin de l'empêcher de s'enfuir. Il y avait un témoin sur place. Basel Al-Ken était toujours au téléphone avec M. Pendant que M retenait l'étudiant qui l'avait agressé, ce dernier a continué de lui donner des coups de pied et de l'égratigner. M l'a finalement relâché. L'assaillant est tombé en arrière, contre le mur et s'est ensuite mis à courir juste avant que le garde de la protection publique n'arrive sur la scène. L'assaillant s'est échappé.

M a raconté l'histoire entière au garde de sécurité et c'est seulement après avoir fini de tout lui raconter qu'il a découvert que le garde de la protection publique de Concordia ne parlait même pas anglais, quoiqu'il ait fait semblant d'acquiescer tout au long de son explication.

M est sorti hors du campus avec un garde de sécurité pour rechercher l'assaillant, mais ce dernier a disparu. M indiqua alors au garde de la protection publique de Concordia qu'il allait retourner à son cours. Cinq à dix minutes plus tard, des gardes de la protection publique et des officiers de police sont venus chercher M dans sa classe. Ils lui ont dit que l'assaillant a eu des dommages à la tête et qu'il y avait un peu de sang, mais que c'était juste une chose mineure. Il l'ont assuré que l'étudiant n'a pas eu besoin d'aller à l'hôpital, mais il portait plainte contre lui.

M a expliqué ce qui s'est passé aux gardes de la protection publique de Concordia et les a informés que si l'étudiant voulait porter plainte, lui aussi voulait porter une plainte contre l'étudiant.

Les agents de la sécurité publique de Concordia et de la police ont conseillé M de ne pas poursuivre l'étudiant car ce serait un conflit d'intérêt. La police a fini par arrêter M ce jour là. À la fin octobre, M a reçu une lettre de l'université –encore un fois la protection publique- Jacques Lachance enquêteur sur la protection publique. Il a porté plainte contre lui via un processus interne de l'Université. M. Jacques Lachance a déposé une plainte contre M au Bureau des droits et des obligations au nom de l'assaillant.

M n'arrive pas à comprendre pourquoi le département de la protection publique dépose une plainte contre lui s'ils n'ont pas été témoin de rien.

Un jour ou deux avant le procès, la plainte a été mise sous le nom de l'assaillant. M a indiqué qu'il était très clair que ce n'était pas l'assaillant qui avait écrit la plainte: Il est très probable que quelqu'un d'autre a rédigé la plainte.

Pendant le procès, deux agents de sécurité ont témoigné, celui qui a vu M le premier (celui qui ne parle pas anglais), et celui qui surveillait cette nuit. Les deux ont témoigné en faveur de l'étudiant qui avait déchiré les affiches. Pourtant aucun d'entre eux n'était présent au moment de l'incident. L'un a vu M courir derrière lui et l'autre est arrivé sur les lieux seulement après.

M avait ses témoins qui ont vu le déroulement des événements et Al-Ken qui a témoigné par téléphone. En plus, M avait des photos de ses mains égratignées sur ses mains. Pourtant, l'étudiant a refusé d'admettre l'avoir jamais touché. M a aussi un rapport médical pour prouver qu'il a été effectivement égratigné ce jour là.

La décision du comité d'enquête était unanimement en faveur de la reconnaissance de l'innocence de M. Les trois membres du comité ont convenu que les accusations devaient être rejetées.

M allait déposer des contre-accusations au Bureau des droits et des obligations mais a décidé de retirer sa plainte car il a été conseillé que vu que son cas était si solide, l'étudiant qui l'avait agressé serait probablement expulsé pendant une année et M ne voulait pas le voir expulsé.

La question qui se pose ici est, qu'est-ce qui a motivé les agents de la protection publique à Concordia à s'impliquer et à témoigner contre M? Pourquoi l'université a-t-elle jugé pertinent d'intervenir au nom de l'étudiant quand, en fait, ses représentants n'avaient été témoins de rien?

*** Chadi Serhal**

Chadi Serhal rapporte un incident de ce qu'il considère une discrimination raciale dans un cours à l'Université Concordia. Serhal avait récemment fait un transfert à Concordia à partir des Émirats Arabes Unis (EAU). L'incident s'est produit pendant un cours d'histoire au sujet de l'Holocauste, un des premiers cours qu'il a suivi à Concordia. Il a approché le professeur avant le délai de la remise du premier travail afin de s'assurer qu'il était sur la bonne voie. Le professeur lui a dit que le travail lui semblait très bien. Or, lorsque le professeur a remis les travaux, Chadi a reçu la note D. Quand il a questionné le professeur au sujet de sa mauvaise note, ce dernier a tenté de rassurer Chadi, lui posant de nombreuses questions concernant son origine et le laissant finalement avec le conseil que cette note serait sûrement le vent qui ferait rapidement naviguer son bateau. De plus, ce même professeur attribuait des points de mérite pour la participation en classe. N'ayant pas pris part aux discussions, Chadi n'a pas obtenu de points de mérite. Or, une collègue de classe qui s'est également, de son propre aveu, abstenue de participer aux discussions en classes a, quant à elle, tout de même obtenu des points de mérite. Chadi Serhal croit qu'il a été victime de discrimination parce qu'il est d'origine arabe.

*** Afifa Naz**

Afifa Naz, une femme musulmane, a vécu ce qu'elle a estimé être une discrimination raciale le mois de septembre 2002 à l'Université Concordia. Son histoire est reproduite ci-dessous dans ses propres mots.

J'étais assise à la cafétéria faisant mon travail et - étrangement! - la femme (je la connais, elle est une professeure au département de chimie), se dirige vers moi et elle commence à dire, pourquoi êtes vous ici comme ça, je me suis battue pour vous dans les années 60 pour tous vos droits et tout et maintenant vous êtes ici comme ça. Elle a fait tout son discours et quitté tout de suite. C'était choquant, parce que j'étudie, je m'occupe de mes propres affaires. Pourquoi devez-vous venir me dire toutes ces choses? Je l'ai revue et elle l'a encore dit. Je ne comprends pas ce qu'elle essaye de laisser entendre, comme: Gardez votre culture, ne l'abandonner jamais pour aucune autre? Je ne comprends pas son intérêt parce que la première fois quand elle est venue vers moi, elle a dit toutes ces autres choses. Et puis la deuxième fois qu'elle m'a vue, elle l'a juste dit et je ne lui ai jamais répondu.

[Elle est venue vers toi deux fois?]

Oui.

[Était-ce le même jour?]

Pas le même jour, c'était un jour différent. Ce jour-là, elle s'est juste dirigée vers moi. L'autre jour, la même session cependant, j'attendais l'ascenseur, et elle est passée à côté de moi.

[Alors, la première fois qu'elle est venue vers toi et a dit je me suis battue pour toi dans les années 60, penses-tu qu'elle réagissait au fait que tu portes un voile?]

Je pense que oui... parce qu'elle a dit maintenant vous êtes ici comme ça, par ça je pense qu'elle faisait référence à mon voile et était comme "Bonne chance de toute façon? C'était choquant.

[Est-ce qu'il y avait du monde assis autour?]

Il y avait des gens, évidemment, j'étais assise à la cafétéria.

Mais je pense que seulement un type a noté ce qui s'est produit, il était assis près de moi et il a poussé un soupir.

[As-tu raconté ce qui s'est produit à quelqu'un? Es-tu allée au Bureau des droits et obligations ou du Bureau de l'Ombudsman, ou au Bureau des Services d'aide et de promotion aux étudiants]
Non. [Pourquoi as-tu choisi de ne pas porter plainte?]

Tout d'abord, je n'étais pas sûre de la façon dont je devrais procéder. Je ne savais pas où aller et se plaindre. Et en second lieu, je l'ai ignoré, je pense.

*** Anonyme- Code F001**

Une femme musulmane d'origine sud-Asiatique qui porte le voile croit qu'elle a été victime de deux incidents racistes. Chaque cas impliquait des professeurs au Département de biochimie.

Le premier incident s'est produit quelques jours suivant les attaques du 11 septembre. F001 (ou "F") a approché la professeure pour lui poser une question sur la sécurité au laboratoire. Visiblement surprise, son professeure a répondu: "Es-tu en train de projeter un accident?" F n'a aucun doute que ce commentaire a été fait dans la crainte, vu le climat hystérique après le 11 septembre quand soudainement les musulmans étaient vus avec soupçon.

Mais la discrimination a continué tout au long de la session. Chaque fois que F approchait sa professeure, la femme "devenait visiblement raide" et "répond avec hésitation aux questions." F a compris que c'était du racisme en observant l'interaction de la professeure avec d'autres étudiants. La professeure ne s'est pas comportée de cette façon avec d'autres étudiants. Maintenant, F essaye d'éviter des cours avec cette professeure, bien qu'elle doive prendre au moins un cours obligatoire avec elle.

Le deuxième incident implique un autre professeur à la faculté qui n'appréciait pas le personnage de public de F. C'était juste après l'anniversaire du 11 septembre et F faisait beaucoup d'entrevues à la télévision nationale au sujet du ciblage ethnique, du racisme et de la haine anti-musulmans. Son professeur lui a dit qu'il ne l'a pas "apprécié", et qu'elle devait cesser cette activité. Il lui a dit qu'il n'a pas aimé "les positions" qu'elle prenait. F considère ses positions importantes: parler publiquement des causes sous-jacentes du racisme, des préjugés et de la discrimination dans la société. C'étaient ça "les positions" que le professeur de F n'appréciait pas.

F a jugé ce court échange comme une menace voilée que si elle ne se taisait pas, ses notes souffriraient. F était effrayée parce qu'elle savait que peu importe les efforts qu'elle ferait envers lui, ces tentatives ne mèneraient nulle part. Il n'y avait aucun choix que d'essayer de faire semblant qu'elle se conformait à sa ligne.

*** Anonyme- Code M002**

Un dernier témoignage de la discrimination que je voudrais inclure dans cette section a été fait par un musulman africain qui étudie à Concordia: (M001): *J'ai seulement eu un problème avec un professeur et bien que j'aie eu une attestation médicale justifiant mon absence lors de son examen, il ne m'a pas permis de le refaire. C'était un cours de sciences- politiques que j'ai pris comme cours facultatif.*

[Qu'est-ce qui t'as poussé à croire que c'était de la discrimination raciale?]

Ce qui m'incite à croire cela, c'était qu'il m'a toujours traité d'une manière différente. Il m'a traité différemment quand j'ai remis un devoir et toutes les fois que j'ai posé des questions. Il était gentil avec tous les autres que je connaissais et quand j'ai demandé, Est-ce que ce professeur est vraiment mauvais avec vous? Ils disaient, non, il est gentil. Chaque fois que je lui ai parlé, il me regarda d'un air méchant, inconfortable, et me répondait : demande à l'assistant du cours, ou quelque chose de ce genre.

[Vous rappelez-vous approximativement quand ceci s'est produit?]

C'était l'année dernière. [l'année académique 2001-2002] [Avez-vous fait quelque chose suite à cet incident?] Non. J'ai juste échoué ce cours, principalement à cause de ça. Un des problèmes - c'était mon erreur d'une certaine manière,... parce que quand vous êtes malade un jour d'examen, chose qui ne m'est jamais arrivé auparavant, je n'ai jamais été malade un jour d'examen, c'était ma première fois – Je ne connaissais pas la procédure par laquelle il faut passer. Si vous ne remettez pas l'attestation médicale la même semaine, alors la seule manière pour refaire l'examen est simplement de demander au professeur. Quand je suis allé à l'administration, ils ont dit nous n'avons rien à faire avec vous, quoique je leur aie expliqués que c'était ma première fois, je n'avais jamais été malade le jour d'un examen, j'avais mon attestation médicale dans ma poche. J'ai tout simplement pensé que si vous étiez malade et vous pourriez refaire l'examen une autre fois. Mais vous devez remettre l'attestation médicale [au professeur] une semaine [après avoir manqué l'examen]. Ce que je n'ai pas fait. Mais je ne le savais pas. L'administration m'a dit nous ne pouvons rien faire pour vous, la seule personne à que vous pouvez parler est le professeur. Mais le professeur et moi ne nous entendions pas tout au long de la session. J'ai remis [au professeur] l'attestation médicale et expliqué les raisons et problèmes que j'ai eus avec l'administration et j'ai expliqué qu'il était le seul qui peut me rendre ce service. J'ai aussi envoyé un courriel lui expliquant ceci. Mais il ne m'a jamais répondu, j'ai laissé mon numéro de téléphone, mon courriel, le numéro de téléphone de ma sœur, mon adresse. Mais il n'a même pas dit: désolé, je ne peux rien faire pour vous. C'est ce qui m'a poussé à partir... c'est bon, il n'y avait aucun espoir que ce type fasse preuve d'ouverture. J'ai conclu qu'il n'avait pas l'envie de m'aider ou d'avoir pitié de moi.

[Vous avez dit avant que vous avez senti que votre professeur vous a traité différemment en classe. Pouvez vous expliquer ce que vous voulez dire?]

J'ai posé des questions toutes les fois que je le pouvais après la classe, comme quand il y avait un travail à remettre ou un examen qui s'en vient, et il ne me donnait jamais une réponse directe, il me disait d'aller juste parler à l'assistant du cours. Tout le monde, je connais des personnes d'autres classes auxquelles j'ai parlées et elles ne se sont jamais plaintes. Certaines se sont plaintes, cependant elles étaient très peu nombreuses. Pour moi il était, je pourrais dire que c'était biaisé, raciste, tout ce que vous voulez l'appeler, mais il était tout simplement mesquin.

[Avez-vous informé toutes les autorités, comme le bureau de l'Ombudsman ou le Bureau des droits et obligations?]

Non.

[Pourquoi avez-vous décidé de ne pas le faire?]

Je ne sais même pas que ces autres gens peuvent m'aider.

Je n'ai toujours pas aimé que parce que ça affectait ma moyenne générale, j'essaye toujours d'obtenir n'importe quelle aide de n'importe où, mais au cours de cette année j'étais simplement occupé, alors...

[Vous n'êtes pas allé au Bureau des Services d'aide et de promotion aux étudiants non plus?]

Non.

[Sans mentionner le nom, je sais que vous êtes associé à un groupe d'étudiants sur le campus, une association ethnique d'étudiants, à l'intérieur de ce groupe, êtes-vous entré en contact avec d'autres étudiants qui ont éprouvé le racisme à l'université?]

Quand je discute avec différentes personnes de ma race, je parle de questions différentes, surtout académiques et les professeurs, ils se plaignent toujours de leur professeur qui leur donne des notes inférieures à celles auxquelles ils s'attendaient la plupart du temps, parce que c'est totalement que les professeurs ont différentes perspectives ou perceptions, qui est que tout le monde a son propre fond... Le problème est peut-être que les professeurs n'aient pas reçu la formation appropriée pour s'occuper des différentes cultures, examiner des limites et entrer dans la psyché de cultures différentes, de pensée différente, de langue différente ou de différentes religions et d'où d'autres gens viennent ou la manière dont ils racontent leur histoire et comment ils discutent n'importe quel sujet qu'ils doivent expliquer dans cet examen. C'est un grand problème pour n'importe quelle institution. Je ne vais pas dire que c'est seulement à Concordia. C'est fondamentalement un problème canadien ou vous pourriez dire un problème américain.

1.3 QUESTIONNAIRE SUR LA DISCRIMINATION RACIALE

Un questionnaire demandant aux étudiants s'ils avaient ou non éprouvé ce qu'ils croient être de la discrimination raciale a été administré à 256 étudiants à l'Université Concordia (Voir annexe A pour le questionnaire)

*** Représentativité**

Afin d'avoir une idée précise de la composition démographique de la population étudiante de Concordia, *Focus : Facts on Concordia Students* (Volume III, numéro 2, novembre 2002) a été consulté. Les données recueillies de cette étude seront comparées aux chiffres contenus dans *Focus* afin d'établir jusqu'à quel degré l'étude représente les caractéristiques démographiques des étudiants de l'Université Concordia.

Mais tout d'abord, une note sur l'échantillon sélectionné pour l'étude : les caractéristiques démographiques englobant les minorités visibles et religieuses ont été recherchées délibérément, puisqu'elles sont les plus susceptibles de subir la discrimination raciale.

Ceci déforme l'échantillon choisi, mais soutient les buts et objectifs de la recherche, qui sont de mener une étude exploratoire sur la discrimination raciale à Concordia.

- **Sexe** : un peu plus de femmes étudient à Concordia que d'hommes. L'étude sur le racisme a fait appel à un nombre presque parfaitement égal d'hommes et de femmes : 50% d'hommes et 48% de femmes, 1% transsexuel et 1% non spécifié.

- **Statut temps plein/temps partiel** : Un peu moins de 6 étudiants sur 10 sont à temps plein à Concordia. 91% des répondants au questionnaire sont des étudiants à temps plein, les 9% restants étudient à temps partiel.
- **Facultés** : Arts et Sciences : 49.31% (*Focus*) comparé à 41% (étude sur le racisme); beaux-arts: 9.83% (*Focus*) comparé à 6% (étude sur le racisme); Génie et informatique: 20.25% (*Focus*) comparé à 29% (étude sur le racisme); École de commerce John Molson: 20.61% (*Focus*) comparé à 18% (étude sur le racisme). Les chiffres sont remarquablement proches d'une faculté à l'autre.
- **Étudiants étrangers** : presque 1 étudiant étranger sur six vient du Moyen-Orient, mettant le chiffre à 404. Il n'y a pas de chiffres officiels sur le nombre des étudiants musulmans et arabes à l'université, mais les estimations varient entre 3000 et 5000. Ceci représenterait entre un septième et un cinquième de la population étudiante globale. 24% des répondants au questionnaire sont d'origine moyen-orientale, rendant le chiffre un peu plus élevé que la démographie réelle. Aucun chiffre n'existe pour les noirs, les Asiatiques et les autres étudiants.
- **L'échantillon global était divers** : trois cinquièmes du total de l'échantillon se sont identifiés comme une minorité linguistique; 26 langues ont été nommées, y compris (par ordre de fréquence de mention) l'arabe, le français, l'urdu, l'espagnol, le persan, le polonais, le gujarat, le hindi, le bengali, l'hébreu, le grec, le créole, le marathi, le swahili, le chinois, le roumain, le punjabi, le vietnamien, des langues africaines, le tagalog, le somali, l'allemand, l' "irakien", l'italien, le turc, et bangla. 66% des répondants se sont identifiés comme des minorités religieuses, qui incluaient (par ordre de fréquence de mention) musulman, chrétien, bouddhiste, hindou, juif, athée, rasta, zoroastrien, sikh, musulman chiite.

*** Racisme**

Plus de la moitié des étudiants étaient des musulmans (53%), alors que seulement 24% se sont identifiés comme moyen-orientaux. 18% étaient noirs et 21% étaient des asiatiques. Ces 64% de répondants ont également mentionné qu'ils parlaient une autre langue que l'anglais.

- 77% des répondants ont déclaré ne pas avoir subi ce qu'ils croyaient être une discrimination raciale. 20% indiquent qu'ils ont vécu ce qu'ils croyaient être une discrimination raciale par les enseignants ou le personnel à l'université, et un autre 3% ont vécu la discrimination par les étudiants plus globalement ou n'étaient pas sûrs quelle était la nature de la discrimination.
- Parmi les 20% qui ont éprouvé ce qu'ils croyaient être une discrimination raciale, 61% d'entre eux se sont identifiés comme musulmans. Un autre 31% ne sont pas identifiés comme faisant partie d'une minorité religieuse. 4% ont indiqué qu'ils se reconnaissaient comme minorité religieuse, mais n'ont pas spécifié laquelle. Un autre 2% s'est déclaré chrétien et 1% comme "Jahrestafarai."
- Parmi les étudiants ayant subi une discrimination, 29% se sont identifiés comme moyen-orientaux. Ces identifications incluaient les nord-Africains, Palestiniens, Koweïtiens, musulmans, moyen-orientaux et arabes. La plupart des ces répondants affirment parler l'arabe, avec certains d'entre eux parlant plus d'une langue, incluant le persan, l'hébreu, le grec et le français.
- Parmi les 20% des répondants de race noire qui ont vécu une discrimination raciale, seulement une personne s'est dite membre d'une minorité religieuse, qui est l'islam. De ces répondants de

race noire, l'identification la plus commune des minorités linguistiques était le français. D'autres incluent l'espagnol, le créole et un répondant a écrit "langue africaine".

- 12% des répondants qui ont éprouvé de la discrimination raciale se sont également identifiés comme africains. Parmi ceux-ci, certains se sont présentés comme musulmans (2), chrétien (1) et Jahrastafarai (1) et deux ont répondu qu'ils n'étaient pas religieux.
- 18% des étudiants qui ont éprouvé de la discrimination raciale peuvent être classés comme des asiatiques. Ce groupe comprend des personnes de l'Asie du sud, du Pakistan, de l'Inde et de l'Asie. La plupart de ces répondants étaient des musulmans et parlaient urdu. Les autres langues parlées identifiées étaient le bengali et le punjabi.
- D'autres réponses étaient plus générales. 12% des participants à l'étude ont répondu « oui » à la question s'ils étaient des minorités visibles; de ceux-ci deux ont écrit qu'ils étaient musulmans, l'un parlant l'urdu, et l'autre l'arabe. Des trois répondants ayant indiqué qu'ils n'étaient pas des minorités religieuses, un a indiqué qu'il parlait le Créole. 6% des répondants ont affirmé ne pas être des minorités visibles. Parmi ces gens, deux se sont identifiés comme musulmans, dont l'un parlait l'arabe et l'urdu, et l'autre, le français. Le troisième individu ne s'est pas identifié comme une minorité religieuse, mais parlait français et espagnol.

Conclusions

Nous pouvons tirer les conclusions suivantes à partir de ces statistiques: un peu plus du cinquième des participants questionnés prétendent avoir subi de la discrimination raciale. Ce chiffre représente un nombre substantiel de personnes, à propos desquels des informations statistiques sont présentées plus bas.

Du nombre total des étudiants interrogés –256--, 53% se sont identifiés comme musulmans. 61% du nombre total des personnes ayant dit avoir subi de la discrimination raciale se sont identifiées comme musulmans. On pourrait en conclure que, alors que juste un peu plus de la moitié du nombre total des répondants étaient des musulmans, plus de la moitié de ces musulmans avait subi la discrimination, soulignant une tendance au racisme contre les étudiants musulmans.

Ces étudiants musulmans sont répartis selon leur origine géographique. Les musulmans qui s'identifièrent comme moyen-orientaux (24%) avaient tendance à parler l'arabe. Les musulmans qui s'identifièrent comme originaires de pays asiatiques (18%) avaient tendance à parler l'urdu. La conclusion qu'on pourrait tirer est que les musulmans, peut être sans souci du fait qu'ils parlent l'arabe ou non, ont tendance à éprouver une discrimination raciale disproportionnée.

Toutefois, du nombre total des étudiants de race noire ayant subi de la discrimination raciale, seulement une personne s'est identifiée en tant que musulman. Par conséquent, il est évident que la discrimination n'est pas nécessairement limitée aux musulmans. Des six répondants qui se sont identifiés comme africains, deux se sont déclarés musulmans. Le nombre collectivement bas des musulmans dans ces deux groupes montre que le racisme est probablement un racisme basé sur la couleur de la peau plutôt que sur le statut religieux.

Les déclarations écrites sur les cas de discrimination raciale vécus par les participants dans cette étude sont reproduites en annexe 1.

Deuxième partie : repenser le 9 septembre

Une étude sur l'annulation de la visite de Netanyahu à Concordia

But de la recherche

Cette étude a été jugée nécessaire par le Comité exécutif de l'UEC à cause des préoccupations suivantes : les représentations erronées répandues dans les médias sur ce qui s'est passé le 9 septembre; les fausses allégations par l'Université et la police contre certains manifestants ce jour là, une absence totale de reportage sur la brutalité policière et des incidents d'agression à l'encontre des manifestants par des détenteurs de billets. Enfin, cette étude vise à rendre un service aux membres de l'Association en ce moment et dans l'avenir afin que les étudiants puissent avoir un document qui présente l'histoire d'un événement étudiant de cette magnitude et de cet impact d'un point de vue qui est resté jusqu'à présent négligé.

Le but de cette étude est de reconstruire ce qui s'est passé le 9 septembre du point de vue des manifestants.

Au début, ce rapport voulait inclure des témoignages des tenants de billets et des organisateurs, mais à cause de leur non-coopération presque unanime, nous avons poursuivi notre enquête sans ce qui aurait été sûrement leur témoignage bénéfique. Ce rapport couvrira la période entre le moment où les billets étaient rendus disponibles pour l'événement et les premières semaines qui l'ont suivi.

Cette étude est également, jusqu'à un certain degré, une réponse au (et faite selon le modèle du) rapport de Susan Magor soumis au Vice recteur des services au nom du Bureau de la santé environnementale et de la sécurité à Concordia (voir www.concordia.ca/about/administration/pdf/Report9sep-E.pdf). Plusieurs étudiants croient qu'en

plus de contenir des erreurs factuelles concernant la chronologie et le contenu de l'événement et des descriptions erronées des manifestants, le rapport a ignoré l'aspect le plus crucial de la protestation, à savoir les moyens utilisés par les manifestants. Bien sûr, on peut arguer que l'examen de cet aspect des événements est hors de la portée du rapport Magor, mais nous croyons que la signification de l'invitation de Netanyahu à Concordia est une composante importante de l'évaluation des risques, et devrait être incluse dans toute revue critique du 9 septembre.

C'est dans l'esprit de cette reconnaissance que nous incluons dans ce rapport une composante sur les raisons des 2000 personnes qui ont participé à la manifestation contre Benjamin Netanyahu.

Le but de ce rapport n'est pas de répondre à la question à savoir si oui ou non Netanyahu avait le "droit" de parler. Plutôt, cette enquête vise à présenter ce qui s'est passé ce jour là d'une perspective qui a été, jusqu'à aujourd'hui, ignorée- comme Sir Isiah Berlin a si sagement compris à propos de la culture : les brindilles pliées finissent par se briser.

2.2 SOURCES D'INFORMATION

Les informations présentées dans ce rapport proviennent des 29 comptes-rendus de première main qui ont été sollicités, des informations publiées par les détenteurs de billets, de la visualisation de trois bandes vidéo dont deux sont des séquences d'enregistrement des manifestants, et qui toutes représentent longuement l'occupation des escaliers mécaniques.

2.3 RÉSUMÉ DE L'ÉVÉNEMENT – CE QUI S'EST PASSÉ

Une manifestation organisée contre une conférence devant être donnée par Benjamin Netanyahu, ancien Premier ministre d'Israël, a pris une mauvaise tournure lorsque des altercations dans la rue Bishop ont opposé manifestants et détenteurs de billets. Ces affrontements se sont intensifiés dès que la police anti-émeute s'est attaquée à des manifestants non armés au rez-de-chaussée et à la mezzanine de leur université.

Puisque le Pavillon Hall du centre-ville n'est pas bien protégé, les manifestants ont profité de l'accès facile aux escaliers mécaniques pour reconquérir ce que les étudiants-manifestants considèrent comme une occupation de leur édifice universitaire. On a alors envoyé la police anti-émeute pour protéger les lieux et faire évacuer les manifestants. Calmement, les policiers ont commencé par les faire reculer jusqu'à la mezzanine via les escaliers mécaniques tandis que les manifestants ont décidé de descendre pour occuper le rez-de-chaussée.

Ces policiers sont alors devenus plus agressifs et ont asséné des coups violents et effectué deux arrestations. Les manifestants, face à l'agression et à la brutalité de la police, ont exprimé leur colère en jetant sur elle des journaux et des projectiles. Les manifestants de l'extérieur se sont collés aux vitres pour regarder tout ce chahut. Ils ont donné de grands coups dans les vitres en signe de protestation contre ce qu'ils voyaient. Après la deuxième arrestation, la vitre a cédé. On ne sait pas bien si ceci a été causé par quelques personnes ou bien par la force rassemblée des coups dans la vitre.

À ce moment-là, la police a pulvérisé du gaz poivré par la brèche de la vitre, mais la plus grande quantité de gaz a été repoussée dans le pavillon à cause de la différence de pression entre l'intérieur et l'extérieur. Les policiers anti-émeute ont repoussé les manifestants en haut des

escaliers mécaniques jusqu'à ce que ces escaliers aient été évacués. Finalement, les manifestants ont été évacués de la rue MacKay.

Les étudiants, les membres du personnel et du corps professoral se sont trouvés bloqués dans le pavillon plein de fumée parce que la police a refusé de tirer l'alarme d'incendie et de déverrouiller les portes, violant ainsi les normes de sécurité du pavillon. La sortie de la rue MacKay était ouverte, mais on a donné à ces personnes des informations et des instructions contradictoires sur la façon de procéder à l'intérieur, et on a dit à un bon nombre de retourner à l'étage.

Quelque temps après ceci, on a pris la décision d'annuler le discours et de fermer le pavillon pour ce jour.

Cet événement a été organisé par la section de l'Association étudiante Hillel de Concordia, la branche québécoise du Comité Canada-Israël, et la Fondation Asper basée à Winnipeg. La manifestation a été organisée par la Coalition pour une paix juste au Moyen-Orient.

Des détenteurs de billets et des manifestants ont envoyé des rapports alléguant qu'ils ont été victimes d'insultes raciales et d'attaques physiques à l'intérieur et à l'extérieur du pavillon. Pour de plus amples détails concernant le déroulement des événements, voir l'annexe J.

2.4 REPRÉSENTATION

Il était fondamental, au moment d'évaluer les risques, de se demander si la visite à Concordia de Netanyahu était ou non sans danger, c'est-à-dire s'il représentait lui-même une menace sinon plusieurs pour les étudiants de l'Université Concordia. Tandis que bon nombre de personnes soutiennent que la liberté d'expression est un principe absolu, nous avons bien sûr des lois au Canada qui fixent une limite entre la liberté d'expression et le discours incitant à la haine. Comme un manifestant l'a bien mentionné : « Pas de liberté d'expression pour le discours incitant à la haine ».

Il n'est ni de la portée, ni de la compétence de ce rapport de contester ou de juger les lois canadiennes ni les lois internationales, mais il est indispensable de mentionner les crimes de guerre dont Netanyahu est accusé d'avoir commis. Par la suite, je passerai en revue les réponses, qui se divisent en six catégories principales, quant aux raisons qui ont poussé les gens à manifester contre Netanyahu et à faire annuler la conférence.

A. BENJAMIN NETANYAHU

Benjamin Netanyahu se trouve à l'extrême du courant dominant de l'échiquier politique israélien. Il est un défenseur acharné du « Grand Israël », la doctrine du parti fondamentaliste Likoud qui appelle à un État juif sur tout le territoire israélo-palestinien, n'offrant rien aux Palestiniens autochtones à part le choix d'avoir une autonomie restreinte ou, de préférence, de gagner la Jordanie voisine. Pour lui, les Accords d'Oslo de 1993, qui prévoyaient une solution finale accordant aux Palestiniens une autodétermination limitée en des cantons séparés, étaient un « crime contre le sionisme ». Il a aussi travaillé à les saper pendant la durée de son mandat en tant que Premier ministre d'Israël de 1996 à 1999.

Ses déclarations, au moment d'entrer dans ses fonctions, marquent un degré d'extrémisme irrationnel qui a rapidement mis en colère presque toutes les personnes avec lesquelles il a eu à faire, en dehors de son cercle intime. Sa décision de septembre 1996

concernant la destruction d'une galerie archéologique au-dessous de la mosquée al-Aqsa à Jérusalem a déclenché une tempête de protestations parmi les Palestiniens pour le grand affront commis à l'endroit de l'un des lieux saints de l'Islam et la violation flagrante de l'accord mutuel visant à résoudre le délicat problème de Jérusalem par les négociations et non par des actions unilatérales. Le creusement a déclenché colère et protestations massives parmi les Palestiniens, provoquant la mort de 15 Israéliens et de 80 Palestiniens en seulement trois jours de confrontations.

Une autre action de Netanyahu, provocatrice et illégale, a été d'approuver les plans de construction de la colonie juive Har Homa (à l'origine appelée Djebel Abou Ghneïm). Construite sur une terre expropriée aux Arabes à Jérusalem Est –en violation des résolutions de l'ONU sur le retour au Partage– la nouvelle colonie est stratégiquement située pour achever un anneau de colonies juives autour de Jérusalem Est, isolant ainsi la ville de la Cisjordanie.

Les allégations de criminel de guerre portées contre Netanyahu proviennent de deux principales assertions. Premièrement, en tant que Premier ministre d'Israël, sa politique de construction-colonisation dans les territoires illégalement occupés de Gaza et de la Cisjordanie viole la Quatrième Convention de Genève dont le code directeur interdit aussi d'autres politiques du gouvernement colonisateur israélien, y compris les cas de torture brutale qui ont été attestés par l'Association israélienne des droits de l'homme B'Tselem. Deuxièmement, Netanyahu a également ordonné les raids aériens qui ont causé la mort de civils libanais en 1996.

Depuis qu'il a quitté ses fonctions en 1999, Netanyahu est resté une personnalité importante aux yeux du public. Il est souvent invité sur les principaux plateaux de télévision, et prononce des discours à l'occasion de tournées de conférences, n'hésitant pas à mettre le combat contre le réseau terroriste d'Oussama Ben Laden sur le même pied que le combat d'Israël contre les Palestiniens. Il continue de rejeter l'idée d'un État palestinien. Dans un rassemblement du Comité central du Likoud le 12 mai 2002, Netanyahu a dit à ses collègues du parti que l'État palestinien ne verra jamais le jour, « Ni sous Arafat ni sous aucun autre dirigeant. Ni aujourd'hui, ni jamais.»

La visite à Concordia de Netanyahu se tient durant une période particulièrement instable du conflit israélo-palestinien. Sa visite coïncide également avec le premier anniversaire des attaques terroristes du 11 septembre, lesquelles ont été exploitées par Israël, selon les Palestiniens, pour justifier les incursions dans les Territoires occupés, qui ont causé des centaines de morts et des milliers de blessés. Netanyahu a été parmi les vifs défenseurs de ces politiques de violence, qui, les Israéliens consciencieux le reconnaissent, a seulement provoqué des ripostes terroristes de la part de la Résistance palestinienne.

Par ailleurs, le jour du 9 septembre, Netanyahu était largement tenu pour être le prochain sur la liste des premiers ministres d'Israël, une prévision qui a permis à beaucoup de Palestiniens et leurs partisans de faire la distinction entre un conférencier controversé exprimant ses points de vue et un porte-parole politique controversé, capable de mettre en œuvre des politiques aux conséquences réelles.

B. POURQUOI AVEZ-VOUS PARTICIPÉ ?

Pendant les 30 interviews tenues avec les manifestants, six raisons principales ont été évoquées pour expliquer pourquoi les gens ont choisi de protester ce jour-là. Il est important ici de rappeler que tous ceux qui ont manifesté contre Netanyahu ne voulaient pas forcément le faire

taire. Beaucoup de personnes se sont identifiées à toutes les raisons de manifester que nous présentons ci-dessous, mais ne visaient pas nécessairement l'annulation de son discours.

La raison **première** et la plus fréquente de la participation à la manifestation est que Netanyahu est un criminel de guerre. Les gens font référence au meurtre de milliers de Palestiniens, à la torture de Palestiniens, à la construction de colonies et à la torture de milliers de détenus. Ces crimes de guerre allégués sont attestés par de nombreuses sources, bien que Netanyahu n'ait jamais été ni inculpé, ni jugé selon la législation internationale. Voir l'annexe K pour le mandat d'arrêt contre Netanyahu préparé par les manifestants.

La **deuxième** raison revient à l'engagement de Netanyahu dans un discours incitant à la haine. Un manifestant a parlé de ce que Netanyahu était prêt à faire en allant jusqu'à déclarer que les Palestiniens ont inventé leurs généalogies, qu'ils n'ont aucun droit à la souveraineté, qu'ils ont seulement des droits à la résidence, mais pas de droits historiques ou nationaux à la Palestine –le tout en légitimant l'occupation des terres palestiniennes. On a fait remarquer que, dans son propre pays, il a été boycotté pour incitation à la violence, et qu'il existe des règles au sujet du discours incitant à la haine à l'Université Concordia qui n'ont manifestement pas été respectées dans le but de lui donner la parole.

L'hypocrisie manifeste ici est que Concordia n'a pas hésité dans le passé à expulser des gens du campus parce qu'ils avaient distribué de la documentation anti-sioniste. En fait, la preuve que les documents distribués dans ces circonstances aient relevé d'un discours haineux n'a jamais été jugée nécessaire (voir l'annexe L).

La **troisième** raison donnée pour la manifestation contre Netanyahu est que la conférence n'a pas été organisée dans un esprit démocratique. Les manifestants soutiennent que la conférence devait avoir lieu pour une audience sélectionnée d'avance, et qu'elle ne devait pas être suivie d'un débat. Je vais maintenant analyser brièvement ces allégations puisqu'elles constituent la préoccupation centrale d'un si grand nombre de participants.

- ***La disponibilité des billets***

On a demandé à Patrick Amar, un organisateur de la visite à Concordia de Netanyahu, de répondre aux allégations concernant l'inaccessibilité de la conférence à un nombre élargi d'étudiants. Il a répondu : « Malheureusement, nous ne pouvions pas l'ouvrir à tout le monde. Si nous avons pu faire quelque chose, comme connecter la salle à l'extérieur ou bien disposer d'une salle de capacité supérieure à celle de la H-110, nous aurions pu proposer une discussion plus libre et plus ouverte. Malheureusement, nous étions restreints quant au nombre de personnes. »

Patrick Amar a admis que « Les billets ont été distribués et, comme il s'agissait d'un événement organisé par Hillel, la priorité a été donnée aux membres de notre association, comme l'aurait fait n'importe quelle autre association. Si vous ne figurez pas dans la liste des membres de l'Association des étudiants en latin, vous ne serez pas tenus au courant de leur soirée du vendredi. Et si vous ne faites pas non plus partie de l'Association des étudiants africains, vous ne saurez pas qu'ils font un spectacle le dimanche. Les billets se sont vendus en deux jours. Nous avons offert des billets spéciaux à certains membres du syndicat des étudiants. Nous voulions qu'ils viennent y assister. »

L'audience a-t-elle été présélectionnée ? « Non. Comment aurait-il pu en être ainsi ? Nous n'avons ni envoyé d'invitations, ni quoi que ce soit par la poste. Nous avons parlé de la conférence dans notre bulletin d'informations, sur notre site Web, dans différents journaux et

publications. Nous avons un groupe hétérogène. Les Juifs étaient majoritaires, mais nous sommes une association juive et nous donnons la priorité à nos membres. »

La plupart des personnes interviewées pour ce rapport ont déclaré qu'elles avaient essayé d'obtenir des billets ou qu'elles connaissaient quelqu'un qui avait essayé d'en avoir pour assister à l'événement, mais sans succès dans tous les cas. La plupart des personnes ont déclaré avoir essayé d'obtenir des billets dans les heures suivant l'annonce officielle de la tenue de la conférence, mais s'être fait répondre dans les 24 heures qu'ils avaient tous été vendus. Une femme, étudiante de 3^e cycle en religion à Concordia, a affirmé qu'elle s'était démenée pendant une semaine. Un jour avant l'événement, elle a réussi à mettre la main sur l'organisateur et s'est vue finalement remettre un billet.

Une année plus tôt, Netanyahu avait prévu de donner une conférence à l'Université Northwestern avant qu'il n'ait décidé de l'annuler en raison des « inquiétudes croissantes au sujet de la sécurité ». Les étudiants se sont plaints de l'inaccessibilité à Chicago, tout comme l'ont fait les manifestants à Montréal.

« Ces étudiants ont mis en doute les priorités de l'université quand on a réservé un grand nombre de billets aux membres de fondations et d'institutions extérieures à Northwestern, qui ont fait des dons en argent pour l'événement, ce qui a placé les étudiants dans la quasi-impossibilité d'avoir des billets. » (Neil Crawford, Socialist Worker, 8 février 2002).

Si cet événement de collecte de fonds associé à une campagne au leadership avait eu lieu dans un endroit privé, aucune de ces questions n'aurait été pertinente pour mener une enquête sur la visite de Netanyahu. Cependant, le fait d'avoir choisi une université publique pour accueillir la conférence a été remis en question sur la base des intentions des organisateurs et de la nature même de l'événement.

- ***La période de débat***

D'après une autre perception répandue des conférences de Monsieur Netanyahu, il ne devait pas y avoir de période de débat après son discours. Un des indices pouvant en révéler l'exactitude est qu'il n'y avait pas, dans la salle H-110, de microphones placés pour d'éventuelles questions, Monsieur Netanyahu n'ayant pas l'habitude de répondre aux demandes, d'après ce que des gens ont compris à la lecture d'articles publiés sur ses récents discours.

La **quatrième** raison est que les droits des étudiants d'accéder à leur propre espace et à toute activité qui a lieu à l'intérieur n'ont pas été respectés ce jour-là. Un grand nombre de manifestants ont été horrifiés par le fait que l'administration ait voulu transformer le campus en une zone militarisée pour protéger Netanyahu, tandis que leur propre sécurité n'a pas été jugée importante. L'outrage semblait prendre de l'ampleur le jour de la manifestation quand l'autorité est passée de Concordia à la police et à la CUM qui, à leur tour, ont intimidé et tabassé des étudiants. Les étudiants ont eu aussi un grand mal à rejoindre leurs classes, et les consignes de sécurité incendie ont été ignorées.

La **cinquième** raison, selon des manifestants, palestiniens pour la plupart, est que, afin de sauvegarder la dignité du peuple palestinien, personne ne devait se déshonorer ni déshonorer son peuple en permettant à un homme qui a tué autant de Palestiniens d'être accueilli sur le campus.

Un activiste à l'université croit que l'administration qui a décidé d'ignorer la première évaluation des risques (qui les a découragés de tenir la conférence dans le Pavillon Hall, voir

paragraphe 2.5) a également ignoré la dure réalité sur le campus de la population palestinienne. « On a, à Concordia, des centaines d'étudiants qui, dans une certaine mesure, comprennent les réalités de l'occupation parce qu'ils proviennent eux-mêmes de cette réalité ou parce que des membres de leurs familles la subissent ou simplement parce qu'ils ont pris le temps de se documenter. Je pense que c'est le contexte dans lequel Netanyahu a été invité. »

La **dernière** raison est plutôt complexe. Elle a à voir avec le message que les manifestants pro-palestiniens ont voulu livrer à Netanyahu et à l'université, et qui était le suivant : « Nous ne serons pas gouvernables si nos intérêts ne sont pas reconnus. Cela a été interprété par les médias comme un signe de violence et d'incivilité inhérentes aux manifestants. Mais si les crimes contre l'humanité commis par Netanyahu n'étaient pas abordés par les tribunaux internationaux, ils le seraient dans les rues. Si les Palestiniens n'avaient pas l'espoir que leur voix soit entendue dans les médias publics, ils n'iraient alors pas par quatre chemins, et passeraient à l'acte en faisant taire Netanyahu.

Les manifestants ne sont pas un groupe monolithique de personnes. Il y a probablement des centaines de nuances aux explications données ci-dessus et certaines sont totalement exclues. En outre, tandis que quelques manifestants s'identifient à toutes les raisons exposées ci-dessus, d'autres s'identifient seulement à l'une de ces raisons ou peut-être à deux. Identifier ces tendances nous aide, cependant, à comprendre ce qui a motivé ces manifestants pro-palestiniens, activistes des droits de l'homme pour la plupart, à protester contre Netanyahu le 9 septembre dernier.

C. LES ORGANISATEURS

Un article du *Globe and Mail* (paru le 14 septembre) sur les manifestations contre Netanyahu rapporte que même si ce dernier a visité Montréal à plusieurs reprises « sans faire de remous » pour assister à des fêtes de charité privées, organisées pour collecter des fonds, les organisateurs voulaient cette année « faire une déclaration en le mettant en scène à Concordia. » L'événement a été programmé à la suite de « discussions tenues entre la Fondation Asper et des membres de la communauté juive de Montréal au sujet de leur intérêt à voir Netanyahu s'exprimer ».

« Je pensais que ça regonflerait les étudiants [juifs] et que ce serait un point de ralliement pour le début de l'année académique », a déclaré le rabbin Poupko, un des organisateurs de l'événement. « Cela aurait été une journée de fierté pour eux. » De même, le porte-parole de Concordia, Chris Mota, a expliqué à l'hebdomadaire montréalais *The Suburban (Top Cop Vows Con U Probe*, 18 septembre) que les organisateurs avaient refusé l'offre de l'administration relative à la tenue de l'événement à Loyola, un grand lieu de rassemblement, plus favorable aux conditions de sécurité. La raison : « Ils ont insisté pour que la conférence soit tenue dans le nid de vipères des militants de l'Islam. » Dans le même article, on rapporte les paroles d'un haut fonctionnaire de l'administration préférant garder l'anonymat, selon lequel les organisateurs les auraient « malmenés ». « On a exercé une énorme pression sur nous pour que l'événement ait lieu dans la salle H-110. » Étant donné les précédents sur le campus, en particulier le rejet par l'administration d'un ralliement pro-palestinien pour raisons de sécurité qui n'étaient rien à côté de celles soulevées par l'événement du 9 septembre, et l'historique personnel de Netanyahu aussi bien au niveau de la rhétorique qu'à l'échelle politique, il n'y a pas de doute quant à la connaissance que les organisateurs avaient de l'outrage et des troubles que la présence de Netanyahu pouvait susciter.

D. ISRAËL ASPER

Israël Asper n'a jamais craint de montrer son mépris pour les Palestiniens. Il est l'un des principaux sponsors de l'événement et il est un partisan acharné de la politique israélienne d'occupation.

Asper est le directeur général de la CanWest Global Communications, une entreprise de communication basée à Winnipeg, et la plus importante du Canada. Il a acquis la chaîne de journaux Southam en 2000 et, depuis, la gamme canadienne de CanWest a fini par inclure 126 journaux municipaux, la deuxième plus grande chaîne nationale de télévision, un important portail Internet et 14 quotidiens majeurs dans les grandes villes du pays, dont le *National Post*, distribué à l'échelle nationale. Son portfolio mondial comprend aussi des actions dans des compagnies de télévision en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Irlande.

En décembre 2001, Asper a ordonné que l'éditorial de l'entreprise, écrit au siège de Winnipeg, figure toutes les semaines dans ses 14 journaux des grandes villes canadiennes. Selon le « Gazette Intifada » –dont sont membres des dizaines d'éminents journalistes canadiens, d'auteurs, de politiciens, d'activistes et d'universitaires–, les Asper ont bâillonné les informations, la critique et les commentaires qui ne sont pas pro-israélien à 100 %, en particulier dans leur façon de parler des Palestiniens. D'après les journalistes, toute couverture négative sur Israël a été interdite et, toute personne qui enfreint cette règle est passible de licenciement. Par exemple, les très respectés écrivains Richard Gwyn et Gwyn Dyer sont exclus de tous les journaux appartenant aux Asper parce qu'ils ne soutenaient pas assez Israël dans son « conflit » avec la Palestine.

D'autres exemples des règles éditoriales propres à Asper incluent l'interdiction d'utiliser les termes « territoires occupés » et « colonies illégales ». Asper considère l'emploi de ces termes comme étant parmi les « outils et armes utilisés par les journalistes propagandistes dans leur désir de créer une sympathie non méritée pour le peuple palestinien ». Ces mêmes termes fait remarquer le reporter Sue Montgomery, font allusion aux décisions du Conseil de sécurité de l'ONU qui a conclu que les colonies n'ont aucune validité légale et que la politique israélienne constitue une « violation flagrante de la Quatrième Convention de Genève » et un « sérieux obstacle à la réalisation d'une paix totale, juste et durable au Moyen-Orient ».

Asper a été condamné par PEN Canada, qui tient à ce que CanWest Global respecte l'article 4 de la Charte Internationale PEN : « PEN défend le principe de la libre transmission de l'opinion dans chaque pays et entre toutes les nations, et ses membres s'engagent à s'opposer à toute forme de suppression de la liberté d'expression dans le pays et la communauté auxquels ils appartiennent, et partout dans le monde où il est possible d'en faire autant. » L'organisme a de plus affirmé que « la décision par CanWest Global de mettre un éditorial identique dans la page de l'éditorial des journaux du pays en interdisant les contradictions avec cette « attitude centrale » de paraître dans les mêmes pages, est une violation des principes établis de liberté des médias et une invitation à l'autocensure. »

À ce stade, il est indispensable de noter, parce que la contradiction est comparable à l'hypocrisie, que ce sont les propres éditoriaux des médias d'Asper qui ont réclamé à cor et à cri la « liberté de parole » quand Netanyahu a choisi de ne pas affronter ses adversaires sur le campus de Concordia.

2.5 L'ÉVALUATION DES RISQUES

« J'ignore le nombre d'évaluation des risques dont on a besoin. Je suppose qu'il faut en demander jusqu'à ce qu'on obtienne la bonne évaluation. »

- **Adam Slater, membre du Conseil de l'UEC**

A. LE CAS DE L'ÉVALUATION DES RISQUES MANQUANTE

Selon le rapport établi par Magor, on a dressé deux évaluations des risques concernant l'apparition de Netanyahu à Concordia. Une demande de consultation de ces documents, déposée par le conseiller de l'UEC Patrice Blais, a suscité, de la part de l'université, une réponse prétendant que divulguer les informations contenues dans ces documents pourrait « compromettre l'enquête ». Quand ils ont été interrogés au Sénat, le vice-recteur aux Services de Grappa et le responsable des opérations Dumoulin ont déclaré qu'aucune évaluation des risques n'existait sur papier, et qu'on ne pouvait donc pas en faire la présentation.

La présidente de l'UEC Sabine Friesinger s'est vue répéter les mêmes affirmations quand elle a demandé de voir les évaluations des risques dans une réunion des membres du Conseil. Cela est incroyable si on considère que la police de la CUM (Communauté urbaine de Montréal), la GRC, le Service de protection publique de Concordia et tout un corps de personnel de l'université ont été impliqués dans des débats, et qu'aucun compte-rendu n'en a encore été fait. « Je ne sais pas ce qui serait arrivé si une personne s'était fait tuer. On aurait ouvert une enquête judiciaire et les [enquêteurs] auraient demandé : « Pourrions-nous consulter l'évaluation des risques ? », et l'[Université] aurait déclaré : « Oh, nous sommes désolés, il n'y a rien sur papier. » C'est vraiment insensé. Visiblement, il manque quelque chose je ne sais trop où », a dit Slater.

Mais ce qui est peut-être plus incroyable est que l'université n'a même pas admis l'existence de la première évaluation des risques établie par le Directeur de la protection publique. Le Recteur a reconnu au Sénat de l'université, pas plus tard que le 13 septembre, qu'il y avait en réalité deux évaluations des risques. Comme Magor le fait remarquer dans son rapport, la première évaluation a conclu que la sécurité des étudiants n'aurait pu être garantie si le discours avait été prononcé dans le Pavillon Hall, conseillant ainsi la tenue de la conférence à Loyola.

En fait, on a traité de toute l'affaire quand Marcel Denis, le vice-recteur aux Affaires institutionnelles était recteur par intérim durant l'été et Martin Singer, le directeur de la Faculté des arts et des sciences, doyen par intérim. Selon les sources, Singer a dit à Hillel : « Vous pouvez avoir la patinoire de Loyola, un point c'est tout. » Cependant, quand le recteur Lowy et Lightstone sont retournés de leurs vacances d'été, la décision a sans doute été annulée. Quand, au Sénat, on a demandé à Lightstone s'il était pour ou contre la venue de Netanyahu au pavillon Hall, durant les délibérations du cabinet du Recteur, il a refusé de répondre, même si cela constituait un outrage au Sénat. Slater commente : « Nous avons affaire ici à ce genre de transparence et de responsabilité qui, au fond, n'en sont pas. » Michael di Grappa, dans une réunion avec les conseillers principaux du Comité du Service Environnement, santé et sécurité a aussi refusé de répondre à toutes les questions en rapport avec les prises de décision du cabinet du Recteur. Cependant, nous savons qu'il y a eu des discussions concernant l'appréhension d'accueillir l'événement dans le pavillon Hall parce qu'à la réunion du Sénat du 12 septembre, le directeur de la faculté de génie et d'informatique, Nabil Ismael, a déclaré qu'il y a eu un désaccord dans le cabinet sur la tenue ou pas de l'événement au pavillon Hall.

Quant à ce désaccord, Slater a déclaré : « Ils sont en train de tenir des étudiants pour responsables des événements du 9 septembre, mais l'administration, au lieu d'arrêter cette approche diffuse –eh bien, nous aurions pu faire mieux–, se refuse à toute responsabilité.

Il est mentionné dans la deuxième évaluation des risques que puisque « l'UEC et d'autres associations étudiantes ont assuré l'administration que la manifestation resterait pacifique », l'administration a changé d'avis au sujet de la liste des 11 points valables que le Service de protection publique avait présenté pour faire accueillir l'événement quelque part ailleurs, à savoir, Loyola.

Les associations d'étudiants ont déposé une requête à l'université afin d'accéder aux informations se rapportant à ces « assurances ». Un mois plus tard, elles ont reçu la réponse : les documents correspondant à la description n'existent pas (voir annexe M).

En fait, tenir les manifestants pour responsables du manque de sécurité le jour de l'événement était une pratique courante de la part de l'administration et une position de repli après le 9 septembre. Quand on lui a posé la question, dans une assemblée extraordinaire du Comité du Service Environnement, santé et sécurité de l'Université Concordia (23 octobre), de savoir pourquoi il n'y avait que des rubans jaunes et pas d'agents de la CUM pour arrêter les personnes entrant sur la rue MacKay en empruntant les pavillons, Michael di Grappa a répondu : « Les portes de la terrasse menant à Java U devaient être verrouillées, mais elles ne l'étaient pas. *Un des groupes de manifestants a confié au Service de protection publique de l'université qu'ils ne créeraient pas de problèmes, et ce n'était pas le cas.* Les manifestants ont marché dans la rue Mackay jusqu'à l'arrière du pavillon Hall et y sont entrés par Java U. *Les manifestants n'étaient pas censés faire cela.* » (Insistance sur la phrase.)

Alors que l'Université connaissait très bien les risques impliqués par la visite de Netanyahu et qu'elle a échoué à protéger le pavillon, elle a carrément rejeté la responsabilité de la manifestation sur le dos de l'UEC, la SDHP et la Coalition pour une paix juste au Moyen-Orient. En chargeant les associations d'étudiants du fardeau de la sécurité plutôt que d'assumer elle-même la responsabilité de protéger le pavillon, l'Université a feint d'ignorer le danger qu'elle a fait courir aux gens ce jour-là. Si quelqu'un avait tenté d'assassiner Monsieur Netanyahu le 9 septembre, il aurait pu simplement entrer par Java U, écarter d'une main les meubles de séparation placés dans la mezzanine, appuyer sur le bouton d'arrêt des escaliers mécaniques et emprunter les escaliers en passant à côté d'un policier et d'un chien, puis courir jusqu'à la salle H-110, dégainer son arme et tirer. En réalité, cette personne aurait pu descendre toute la salle. Et la responsabilité en serait échue à l'université, comme cela devrait être le cas maintenant.

Au rez-de-chaussée, les manifestants n'avaient pas été violents avant leur riposte, par des jets de meubles, de journaux et d'extincteurs, aux coups assénés par des policiers qui ont brisé les côtes d'un étudiant et le doigt d'un autre. De son côté, l'administration de l'Université a mis en danger la vie de tous ses étudiants ainsi que celle de ses invités en échouant à protéger le pavillon. Ensuite, durant ses procès discrédités, l'administration a engagé des poursuites judiciaires contre une association d'activistes des droits de l'homme, qui voulaient simplement attirer l'attention du monde sur les crimes d'un homme qui a ordonné la mort et la torture des membres de leurs propres familles et qui ont été forcés, ce jour-là, de voir dérouler le tapis rouge en son honneur, à l'entrée de leur propre université, tandis qu'on leur refusait d'assister à la conférence.

Même avant le 9 septembre, la présidente de l'UEC Sabine Friesinger a appelé le vice-recteur aux Services et à la sécurité et lui a dit : « Je pense que nous devrions assister à la réunion pour coordonner les mesures de sécurité. » « Mais il a refusé notre présence. Je crois que nous aurions résolu beaucoup de problèmes si nous avions participé à la coordination. Nous aurions mis en place un cordon de sécurité autour de la manifestation, une déclaration évidente de la présence sur les lieux de la police en tenue anti-émeute. Il a tout simplement refusé notre

présence à la réunion. Cela fait partie du problème que l'administration ait affirmé que nous les avions assurés que rien ne se produirait ; comment, en fait, pouvions-nous les assurer d'une telle chose alors que nous ne savions même pas quelles mesures de sécurité seraient prises ? »

Apparemment, ces « autres associations » qui ont donné l'assurance que Magor mentionne dans son rapport sont la Coalition pour une paix juste au Moyen-Orient et la SDHP. Mais Samer Elatrash, un des organisateurs de la manifestation, affirme en toute clarté qu'il a avisé le vice-recteur aux Services et le Directeur de la vie étudiante des intentions des associations d'empêcher le discours de Netanyahu. Les déclarations d'Elatrash sont reproduites ci-dessous :

J'ai parlé avec ou rencontré [quelqu'un de l'administration de l'université] à deux reprises seulement, ou plutôt trois, au sujet du 9 septembre, pour discuter du fait que la manifestation allait ou non être pacifique. J'avais été identifié auparavant comme organisateur pour la Coalition pour une paix juste au Moyen-Orient, et cela apparaissait dans le Montreal Mirror qui disait, dans son article, que nous allions empêcher Netanyahu de parler. L'article est paru deux jours plus tard... ce devait être le vendredi 6 septembre, et j'ai parlé avec le Service de protection publique et leur ai dit que ce serait pacifique. Après avoir quitté la réunion de ce Service, j'ai tout de suite appelé Michael di Grappa à son bureau et lui ai confié que nous avions décidé de faire obstacle à la conférence de Netanyahu. Je lui ai fait comprendre que cela était tout à fait indépendant de la volonté des gens que d'empêcher ce dernier de parler et que nous ne voulions pas voir la situation se détériorer, c'est ce qui arrive quand la police anti-émeute est impliquée. La raison pour laquelle j'ai parlé avec le Service de protection publique est que je voulais savoir s'il était question d'un déploiement de la police anti-émeute ou de la présence de la police, et s'il s'agirait d'une opération importante. Quand on m'a dit que c'était le cas, j'ai immédiatement appelé Michael di Grappa et lui ai dit : « La situation pourrait devenir hors de contrôle et par conséquent, je crois qu'il faudrait annuler l'événement. Je vous avertis que les événements risquent de prendre une tournure incontrôlable, qu'on pourrait avoir recours aux gaz lacrymogènes, qu'on lâchera peut-être des chiens sur les gens, et que ces derniers pourraient être frappés avec des bâtons. On ne sait jamais ce qui peut arriver en de telles circonstances, et je vous demande formellement, au nom de mon association, d'annuler l'événement. » Il était entre 13 heures et 13 heures 30. J'avais rencontré le Service de protection publique vers 10 heures du matin de ce même jour.

[Que vous a dit le Service de protection publique ?]

Le Service m'a dit qu'il y aurait déploiement de la police anti-émeute.

[Ont-ils parlé de chiffres ?]

Les membres du Service n'ont pas parlé de chiffres. Ils ont dit que les entrées seraient fermées à l'exception de MacKay, qu'il y aurait un détecteur de métal. Ils ont en fait pris leurs dispositions pour que la sécurité soit assurée. L'autre raison qui m'a poussé à appeler Michael di Grappa est que j'étais au courant que, une heure plus tard, il devait se réunir avec les organisateurs de l'événement, et je voulais qu'il soit en possession de ces informations en allant à la réunion. Une fois cette réunion terminée, il était environ 16 heures ou 16 heures 30, je suis descendu chercher le directeur de la vie étudiante, qui avait assisté à la réunion, lui aussi, pour lui dire pratiquement la même chose, que la situation pourrait devenir incontrôlable, qu'il y aurait une opposition à la tenue de l'événement et qu'il ne dépendait ni de ma volonté, ni de celle de quiconque qu'il y ait des gens pour entraver la conférence. Je leur ai donné un avertissement clair et net qu'il y aurait de l'opposition.

[Donc Boisvert et di Grappa sont allés à la réunion... Qui était présent ?]

Je pense qu'ils étaient aux côtés du vice-recteur, du Cabinet du Recteur et de la Force d'intervention spéciale.

[Et qu'a répondu di Grappa quand vous lui avez dit qu'on empêcherait Netanyahu de parler ?]

Il m'a ignoré. Il a dit : « Faites ce que vous avez à faire et nous ferons ce que nous avons à faire. »

Laith Marouf, un autre organisateur de la manifestation, a affirmé : « Beaucoup de personnes, que ce soit Samer Elatrash ou d'autres, ont déclaré clairement aux médias que nous empêcherons Benjamin Netanyahu de prononcer son discours de ségrégation. Toute la ville était tapissée d'affiches, grandes et petites. Donc la population savait depuis des semaines que cela arriverait. » Quand on lui a demandé ce qui était écrit sur les affiches, Marouf a répondu : « Il était écrit – Faisons taire Netanyahu –, ça ne pourrait pas être plus clair ».

Même dans la presse traditionnelle, on pouvait trouver des références au fait que des gens voulaient « faire taire Netanyahu ». Le *Globe and Mail* rapportait, le 14 septembre, que « depuis l'instant où la nouvelle concernant le discours a été répandue, les protestataires palestiniens ont juré de la faire annuler. Des jours avant l'arrivée de Netanyahu, une annonce circulait sur les sites Web musulmans et gauchistes de Montréal, mentionnant qu'une « protestation pacifique » serait organisée pour entraver l'événement. Cette notification précisait bien que « l'intention de cette manifestation est de stopper le discours de Netanyahu ».

Malgré le fait que l'invitation faite à Benjamin Netanyahu était, pour les étudiants palestiniens et leurs alliés, une provocation évidente, Hillel n'en était pas moins, en tant qu'association d'étudiants, totalement en droit d'inviter qui elle voulait sur le campus. Bien que cela soit peu connu, l'UEC (le Syndicat des étudiants de Concordia) a laissé tomber sa réservation initiale de la salle H-110 pour que Hillel accueille son événement, croyant en l'importance de soutenir les droits des associations d'étudiants à organiser des événements sur leur campus. Cependant, ceci n'excuse en rien l'Université d'avoir failli à prendre des mesures de sécurité et d'avoir fait preuve d'insensibilité en permettant la visite de ce dignitaire étranger au moment où les tensions dans l'établissement tout comme en Israël-Palestine étaient à un point critique. La militarisation du campus, encadré de tous les côtés par des policiers antiémeutes et la GRC, avec des tireurs embusqués sur les toits, le tout pour accueillir un « criminel de guerre » au moment où les Palestiniens, quant à eux, se sont vus refuser le droit de tenir leur propre rassemblement en commémoration de leurs morts à cause de « questions de sécurité », n'est pas quelque chose que les gens oublient facilement. Une communauté se sent blessée quand la manière dont elle est traitée reflète le peu d'importance accordée jour après jour à la vie de ses membres dans les mêmes grands journaux publiés, comme par hasard, par un des organisateurs de l'événement : Israël Asper.

B. LES PRESSIONS EXERCÉES PAR LA COMMUNAUTÉ

En fait, la seule raison légitime qui pourrait être reconnue à la tenue de l'événement au pavillon Hall, malgré les avertissements du Service de protection publique, est le spectre des « pressions exercées par la communauté ».

La Fondation de l'Université Concordia, qui investit l'argent de Concordia, est une entreprise privée. Ainsi, il est impossible de savoir d'où vient cet argent et où il est investi. Nous n'avons donc pas de piste pour trouver l'identité des donateurs de l'université. C'est en quelque sorte comme si on ne connaissait pas les financiers de la campagne d'un candidat à la présidence ; leurs intérêts deviennent troubles et suspects.

Ce n'est pas du ressort de n'importe quelle communauté d'exercer de telles pressions. Il faut un lobby de dirigeants communautaires influents. Izzy Asper a en effet prié les donateurs juifs de ne plus faire de dons à l'Université Concordia si des « mesures de répression » contre l'activisme palestinien n'étaient pas imminentes. Dans son discours du 15 novembre 2002 à Concordia, Svend Robinson a réprimandé le dirigeant de CanWest Global, Israël Asper, pour avoir contraint l'administration « par la menace » à la soumission, citant le discours du 30 octobre à Montréal qui incitait les donateurs à refuser le soutien financier aux universités « échouant dans leur obligation d'intégrité universitaire » (*Canadian Jewish News*, 21 novembre 2002).

On a allégué que le Cabinet du Recteur avait reçu des représentants du Congrès juif canadien et du Comité Canada-Israël avant l'événement, et ces personnes ont fait valoir leur influence. Par ailleurs, un article publié dans le *Globe and Mail* (14 septembre) mentionne le rabbin Poupko, un des organisateurs de l'événement, déclarant que l'administration leur avait proposé le campus de Loyola pour tenir la conférence, mais qu'ils avaient refusé. « Nous avons eu l'impression que ç'aurait été une victoire de l'intimidation », a dit le rabbin. « Il ne faut pas céder. »

L'administration n'est pas obligée de permettre aux associations d'étudiants et autres d'utiliser l'espace universitaire s'il y a une menace potentielle pour la sécurité des étudiants. Il y a aussi très peu d'orateurs qui pourraient susciter une telle réaction, et dont les actes auraient eu une incidence si directe et si brutale sur la vie des étudiants palestiniens et de leurs familles, comme l'ancien Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu. L'Université s'était préparée à la violence, qu'elle feigne aujourd'hui de dire que c'était « inattendu », « imprévisible » ou non.

2.6 QU'EST-CE QUI A MAL TOURNÉ ?

A. LES MÉDIAS

Malgré les nombreux comptes-rendus de violence et d'agressions envers les manifestants, perpétrées par les détenteurs de billets, sur un total de 90 articles publiés dans les médias et réexaminés pour ce rapport, aucun n'a rapporté ces incidents. Cependant, on a rapporté des douzaines d'incidents sur la violence des manifestants, sans oublier la vitre cassée par quelqu'un, le déplacement des meubles, le lancer de journaux et l'utilisation des extincteurs, alors qu'il s'agissait d'autodéfense et de réaction contre la brutalité et l'agression des policiers. Il ne faut pas oublier non plus que, bien qu'il y ait eu des altercations entre manifestants et détenteurs de billets, elles fussent en minorité par rapport à l'ensemble des interactions qui ont eu lieu ce jour-là. On a brossé un portrait très violent de tous les manifestants.

Des tous les articles rapportant les faits de la manifestation, un seul a mentionné la brutalité de la police contre les protestataires.

Une détentrice de billet connaissait quelques reporters présents sur la scène le 9 septembre. Elle a dit que certains d'entre eux sont bien connus comme étant des instigateurs. Quand on lui a demandé de quelle manière ils avaient poussé la foule à la violence, elle a dit qu'ils avaient imité leurs antagonistes : « Oh, regarde ! Il a un drapeau israélien, regarde-le, il a un drapeau palestinien, allez, allez, passons à l'action ! » Elle a déclaré : « Aussitôt qu'il y avait un peu d'action, ils faisaient de même. Ils m'ont suivie, voulant connaître ma réaction, de quel côté j'étais et si je haïssais les Palestiniens. Je leur ai dit d'aller se faire voir ailleurs. » Elle a continué : « Les séquences vidéo qu'on a diffusées à la télévision ce soir-là ont montré uniquement la violence, mais on a omis de montrer qu'il y avait une partie pacifique dans la foule. Ils n'ont pas montré le rassemblement avant que ça ne tourne mal, et ce, même si les médias étaient présents avant les manifestants. »

Plus tôt dans l'interview, elle a avoué au sujet de la foule se trouvant dans la rue Bishop : « Je serais malhonnête si je vous disais qu'elle était violente. »

Un autre manifestant a confirmé ce qui précède en disant : « La chose la plus troublante que j'ai trouvée, c'est qu'il y avait 200 à 300 sympathisants pro-palestiniens dans les rues MacKay et de Maisonneuve, et environ 25 partisans pro-israéliens au milieu de la rue Bishop, et toutes les caméras étaient dirigées vers le camp pro-israélien ; aucune ne l'était vers les partisans pro-palestiniens pour que les journalistes les interviewent. »

Pourquoi n'a-t-on pas fait connaître le message des Palestiniens sur leurs raisons de manifester ? Est-ce en fait la violence qui a éclipsé le message ? Ou est-ce le fait que la couverture médiatique à sensation fait vendre ? Ce profit impératif a étouffé cruellement les voix de centaines de manifestants qui avaient un message à transmettre ce jour-là : « mettez fin à l'occupation, nos familles se font tuer chez elles ».

B. AGENTS PROVOCATEURS

L'« homme que personne ne connaît » est apparu dans la couverture médiatique de la manifestation par la Global News. Il portait un bandana et crachait sur quelqu'un. Aucune personne interviewée dans le présent rapport ne sait qui il est. « Il n'est pas affilié à nos événements, il n'est jamais venu à nos réunions d'information... » Les gens ont conclu qu'il est soit un antisémite acharné profitant des événements pro-palestiniens pour vomir sa haine, soit une personne introduite dans la protestation par les anti-palestiniens.

C. ANTISÉMITISME

Le « dernier mot » de Charles Adler à la *Global Television* le lundi 9 décembre 2002 a été que l'Université Concordia court la menace de devenir « un creuset de l'antisémitisme ». Le célèbre chasseur de nazis Simon Wiesenthal a rompu son silence habituel sur les événements internationaux en condamnant la manifestation qui a empêché Netanyahu de parler : « Je n'ai jamais pensé vivre assez longtemps pour voir le jour où l'expression de haine contre les Juifs serait plus ouverte que dans les années 1930, a-t-il écrit dans une lettre adressée au recteur Lowy, c'est tragique, mais c'est la situation actuelle dans le monde ». Patrick Amar, un étudiant de Concordia et ancien président de Hillel, a été mentionné dans le *Globe and Mail* : « J'ai été témoin d'une réelle violence. Pour moi, c'est une grande perte d'innocence dans le monde. »

On a rapporté dans les journaux et les communiqués de presse, à propos du 9 septembre, des cas d'antisémitisme contre les détenteurs de billets tentant d'entrer dans le pavillon Hall pour assister au discours de Netanyahu. On a mentionné qu'ils ont été victimes d'insultes racistes,

d'agressions physiques et de jets de pièces de monnaie sur eux. Ron Singer, directeur des affaires publiques au Congrès juif canadien, a affirmé que les détenteurs de billets « ont reçu des coups de poing et de pied, et on leur a craché dessus » (*Ottawa Citizen*, 27 septembre 2002).

L'association B'nai Brith a appelé le gouvernement du Québec à mener une enquête officielle sur les émeutes du 9 septembre à Concordia. Ils ont cité plusieurs plaintes déposées par des étudiants juifs ayant peur de retourner à l'établissement depuis la protestation. Steven Slimovitch a confié aux reporters qu'il est uniquement du ressort d'un policier doté du pouvoir d'assignation à comparaître d'examiner le rôle joué par la police, l'administration de l'université et les associations d'étudiants dans l'événement (*Gazette*, 21 septembre 2002). L'UEC soutient fortement cet appel.

C. SÉCURITÉ

Une détentrice de billet a été indignée par la sécurité. Elle a dû faire le tour du pavillon en montant de la rue MacKay jusqu'à la rue Sherbrooke, en descendant ensuite la rue Bishop pour se rendre à l'entrée réservée aux personnes munies de billets. Elle a alors eu beaucoup de mal à se frayer un chemin dans la foule des manifestants, seulement pour se retrouver devant la porte et apprendre qu'elle ne pouvait pas apporter son sac à main à l'intérieur. Elle a dû faire marche arrière et reprendre le même chemin pour laisser le sac dans son bureau. C'est seulement après qu'elle a pu entrer au pavillon Hall. « Tout le monde criait et hurlait dans les escaliers mécaniques qui étaient immobiles, il y avait les agents de police, le Service de protection publique de Concordia ; on a donc repoussé les protestataires en haut des escaliers et on les y a contenus. Entre-temps, dans la rue Bishop, on m'a interdit d'apporter mon sac, je ne devais pas avoir quoi que ce soit dans les poches, je devais passer au détecteur de métal pour s'assurer que je n'avais rien sur moi ; j'ai dû ensuite franchir cette frontière et être insultée. Il y a de l'ironie dans cette histoire. »

J'ai tenté de me faire expliquer le pourquoi de cette ironie par Susan Magor, la responsable du Rapport sur les aspects santé et sécurité du 9 septembre et j'ai senti que je ne pouvais pas avoir de réponse directe :

(MAGOR): Eh bien, personne ne s'est occupé de l'affaire. Les mêmes questions revenaient à chaque fois (personne ne s'en préoccupait ?). Il est certes évident qu'en tant que membres de l'Équipe de gestion des urgences, notre travail est d'informer les gens et de les rendre conscients de ce qui pourrait mal tourner.

[Est-ce qu'on pouvait deviner la volonté des manifestants d'annuler l'événement ?]

Ce n'était pas notre impression.

[Mais pouvait-on le pressentir ?]

Je ne peux pas me le rappeler.

[Parce que vous sembliez protéger le pavillon Hall à ce moment-là, même si vous dites que personne ne pouvait prédire ce qui s'est passé. Les laboratoires étaient protégés en raison des produits hautement inflammables. Il semble y avoir une contradiction ici.]

Non, il n'y a aucune contradiction.

[On dirait que vous êtes en train de dire que personne ne pouvait le prédire alors que vous y étiez préparés.]

Non, je ne suis pas en train de dire que personne ne pouvait le prédire. Pas le moins du monde. Je suis en train de dire que personne ne l'a prévu. Personne ne l'a prédit apparemment, nous n'avons pas pensé que la situation arriverait jusque là.

[Mais vous vous attendiez à ce que cela puisse se produire.]

C'est quelque chose que je peux faire. Là-dessus, j'ai du contrôle, quand il s'agit des chercheurs et des membres du personnel.

[Quelles sont les autres choses que vous ne pouviez pas faire ?]

Eh bien, une chose, par exemple : il était trop tard à ce moment-là pour reconsidérer la décision.

D. BLESSURES

On a présenté des comptes-rendus identiques sur la brutalité de la police à l'intérieur du pavillon Hall, brutalité qui a surtout eu lieu derrière les escaliers mécaniques. Un étudiant a eu les côtes cassées en raison des coups portés contre lui par la police. Un autre s'est vu brisé le doigt et a dû se rendre à la salle d'urgence. Il y avait des cas de maladie, de vomissements, d'étourdissements et de crises d'étouffement à cause du gaz poivré. (Pour de plus amples détails concernant le rapport sur les cas d'asphyxie présenté par Magor, voir l'annexe O). Pour soulager l'effet du gaz poivré, un étudiant est allé directement jusqu'à la cuisine de People's Potato, a rempli un seau de solution de vinaigre de cidre doux, a pris des serviettes, et a amené le tout sur les lieux de la manifestation pour que les gens puissent se rincer les yeux et le visage, les soulageant ainsi de la piqûre et de la douleur provoquées par les pulvérisations toxiques.

2.7 INFRACTIONS AU CODE

On a enfreint plusieurs règles de conduite universitaires le 9 septembre à Concordia. Et tandis que la population croit que cette violation du règlement a été commise par les manifestants, le rapport de Sue Magor indique clairement que les administrateurs de l'université sont également coupables de ces infractions. Ci-dessous, vous trouverez une liste non exhaustive comparant les observations faites par Madame Magor sur le 9 septembre ainsi que l'expérience de certains étudiants ayant eu affaire à l'administration et aux lois internes de l'établissement.

A. Magor : « Sur la base de cette évaluation des risques, le directeur de la protection publique a dès le début conseillé à l'administration de penser à un lieu de remplacement pour l'événement. » (p. 5)

- Politique du Service Environnement, santé et sécurité : Tout membre du personnel et tout étudiant ont droit à un milieu sécuritaire pour travailler et étudier. Aussi l'Université Concordia met-elle tout en oeuvre pour protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses étudiants, de son personnel et de ses visiteurs.

B. Magor : « L'évaluation des risques et les prises de décisions se sont concentrées sur la protection de l'orateur et la prévention de la violence, mais n'ont pas inclus les grands risques

auxquels la communauté de Concordia et ses activités pourraient être exposées ainsi que les conséquences sur les étudiants et le personnel. Rétrospectivement, la décision de maintenir le pavillon Hall ouvert et de poursuivre le travail comme d'habitude n'était pas pratique. » (Débriefing de l'Équipe de gestion en cas d'urgences, Annexe B).

Code d'éthique de l'université Concordia : La protection publique. L'Université a le devoir de fournir à ses membres un environnement de travail sécuritaire. Elle doit prendre des mesures efficaces pour prévenir toute perturbation induite du milieu de travail.

Code d'éthique de l'université Concordia : L'intégrité administrative. Enfin, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'instituer des mécanismes permettant aux responsables de s'acquitter de leur obligation de rendre compte. Les cadres supérieurs assument de vastes responsabilités administratives. Ils ont pour mission d'instaurer et de maintenir des modes de fonctionnement ouverts et transparents, accessibles et compréhensibles par toutes les personnes qu'ils gouvernent. Ils doivent tenir la communauté universitaire parfaitement informée des questions qui intéressent l'Université et en inviter les membres à participer à leur résolution. Enfin, une fois prises les décisions finales, ils sont censés en communiquer les motifs par écrit, sous forme de rapport, à l'ensemble de la communauté universitaire.

C. Objet : Le reniement de la première évaluation des risques.

Code d'éthique de l'université Concordia : L'obligation de rendre compte. Étant donné nos structures de collégialité, les membres de la direction et du conseil d'administration sont responsables envers la communauté universitaire. Ainsi, l'établissement du budget et la prise des décisions administratives doivent être des processus transparents faisant appel à la consultation.

PARTIE 3

LES ÉTUDIANTS TRAHIS :

RACISME ET PRIVATISATION DE L'ENSEIGNEMENT

« Les membres donateurs et les diplômés sont en train de dire que si les choses ne rentrent pas dans l'ordre, ils vont retirer leurs investissements », a déclaré Marcel Dupuis, directeur du Service des dons privés de l'université. « Cela se comprend. » Tandis que Dupuis n'a pas voulu parler des personnes à l'origine de ces menaces, ceux qui sont proches de l'affaire – lesquels ont parlé cette semaine au quotidien The Gazette à la condition de pouvoir garder l'anonymat – ont dit que c'est une situation délicate. Le message provenant de donateurs juifs, ont-ils dit, est le suivant : « Nous ne sommes pas en train de soutenir Gaza U. »

-- Sue Montgomery, Montreal Gazette, 26 septembre 2002

Puisqu'il est opportun et dans l'intérêt du public et dans l'intérêt de ceux qui suivent les cours d'enseignement dans ladite institution que celle-ci constitue une personne morale et un corps politique sans capital social et sans gains pécuniaires afin que sa tâche éducative puisse être poursuivie avec plus d'efficacité et avec de meilleurs avantages.

-- Charte de l'Université Concordia, Acte de constitution, 1973

L'érosion de l'engagement que les fondateurs de l'Université Concordia ont tenu pour constituer « une personne morale et un corps politique sans capital social et sans gains pécuniaires » peut être attribuée au gouvernement Mulroney de la fin des années 80. Depuis l'ascension de la mondialisation néo-libérale et la signature de l'Accord de libre-échange (ALÉ), on a réduit le financement public des universités. Depuis 1994, on a diminué de 3 milliards de dollars le budget fédéral destiné aux provinces pour l'éducation post-secondaire. À Concordia, durant l'année académique 1994-1995, le budget d'exploitation était de 168 millions de dollars. En 1995-1996, on l'a réduit de 11,5 millions de plus, et en 1997-1998 de 15 millions encore. L'argent manquant devait provenir d'entreprises, de partenaires et de donateurs privés dont l'implication avec l'université sape l'indépendance nécessaire à cette dernière d'entretenir la libre pensée ainsi qu'un environnement non commercial pour ses étudiants.

Publicité dans les cabinets de toilette, programmes sponsorisés par les entreprises, contrats d'exclusivité, sous-traitance de cours auprès d'entreprises privées, grandes affiches publicitaires éclairées par-derrière à chaque étage, annulation des dépenses des facultés en supprimant des services offerts autrefois à toute la communauté universitaire, location des espaces universitaires aux entreprises, participation dans les sociétés d'investissement et les actions (on joue à la Bourse), et dotation des organes de prise de décisions en directeurs généraux d'entreprises, qui peuvent contribuer au financement de l'Université et collecter des fonds pour elle. – Ce sont les solutions que Concordia a trouvées pour compenser son manque de financement. Donc après le 9 septembre, quand l'argent affecté à l'université a nettement diminué (voir l'annexe P), l'Université a fait face à une Crise asiatique de faible ampleur : les investisseurs se sont inquiétés et se sont retirés.

Dans le but de restaurer la réputation de Concordia – ou le « nom de marque » –, l'administration de l'établissement devait faire en sorte de « remettre tout en ordre », comme il a été mentionné ci-dessus par Marcel Dupuis. Cependant, ceci n'est pas sans conséquence sur les étudiants. Et comme David Noble, historien et professeur à l'Université York, le dit si bien : « La transformation des universités en sociétés commerciales n'a pas seulement influé sur les pratiques institutionnelles, mais aussi, comme l'a mentionné la sociologue de York Janice Newson, sur leur image de soi, qui est devenue presque indifférenciée de celle de la société privée. » Lorsque les fins d'une institution publique se confondent avec celles d'une société privée, une modification fondamentale s'opère dans la nature même de l'institution post-secondaire. Parce que les entreprises n'ont pas d'impératif éthique quant aux relations publiques. Leur but, c'est de s'occuper de créer l'illusion et la supercherie. L'Université Concordia en a même engagé une récemment comme faisant partie de son Plan d'action de l'après 9 septembre en envoyant, de ce fait, le message suivant aux étudiants : Vous n'avez pas besoin de trop penser aussi longtemps que vous restez sages.

Avec l'impératif du marché, la race devient un outil stratégique de marketing dans l'enceinte de l'Université comme nos exemples ci-dessous l'illustrent. Ce qui est bon pour l'image de Concordia est ce qui est bon pour l'image du Canada des entreprises. En ce qui concerne l'activisme palestinien se déroulant sur le campus, ce type d'activité, selon eux, donne une mauvaise image à Concordia. Et comme l'activiste palestinien Samer Elatrash l'a dit : « Lorsqu'on a un établissement scolaire qui est constamment lié à l'activisme palestinien, l'activisme arabe... C'est un mauvais investissement, une mauvaise « marque ». On n'est pas en train d'associer la sophistication technologique avec l'université, on est en train d'associer un

campus politiquement actif avec une histoire instable entre les associations d'étudiants ou entre ces associations et l'administration. »

Il y a aussi un regroupement des questions raciale et politique sur le campus : « L'activisme palestinien n'est jamais mentionné seul, continue Elatrash, il est toujours mentionné en association avec l'activisme de gauche sur le campus, ce qui ne représente pas seulement une menace à un statu quo anti-palestinien, mais aussi au statu quo de l'entreprise sur le campus. Et c'est pourquoi vous avez des directeurs généraux comme membres du Conseil et qui sont complètement opposés au SDHR. » Dave Bernans, chercheur à l'UEC, réfute également la supposition que les donateurs juifs soient les seuls à tenir les rênes de la finance. Dans une lettre adressée au quotidien *The Gazette* (28 septembre) : « Ce n'est pas une question d' « argent juif » s'échappant à « Gaza U » (Gaza University). Bon nombre de donateurs et d'entreprises partenaires de Concordia sont liés de différentes manières aux conflits internationaux et aux abus commis à l'égard des droits de l'homme qui ont fait l'objet d'actions de la part des mouvements d'étudiants basés à Concordia. »

Les relations cachées dans ces formes aspectuelles de discrimination deviennent apparentes lorsqu'on considère la chaîne alimentaire des impératifs de survie des universités. Quand l'université veut s'attirer du capital, elle doit sacrifier la liberté de ses étudiants au droit à la différence d'opinion. Puisque ces étudiants sont en train de faire campagne en faveur des causes de justice sociale par solidarité avec les groupes marginalisés de la société, et que ces groupes marginalisés sont souvent des communautés de couleur, on peut voir cette répression comme une attitude indirectement raciste.

Cette attitude n'a pas uniquement polarisé l'administration et les étudiants actifs sur le campus, mais elle a dressé des étudiants contre des étudiants. Beaucoup d'étudiants se sentent attaqués quand les entreprises sont attaquées parce qu'ils comptent sur ces dernières pour avoir un emploi dès l'obtention de leur diplôme. Lorsque les investissements sont retirés à cause d'un conflit sur le campus, ils ne peuvent s'empêcher de penser que ces activistes sont en train de compromettre leur avenir. Beaucoup d'étudiants veulent se tailler une place dans le monde du travail et bénéficier des avantages du partenariat entreprises/université.

Cette polarisation est regrettable parce que, dans les facultés, les programmes entièrement financés ne profitent pas de la même manière à tous les étudiants. Le combat commun est contre le gouvernement parce qu'il a réduit les dépenses de l'éducation post-secondaire. Mais il est aussi contre l'administration qui refuse de prendre la défense des droits des étudiants à une éducation abordable sans conditions.

Sont exposés ci-dessous les différents aspects qui montrent comment le racisme s'est mêlé aux pratiques, coutumes et politiques de l'université à caractère de plus en plus commercial.

3.1 LA PUBLICITÉ POUR LA RACE

A. LE RECRUTEMENT

Un bon exemple démontrant comment l'Université Concordia utilise stratégiquement la race, s'illustre par la manière avec laquelle l' « image » de l'établissement est présentée aux étudiants et aux donateurs. Le prospectus de recrutement adressé aux étudiants, comme on peut le constater dans l'annexe P, est illustré presque entièrement de photos d'étudiants appartenant à des minorités visibles. Cependant, le prospectus adressé aux donateurs et qui a pour titre « Offres

planifiées » (Planned Giving), contient exclusivement des images d'étudiants de race blanche portant des vêtements bien coupés et à la dernière mode.

B. PUBLICITÉ

La même stratégie de différenciation entre races est en vigueur dans la campagne publicitaire pour les autobus de Concordia. L'étudiant de Concordia Diegal Leger a été choqué par la photo de l'homme de race noire, Ricky Martin, sur les affiches publicitaires collées aux autobus de Concordia. Martin est un grand gaillard de footballeur représenté assis sur son ballon, avec le regard d'un dur. Diegal dit que l'affiche a offusqué beaucoup d'étudiants noirs. Il croit que ces genres de stéréotypes ne se méprennent pas. Beaucoup d'argent est investi dans ces publicités, et elles sont soigneusement considérées dans tous leurs détails : « Il y a une raison spécifique, un message spécifique et un public ciblé. » À ceci, il répond : « Nous ne voulons pas être enfermés dans des rôles sur la scène de la vie. » Il déclare : « Avoir une réelle éducation, c'est former les futurs penseurs, les prochains décideurs, ce n'est pas l'institutionnalisation du racisme et la promotion des représentations stéréotypées d'athlètes noirs. »

Au cas où vous penseriez que cette exploitation stéréotypée n'est qu'un accident, Manon Tremblay, directrice du Centre autochtone pour l'éducation, réduit toute excuse à néant. Les photographes qui « nous ont demandé à voir des personnes au teint autochtone » se sont adressés à elle pour trouver des étudiants qui poseraient pour leurs pubs. 'Ça a plutôt été une insulte pour nous ; en quoi a-t-on l'air autochtone ou non ? Cette personne autochtone devra-t-elle avoir des cheveux noirs tressés et porter des plumes sur la tête ? Est-ce bien ce qu'ils ont demandé ? Nous n'étions pas du tout heureux de cela. En premier lieu, nous les avons ignorés... et puis nous leur avons envoyé des étudiants qui n'avaient pas forcément l'apparence autochtone. » Ces photos n'ont jamais été publiées dans le prospectus, ce qui, peut-être, n'a rien d'étonnant.

Selon l'article de Wendy Kraus-Heitmann, publié dans le *Link* (11 février 2003), « Ça n'a pas fait particulièrement plaisir aux étudiants asiatiques, eux non plus. Malgré le nombre important des étudiants d'origine asiatique dans de nombreux programmes, leurs spécialités, selon le Service des informations sur le recrutement de Concordia, se limitent aux domaines scientifiques, à l'exception d'une étudiante en maîtrise de danse. »

3.2 FINANCEMENT ET ACTIVISME

N'est-il pas un peu bizarre que nous n'entendions jamais les dirigeants de nos institutions post-secondaires soi-disant publiques les défendre contre l'influence commerciale ou, autrement, louer les vertus de l'enseignement supérieur public ?

-- David Noble, professeur d'histoire à l'Université York

Neil Tudiver de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) a noté que « les recteurs et conseils d'administration des universités semblent ne pas vouloir défendre leurs institutions ». Par contre, ils défendent les intérêts de leurs donateurs. L'Université Concordia abonde en exemples, y compris le moratoire imposé sur les activités publiques directement liées au conflit israélo-palestinien, et la privatisation de son espace universitaire. Nous traiterons ci-dessous des questions relatives au moratoire et à la privatisation de l'espace universitaire. Mais, en premier, nous allons nous pencher sur le contexte et l'histoire relatifs à la création des mouvements étudiants à Concordia. Cette histoire est indispensable pour comprendre pourquoi l'activisme a posé une telle menace à la « stabilité » de l'université.

D'après les remarques d'Yves Engler parues dans l'article « Éventuelles difficultés (Briar Patch) » (décembre/janvier 2002-03), les étudiants de Concordia ont élu tout un ensemble de représentants anticapitalistes. Et comme il l'a mentionné : « Pendant cette période, la gauche politique a très bien réussi sur le campus, gagnant le gel des frais de scolarité, se débarrassant des publicités médiatiques de Zoom, installant un programme très populaire de repas végétaliens gratuits et soulignant le rôle des entreprises dans notre université et leurs relations avec les atrocités commises dans le monde ».

Selon Engler, le contrecoup de cet activisme inclut trois principaux incidents. Le premier est l'expulsion de deux activistes qui ne mâchaient pas leurs mots, sans qu'il y ait la moindre application de la loi selon les procédures prévues. Ils ont été réintégrés par la suite quand les tentatives de l'administration en vue de leur refuser un procès juste ne pouvaient plus être soutenues (voir sections 1.2C). Le deuxième incident s'est produit quand l'UEC a convoqué une assemblée générale pour faire passer une motion interdisant aux compagnies BCE, Nortel et Bell Helicopters Textron Canada (BHTC) l'accès au campus. Ces compagnies sont accusées de profiter des meurtres commis par l'escadron de la mort paramilitaire d'activistes syndicaux colombiens et d'autres de Plan Colombie. Comme l'a noté Engler : « En réponse à cette motion, le doyen de la Faculté de génie et d'informatique a mobilisé les étudiants de ces deux départements pour rejeter la motion par le vote. » Une partie de la tactique du doyen Esmail était de mentir directement aux étudiants et membres du département en déclarant que les membres de l'exécutif de l'UEC avaient informé ces compagnies qu'elles ne seraient pas les bienvenues au prochain salon de l'emploi sur le campus.

Le troisième incident cité par Engler est la manière par laquelle le Recteur a attisé la polémique sur la motion que les étudiants de Concordia ont fait passer en novembre 2000, appelant le gouvernement canadien à faire pression sur Israël pour que ce pays obéisse à la résolution 242 de l'ONU. Le *Suburban* mentionne ses propos : « Il est dommage qu'il y ait un petit groupe d'étudiants venus du Moyen-Orient voulant apporter leurs disputes ici ! »

Puisque les réalités du Moyen-Orient font partie des identités palestinienne et sioniste, il y a peu de chances que ces aspects soient oubliés de sitôt. C'est peut-être le Recteur qui a oublié le cahier des charges de l'Université Concordia :

Concordia est une université urbaine qui est réceptive aux besoins d'une population de divers étudiants de même qu'à l'environnement bilingue et multiculturel dans lequel elle réside. C'est une communauté accueillante où les valeurs d'équité, de non discrimination et de tolérance de la diversité sont appréciées et activement promues.

Le recteur Lowy ne sentait pas non plus cette mission culturelle lorsqu'il a dit, en mars 2002, aux membres du Service aux affaires de l'université que les dirigeants de l'UEC avaient établi un « programme gauchiste et anarchiste qui soutient la position palestinienne dans le conflit arabo-israélien » et dont l'objectif était de « déstabiliser » l'université.

La vraie instabilité, cependant, n'est pas provoquée par les consommateurs, mais par les taux inflationnistes de la monnaie spéculative, appelée dans ce cas « enseignement ».

On trouvera ci-dessous des exemples plus clairs du contrecoup de l'activisme sur le campus, à commencer par les répercussions du 9 septembre, et en continuant ensuite par les différents autres aspects de la privatisation du campus et son rôle dans l'institutionnalisation du racisme.

3.3 L'APRÈS 9 SEPTEMBRE

Le moratoire – À quoi est-il bon ? Absolument rien !

-- Poster anti-moratoire de l'UEC

La loi intitulée Traitement des questions disciplinaires liées au étudiants dans certains cas exceptionnels (TQDÉCE) et le moratoire touchant à la liberté de parole sur le campus sont des exemples clairs illustrant comment l'administration a manqué de s'occuper d'une façon créative des problèmes qui pourraient survenir à Concordia. Ses résolutions ressemblent à celles du système pénitentiaire plutôt qu'à celles escomptées d'une institution d'enseignement. Ce sont des pièces réactionnaires d'une réglementation commandée politiquement pour surveiller les discussions et les débats profondément liés à la question du Proche-Orient. Aucune réglementation du genre n'a été décrétée lorsque les étudiants de Concordia ont participé à des protestations ayant rapport avec la mondialisation, l'OMC, la Banque mondiale, le FMI ou l'augmentation des frais de scolarité.

-- Lettre de démission remise par Jean-Marc Bouchard, ancien avocat du Service des affaires étudiantes de Concordia

Après le 9 septembre, trois décisions ont été prises quant aux retombées réactionnaires de l'événement. La première est qu'il pourrait y avoir un moratoire sur les débats, l'organisation et l'affichage concernant les questions reliées aux conflits touchant la question du Moyen-Orient. La deuxième est qu'il pourrait y avoir un amendement des clauses du Code des droits et des obligations – essentiellement, une « autorisation ultra rapide » pour un petit groupe de hauts dirigeants de mettre en œuvre les décisions. Et la troisième, c'est l'interdiction de se rassembler dans la mezzanine, une des zones les plus actives et les plus vitales de la vie étudiante à Concordia. Ce contrecoup est classé dans la section privatisation parce que ces tours de force que l'université a essayé de réaliser comme efforts pour résoudre le conflit étaient, pour l'essentiel, des démarches entreprises par le Service des relations publiques.

A. MORATOIRE

Le premier lundi après la manifestation, le recteur Lowy a décrété un « stop-gag » sur les activités reliées à la question du Moyen-Orient, y compris les discours publics, les rassemblements, les expositions et les réunions d'information. Marcel Danis, le vice-recteur aux Relations institutionnelles, a confié à la reporter de la *Gazette* Sue Montgomery que nombre de donateurs ont été contents des trois mois d'interdiction. Cependant, ce n'est pas tout le monde qui a été satisfait. Montgomery résume bien le sentiment quand elle dit : « La soi-disant période d'accalmie ébranle l'objectif même de l'Université d'entretenir la diversité d'opinion. » (19 septembre 2002)

Un débat intéressant avait paru dans les journaux sur la question de savoir si le moratoire a été une tactique raisonnable pour apaiser les tensions sur le campus de Concordia ou pas. Ce débat se composait de deux parties. La première traite de la question suivante : était-il opportun d'inviter Netanyahu à Concordia ou pas ? La deuxième : les manifestants avaient-ils le droit de l'empêcher de prononcer son discours ? Ces discussions ont fait ressurgir les conflits et les tensions de fond de la vie dans une société multiethnique. Chauvinisme, racisme, tolérance et compréhension ont tous été représentés dans les articles revus pour la rédaction de ce rapport.

Benjamin Netanyahu a remporté la palme de l'invective offensive la plus exagérée jamais lancée aux manifestants. Dans une déclaration à la presse, quelques moments après avoir appris l'annulation de sa conférence, un Netanyahu visiblement tendu a dit aux reporters : « C'est le déchaînement d'un fanatisme de fous. Ils sont en train de soutenir Saddam Hussein, (Yasser) Arafat, (Oussama) Ben Laden. » (*The Telegram*, 10 septembre 2002). Cette déclaration a été éclipsée par les propres commentaires d'Israël Asper, comparant les manifestants aux Chemises brunes d'Hitler, les voyous nazis. Ces hommes incarnent la révocation raciste la plus extrême des protestataires, comme on pouvait s'y attendre, étant donné leur profil.

Cependant, beaucoup de personnes ont envoyé leurs commentaires aux journaux, soutenant dans une certaine mesure l'intolérance de ces hommes envers les Arabes et les Musulmans. Dans une lettre adressée à l'*Ottawa Citizen* (13 septembre), on peut lire : « Ces manifestants sont de toute évidence résolus à transformer le Canada en bouge comme l'est devenu le Proche-Orient. Le châtiment [contre les manifestants] devrait inclure l'expulsion de l'université et, s'ils sont des étudiants étrangers, l'annulation de leurs visas et leur expulsion du Canada. » On peut facilement entendre les échos lointains de la réaction publique contre l'occupation du Centre d'informatique.

L'*Ottawa Citizen* (29 septembre 2002) a fait ressortir une autre pièce d'imprimerie dénuée de tout fondement dans l'intention de susciter la peur dans l'esprit de la population. L'expéditeur a écrit : « Les mêmes [Palestiniens] présents dans les rues de New York et de Washington pour danser et célébrer la « victoire musulmane » après le 11 septembre [étaient là] à Montréal de même que dans les rues de Gaza, chez eux. » L'éditorial continue avec des accusations comme quoi les Palestiniens sont en train d'« infiltrer » les campus au Canada et que l'association Solidarité pour les droits humains des Palestiniens (SDHP) reçoit un financement suspect, de sources inconnues.

Par ailleurs, trois professeurs émérites à Concordia ont envoyé leurs commentaires à différents journaux pour exprimer leur déception à l'égard de l'administration de Concordia pour avoir permis à Netanyahu de venir. Un autre professeur, enseignant encore à l'Université, a dit que le choix de Hillel de faire venir Netanyahu pour donner une conférence au moment du début de la nouvelle année académique était « terrible ». Il a poursuivi : « Si nous avions invité Netanyahu dans le cadre d'une série de conférences-débats parrainés par des associations israéliennes et palestiniennes – une série mettant en scène un large éventail d'orateurs palestiniens et israéliens –, nous aurions changé en entier le contexte de cet événement. Les tensions auraient été désamorçées et l'Université aurait accompli une tâche majeure de sa mission instructive. » (*Montreal Gazette*, 24 septembre 2002).

Leo Panitch, un économiste politique à l'Université York de Toronto, a critiqué les organisateurs de se cacher sous la bannière de la liberté d'expression. « Il y a des temps où les peuples, sous l'étiquette de la liberté de parole, s'engagent dans la provocation », a-t-il dit au magazine d'actualité *Global Sunday*.

D'autres citoyens inquiets ont écrit des lettres aux journaux, informant le public du passé de Netanyahu en Israël. Freda Guttman et Fabienne Presentey de l'Alliance juive contre l'occupation ont envoyé une lettre à la *Gazette* de Montréal détaillant quelques crimes de guerre commis par l'ancien premier ministre et critiquant le journal d'avoir omis de tels détails dans sa couverture de la manifestation contre cet homme. « En tant que Juives soutenant une paix juste au Moyen-Orient, nous avons été déconcertées par le fait que la *Gazette* a manqué à son obligation d'aborder les problèmes qui sont à l'origine de la protestation de la semaine dernière », ont-elles écrit.

Bien que le moratoire soit une procédure entamée par l'Université pour faire croire à sa volonté d'apaiser les tensions qu'elle a auparavant longtemps attisées, il s'agissait en fait d'une diversion. Rien n'est sorti de la période de "relâchement des tensions", absolument rien, à l'exception peut-être de la frustration croissante des étudiants quant à une administration de plus en plus incompétente.

B. TQDÉCE : TRAITEMENT DES QUESTIONS DISCIPLINAIRES LIÉES AUX ÉTUDIANTS DANS CERTAINS CAS EXCEPTIONNELS

Personne ne pourrait être plus clair sur la question que Jean-Marc Bouchard, avocat chevronné au service des étudiants, lorsqu'il explique les problèmes avec la TQDÉCE :

Avant l'adoption de la TQDÉCE, le Code des droits et obligations était la réglementation régissant la question des délits de conduite commis à l'intérieur des frontières de l'Université et s'appliquait à TOUS les membres de la communauté de Concordia. Les actes prohibés figurant dans la nouvelle loi adoptée, la TQDÉCE sont identiques à ceux énumérés dans le Code des droits et obligations, exception faite de l'article 5, paragraphe (f) qui définit d'autres actes comme « des actes graves qui empêchent les membres de l'Université de poursuivre leur travail ou leurs études dans un milieu sécuritaire et civilisé ». Je suppose que cet article a été introduit pour mettre une entrave aux futures manifestations et protestations. Quelques préoccupations d'ordre pratique entourent cet article aux contours larges, comme : est-ce que toutes les protestations sont interdites ? Qui décide des questions valables ou pas pour une protestation ? Qu'est-ce qui est jugé violent ou de nature grave ?...

En tant qu'ancien avocat d'étudiants, je suis devenu intimement conscient des règles, de la réglementation, des lois et des procédures régissant notre communauté universitaire. Je suis incapable de comprendre la logique utilisée par l'administration pour créer la TQDÉCE lorsqu'une loi, moins motivée par des forces réactionnaires irrationnelles que par des préoccupations d'ordre pratique, existe déjà. Les articles 72 à 85 du présent Code des droits et obligations définissent les « mesures d'urgence » que l'Université doit prendre dans le(s) « cas urgent(s) impliquant une conduite menaçante ou violente ». Pourquoi y a-t-il une loi séparée qui confère le pouvoir à un nombre limité de personnes d'exercer une autorité arbitraire uniquement sur les étudiants, lesquels sont jugés menaçants ou violents par ce nombre limité de personnes ?

Les compétences de la TQDÉCE visent uniquement les étudiants... Cette loi refuse également le droit de l'étudiant à la représentation pendant la procédure d'enquête (article 16) et crée un Comité d'appel (article 13) dont les membres n'ont pas encore été désignés. Les étudiants auront-ils le droit de siéger à un tel Comité ? L'aspect le plus effrayant de cette réglementation est peut-être la dénégation faite aux étudiants de leur droit fondamental compris dans la Charte des droits et libertés, en l'occurrence le droit d'être innocent jusqu'à preuve du contraire. La phrase alléguée ne figure nulle part dans la TQDÉCE. Le document ne reflète pas les principes élémentaires du droit. (Voir l'annexe Q pour consulter toute la lettre.)

C. LA MEZZANINE

La décision des membres du Conseil d'interdire aux associations d'étudiants de programmer et de tenir d'autres activités a été particulièrement curieuse. Pourquoi interdire les activités des étudiants ? Qu'est-ce qu'elles ont à voir avec le 9 septembre ? Peut-être s'est-on rendu compte que celui qui domine la mezzanine domine en grande partie la vie estudiantine. La

mezzanine connaît la plus grande affluence du pavillon Hall. C'est l'un des seuls endroits où les étudiants peuvent s'organiser, se mettre en avant et promouvoir leurs idées et associations. Comme vous pouvez le lire dans la **Partie 1**, la lutte pour la domination de cet espace se poursuit depuis des années. En prohibant les activités dans la mezzanine, les autorités de l'Université pourraient acclimater les étudiants à l'absence de l'espace, et le leur soustraire lentement mais sûrement.

Le dessein de faire privatiser la mezzanine réalise deux objectifs. L'administration pourrait faire d'une pierre deux coups, pour ainsi dire, en louant l'espace aux commerces d'entreprise : elle pourrait faire de l'argent et gagner le contrôle de la zone de mobilisation de l'activisme étudiant. Ceci n'est pas de la paranoïa non plus. L'exécutif de l'UEC s'est réuni avec Patricia Posius, vice-recteur aux Affaires, en août 2002, pour discuter sur Chartwells, la nouvelle chaîne de cafétérias qui devait remplacer Marriott comme fournisseur de services alimentaires. Madame Posius négociait le contrat, et l'exécutif de l'UEC demandait une option pour les repas servis aux personnes habitant en résidence. Posius a confirmé que cela pourrait se faire. Ils étaient aussi en train de négocier de nouveaux avantages tels que des taux réduits pour les étudiants concernant l'approvisionnement sur place.

Pendant la réunion, Madame Posius a mentionné en passant la nouvelle cafétéria internationale qu'on allait construire dans la mezzanine. Elle semblait croire que l'UEC était au courant et a dit que cela faisait partie du contrat avec Chartwells.

L'exécutif de l'UEC est entré dans le jeu en prenant l'air d'avoir déjà entendu parler du projet. Il a par la suite convoqué une assemblée et a écrit des lettres à Michael di Grappa, le vice-recteur aux Services, pour exiger de savoir ce qui se passait.

Di Grappa a dit que cela faisait partie du marché que l'administration avait conclu avec l'UEC. Celle-ci aurait tout le 7^e étage alors que l'administration prendrait la misérable mezzanine. L'UEC a répliqué que tout ceci était un mensonge. Ce plan d'« échange » n'a jamais été mentionné dans aucune des réunions qu'elle a eues avec l'administration au sujet de la possibilité d'installer au 7^e étage une cafétéria gérée par des étudiants. Leur idéal aurait été d'avoir le 7^e étage au complet, y compris tout l'espace cuisine, toute la zone équipée de sièges et quelques autres espaces ainsi que 100 000 \$ pour les rénovations.

La raison pour laquelle Chartwells n'a pas pris le 7^e étage est que Marriott y avait perdu de l'argent. Chartwells a procédé à une étude « approfondie » des lieux et a réalisé que ça ne valait pas la peine d'y consacrer du temps. L'idéal pour eux serait la mezzanine avec sa forte affluence et sa bonne visibilité. Malheureusement, il n'y a pas moyen de savoir quels sont les détails des échanges entre l'Université et Chartwells parce qu'ils sont tenus confidentiels. Pourquoi un tel document serait considéré confidentiel dans une institution à fonds publics ? Ce n'est pas clair. Quel est l'avantage de protéger ces renseignements ?

En ce qui concerne l'interdiction de programmer et de tenir des activités, Sabine Friesinger, présidente de l'UEC, convient que cela voulait dire acclimater les étudiants à sa non utilisation. « L'administration, contrairement à nous, n'oublie vraiment pas facilement. Nous pensons et organisons seulement à court terme. Nous sommes ici pour nos diplômés et puis nous nous en allons », a-t-elle affirmé.

D. LES PROCÈS UNIVERSITAIRES

En visualisant les bandes vidéo de l'occupation des escaliers mécaniques du 9 septembre, on reconnaissait facilement les visages non couverts de keffiehs. Cependant, on a inculpé ce jour-là neuf étudiants pour leur participation à l'occupation des escaliers mécaniques. Sept autres personnes ont été inculpées, mais n'étaient pas des étudiants.

La plupart de ces étudiants ont été inculpés en vertu des articles 16 et 18 du Code des droits et des obligations, se rapportant, respectivement, au harcèlement et à la menace ou à l'acte de violence.

Pourquoi ces neuf étudiants en particulier ont-ils été inculpés ? Leila Mouammar, une des inculpées en vertu du Code des droits et des obligations, en a une idée :

« Distorsion. C'est ceux qui sont les vifs critiques de l'administration, du système capitaliste ou de l'impérialisme américain qui ont été choisis dans une foule de 150 personnes se trouvant dans la mezzanine. Ils sont soi-disant les seuls qu'on a pu identifier, mais je peux en identifier 20 autres au moins en visualisant la bande, et je ne suis ici que depuis un semestre. J'ignore quelle sorte d'intelligence ils sont en train d'employer pour identifier les gens. »

Mouammar n'est pas la seule à accuser l'administration de Concordia de distorsion. L'Association des libertés civiles des Canadiens d'origine arabe a envoyé une lettre à la présidente du Conseil d'administration, Danielle Tessier, condamnant l'administration pour l'expulsion envisagée des étudiants, pour atteinte à la liberté de parole et discrimination à l'égard des étudiants arabes et musulmans (voir annexe R). Les accusés eux-mêmes ont mis au point un montage vidéo qui les disculpe des charges qui pèsent sur eux, mais n'en a pas pour autant mené à leur abandon. Ce montage vidéo peut être visualisé au Bureau des archives de l'UEC.

Les procès, quant à eux, ont été autant une parodie que la procédure par laquelle les accusés ont été désignés. La controverse est allée bon train ; les juges se sont présentés après le verdict en déclarant qu'ils avaient été contraints à prendre leurs décisions par Peter Cote, conseiller au Bureau des droits et des obligations. Les étudiants ont déclaré que le « médiateur de l'Université » a contrarié les délibérations relatives aux accusés. Un juré, Stephan Herman, a avoué, dans une conférence de presse tenue après les procès, que Cote a dirigé les étudiants vers de lourdes sentences telle que l'expulsion. Il a déclaré qu'« il avait proposé d'imposer des travaux d'intérêt général ou un renvoi temporaire, mais que le conseiller lui avait sans cesse répondu que ces options n'étaient pas exécutoires. »

Pour ses procès, l'Université a formé un jury de trois étudiants, choisis parmi des étudiants du premier cycle ainsi que des cycles supérieurs. Il y a deux ans, l'université a interrompu la formation des juges. Un ancien salarié du Bureau des services soutien et plaidoirie, Jean-Marc Bouchard, a allégué que ce manque de formation a « abouti à une prise de décisions basées plus sur l'opinion personnelle que sur les preuves et le raisonnement objectif » (*Le Concordian*, 15 janvier 2003). Il a poursuivi : « Mettre l'étudiant dans une position où des personnes sans expérience ni formation décident de son avenir à l'Université... est injuste envers lui et pourrait ouvrir la voie à une action légale contre l'institution. »

« Les tribunaux ont accordé à l'Université le droit de traiter ces questions au niveau interne, mais à la condition que ces procès soient justes et équitables », a-t-il ajouté. Selon lui, un procès veut dire avoir des juges bien formés. Autrement, « nous ne sommes pas encore au point où il y aurait possibilité de discrimination systémique, mais c'est ce qui pourrait arriver si les choses ne s'arrangeaient pas. »

À la condition de garder l'anonymat, une personne a révélé à McSorely que la formation consistait à se faire remettre un livre. « Je me sentais préparée quand j'y suis allée [au procès] », a-t-elle affirmé.

En plus de ces problèmes institutionnels avec le procès, on a appliqué de curieuses doubles normes aux accusés en deux occasions séparées. Le premier cas a concerné le renvoi du procès contre Yves Engler d'une juge imbue de préjugés. Seana Miller, la juge en question, a dénoncé publiquement les manifestants du 9 septembre. Monsieur Engler a, par conséquent, demandé qu'elle soit révoquée de son procès pour avoir fait preuve de partialité. Mais, bien que la requête ait été accordée à ce dernier, notre camarade Samer Elatrash s'est vu refuser une requête identique. Contrarié, Monsieur Elatrash a quitté l'audience. En son absence, la sentence prononcée contre lui a été de trois années d'expulsion. Monsieur Engler a réussi à provoquer le renvoi de la juge Miller un jour avant le procès tandis que Monsieur Elatrash n'y est pas parvenu pendant son procès. Mais notre camarade a déclaré ne pas avoir su à l'avance qu'elle y serait. Pourquoi cette différence de traitement ? Est-ce en relation avec son image d'activiste et d'organisateur bien connu à l'Université ? Est-ce parce qu'il est palestinien alors qu'Engler est un Blanc ?

Zev Tiefenbach, une autre personne inculpée en vertu du Code, n'est pas en réalité un étudiant à Concordia. Puisqu'il n'est pas étudiant, il n'aurait pas dû être inculpé en vertu du Code, mais plutôt interdit de campus comme c'est le cas d'autres non étudiants qui ont été identifiés comme instigateurs d'une « atmosphère hostile et intimidante ». Tiefenbach rapporte : « Par contre, ce que j'ai trouvé très intéressant est que je ne me suis pas inscrit à l'Université depuis un an et demi environ en tant qu'étudiant... mais que j'ai été déclaré étudiant. D'autres personnes comme Jaggi Singh [non étudiant et activiste pour la cause de la justice sociale] ou un camarade nommé Chadi Serhal [dont l'histoire est racontée ci-dessous] ont été interdits de campus pour cinq ans parce qu'ils ont participé à la protestation du 9 septembre. Je reconnais avoir participé à la protestation du 9 septembre, je ne suis pas étudiant et, pourtant, l'Université me fait comparaître devant un comité d'enquête auquel d'autres personnes n'ont pas eu droit. Donc, tout d'abord, je trouve cela très étrange. Je trouve étrange que moi qui ne suis pas étudiant, je puisse passer en jugement, tandis que quelqu'un qui était étudiant au moment de la manifestation n'est pas traité en tant que tel et n'a pas accès à un procès en bonne et due forme. »

L'accusé en question est Chadi Serhal. Il a été inculpé d'actes de vandalisme en vertu des articles 16 et 18 du Code. Il dit qu'il ne peut imaginer pourquoi on le vise lui. « La seule chose que j'ai faite en rapport avec ces... accusations, était quand je suis tombé des escaliers mécaniques ; j'étais l'un des derniers parce que j'avais perdu une chaussure et j'étais en train d'essayer de la remettre, mais je sautais à cloche-pied. J'ai vu d'autres personnes pousser une chaise dans les escaliers mobiles, elle arrivait sur moi, donc je l'ai tout de suite repoussée et nous étions précédés de policiers... Je l'ai fait glisser de 50 centimètres, c'est tout ce que j'ai fait, mais je ne pense pas qu'on m'ait accusé de cela. On a lancé des accusations au hasard. » Puisque Monsieur Serhal n'avait plus le droit de s'inscrire en tant qu'étudiant, il risquait de perdre son visa étudiant au Canada. Sa lettre n'est arrivée par la poste qu'après son retour d'un voyage aux Émirats Arabes Unis en novembre. Il était alors trop tard pour la contester. Il avait été expulsé de sa classe par l'Université, et ne pouvait donc plus avoir droit à un procès et à un appel dans le système universitaire.

Bien qu'elle ait reçu une sentence relativement légère de travaux d'intérêt général, Leila Mouammar a fait appel de son inculpation. Elle dit : « Ce n'est pas que je ne sois pas d'accord de faire des travaux d'intérêt général. Je suis en désaccord avec le fait que j'ai été reconnue coupable d'avoir protesté. Cela constitue un précédent qui, s'il est créé à l'université, va devenir banal à

l'avenir. Nous entrons dans un temps où les mobilisations se feront de plus en plus fréquentes, et cette procédure est mise au point pour marginaliser et criminaliser les étudiants qui s'impliqueraient dans de telles activités à l'université. Et c'est vraiment le seul endroit qui nous reste, l'université. On ne peut pas aller protester devant les médias parce qu'ils ne veulent pas publier nos éditoriaux. On ne peut pas protester dans les rues parce qu'on se fait tabasser par les policiers, et maintenant on court ce risque dans sa propre université. En Europe, on ne vous laisserait pas entrer dans un complexe universitaire si vous étiez un officier de police ; c'est une zone où il n'y a pas présence de policiers. Et ça devrait être comme ça dans les écoles aussi. À moins qu'il y ait une attaque sérieuse. Il ne devrait pas y avoir de raison pour que des policiers foulent le sol de l'université. Jamais. Leur présence même fait grimper la tension, toujours. »

Ainsi, la carrière universitaire des étudiants et aussi, dans certains cas, leur statut au Canada, ont été compromis par le passage en jugement de manifestants triés sur le volet et par l'expulsion arbitraire d'autres manifestants. Ce sont les boucs émissaires de l'administration.

E. MESURES DE RÉPRESSION CONTRE LA SDHP

Depuis le 9 septembre, l'association Solidarité pour les droits humains des palestiniens (SDHP) n'a pas pu réserver la salle H-110. Lorsque la SDHP a voulu procéder à la visualisation d'un film documentaire, Nour Eltibi, la secrétaire générale de l'association, a révélé qu'on leur a interdit de réserver quelle que salle que ce soit. Elle a dit que les membres de la SDHP ont dû demander les services d'une autre association pour réserver la salle H-110 afin de pouvoir tenir l'événement. L'autre association n'a eu aucun problème à réserver l'endroit. On avait refusé la salle à la SDHP parce qu'elle n'était pas disponible.

La SDHP a eu aussi de la difficulté à réserver la mezzanine pour des expositions. Nour nous explique la procédure et son caractère frustrant :

On nous a demandé de remplir une demande... et nous l'avons fait, et puis l'administration nous a dit que c'était déjà pris pour ce jour-là, « vous devez faire une autre demande ». Après nous avons demandé quels étaient les jours disponibles, et donc nous ne pouvions faire une demande que pour ces jours-là. Et ils ont dit : « Non, nous n'allons pas vous donner la liste des jours disponibles, vous n'avez qu'à refaire une demande ». Ils sont juste en train d'essayer d'épuiser notre énergie. Il faut faire tellement d'efforts pour tenir nos activités habituelles, nous devons combattre l'administration rien que pour faire respecter nos droits fondamentaux, même quand nous essayons d'avoir des locaux pour nos expositions. Puis ils font : non, nous n'allons pas vous donner trois jours différents, nous allons seulement vous en accorder un parce que nous offrons les mêmes droits aux espaces à tous les étudiants. Mais le fait est qu'il y a des associations plus actives que d'autres sur le campus, vous ne pouvez pas juste nous dire que nous ne pouvons pas avoir un espace pour un événement au cas où quelqu'un voudrait en tenir un aussi. Ce n'est pas comme s'il y avait deux groupes intéressés par l'endroit et vous dites, enfin, vous avez eu votre espace et nous allons leur donner une chance à eux aussi. Mais il y a toujours des problèmes qui surviennent, discrimination, discrimination sur le campus... tout le système est corrompu.

Samer Elatrash de la SDHP a répliqué à ce qu'il voit comme un harcèlement ciblé : « Voyez-vous, le langage que parle l'Université est le langage de l'argent, de l'influence économique, et nous les [Arabes], nous n'avons tout simplement pas l'influence économique qui pourrait attirer l'attention sur nos sensibilités. »

Presque deux mois après la levée du moratoire sur tout événement portant sur le conflit israélo-palestinien à Concordia (il a été imposé après la protestation du 9 septembre contre

Netanyahu), la SDHP a organisé une manifestation pour protester contre le premier jour des jugements universitaires internes qui avaient lieu contre des étudiants accusés d'avoir protesté le jour du 9 septembre. Dénonçant ce que la SDHP a appelé la « criminalisation de la solidarité palestinienne à Concordia », l'événement du 20 janvier devait se tenir au pavillon Hall et avait pour thème la visualisation de séquences vidéo montrant la police tabassant des manifestants se trouvant dans les escaliers mécaniques.

Mais le vendredi après-midi, avant que la manifestation n'ait lieu, l'association a reçu une lettre de l'avocat de l'administration les informant qu' « il ne leur était pas permis de manifester sur les lieux universitaires », et les menaçant de poursuites judiciaires et d'expulsion sans préavis « contre leur association, les membres de son exécutif et les manifestants » s'ils s'y opposaient.

Le rassemblement s'est ainsi déroulé dehors dans un froid glacial. La menace d'expulsion et de poursuites judiciaires à l'égard de l'association a renforcé le message que les Palestiniens voulaient faire passer pendant leur manifestation : être solidaire des droits de l'homme des Palestiniens a été criminalisé à Concordia. Pourquoi n'ont-ils pas pu le dire à l'intérieur ?

- *Nidal Aloul*

3.4 LA PRIVATISATION DE L'ESPACE UNIVERSITAIRE

A. L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE FINANCÉS PAR LES ENTREPRISES (enquête de Dave Bernans)

L'Institut international des télécommunications (IIT) : cet établissement est une initiative de 15 sociétés multinationales. Son programme reflète les intérêts de ses partenaires commerciaux qui ont fourni 60 % des 12 millions de dollars nécessaires au démarrage du projet. Le doyen de la Faculté de génie et d'informatique, Nabil Esmail, a fièrement déclaré que le programme a été « négocié » en accord avec les intérêts de ces entreprises.

Laboratoire de bioinformatique et bi technologie BioChem Pharma : ce laboratoire a été mis sur pied grâce au don de 1,1 millions de dollars de la compagnie BioChem Pharma. Le président et chef de la direction de BioChem Pharma et ancien membre du Conseil d'administration de Concordia a clairement mentionné dans la lettre accompagnant sa contribution initiale que si « notre équipe scientifique peut collaborer et avoir accès à de telles recherches », alors « nous pourrions augmenter notre contribution d'un autre million de dollars ». La recherche de BioChem est ainsi subventionnée par le gouvernement canadien et profite à l'entreprise qui peut breveter et tirer avantage des découvertes d'étudiants de Concordia qui travaillent péniblement.

Institut de design aérospatial et d'innovation de Concordia : Pratt and Whitney a fourni les frais de lancement de ce programme s'élevant à 1,2 millions de dollars. Loin d'appliquer des règles éthiques dans le design aérospatial, la compagnie a doté le gouvernement indonésien d'hélicoptères durant l'occupation génocide du Timor Oriental qui a causé la mort de tiers des 750 000 habitants de l'île. Elle a également obtenu des contrats de construction des chasseurs F-16 israéliens.

B. LES MEDIAS LABS DE CONCORDIA

[Enquête par Sara Dent, voir « *Thieves in the Temple* » (Des voyous dans le temple), *Suprising l'agenda 2002-2003 de l'UEC, pour la totalité de l'article]*

Depuis leur début et leur développement ultérieur sous la direction de madame Helen Bambic-Workman (1979-1995), les Medias Labs « comprenaient des étudiants de tous les programmes, facultés et départements, remplissant autant la fonction de soutien direct que celle de soutien supplémentaire et comblant les vides entre l'accès aux ressources et technologies et la formation que les étudiants rencontrent sur le campus ». Les étudiants de tout programme, ayant des ressources limitées ou un accès restreint aux installations, pouvaient accéder aux Medias Labs publiques et recevoir de la part des assistants engagés l'aide pédagogique dont ils avaient besoin. Les Medias Labs assurent une douzaine de programmes à la pointe de la technologie, allant du design graphique et de l'imagerie digitale au montage audiovisuel. En 1997, l'Université a fait fusionner les installations audiovisuelles avec les services informatiques pour créer le TIE (Service des technologies de l'information et de l'enseignement). En 2001, le nouveau directeur des Media Labs, Andrew McAusland, a réduit radicalement le budget d'exploitation de ces laboratoires.

Et selon le compte-rendu de Mme Dent : « Comme résultat, nous avons dû limiter les heures d'ouverture des Medias Labs, réduire les effectifs et se passer de la mise à jour des logiciels et des disques durs. Son directeur a aussi entamé une campagne agressive afin d'ôter l'autorité sur les Medias Labs au TIE. Il a récemment tenté de justifier cette démarche en prétendant que 95 % des usagers de ces laboratoires étaient de la Faculté des Beaux-Arts. Toutefois, les statistiques sur l'utilisation des Medias Labs prouvent que les étudiants de cette faculté représentent entre 65 et 70 % de l'ensemble des bénéficiaires. Et ce chiffre reflète simplement le fait que la plupart des étudiants en dehors de cette faculté ignorent leur existence. »

Ce transfert d'autorité aura pour effet de saper ce qui est censé être un service universel, voulant dire que quiconque à l'Université pourrait y accéder. Comme le dit Sara Dent : « La décentralisation de ce service pourrait être vue comme faisant partie d'un large projet qui veut rendre l'Université plus rentable. Cette tendance veut directement lier les installations et les services aux cours payants, et puis introduire les frais d'utilisateurs. De cette façon, les étudiants soutiendraient financièrement les coûts relatifs aux Media Labs alors que l'Université économiserait sur les services centraux. Ceci signifie également que les étudiants pourraient gagner l'accès à ces installations s'ils étaient inscrits dans un cours ou un programme qui appuie financièrement ces Medias Labs. Par essence, c'est comme dire qu'on ne peut pas avoir accès aux livres traitant de l'histoire de l'art à moins qu'on ne soit, à ce moment-là, inscrit dans un cours d'histoire de l'art ou de beaux-arts. Et puis si vous payez les droits de lecteur. »

Bien qu'il y ait des Medias Labs à Loyola, il est improbable qu'ils puissent satisfaire aux besoins des étudiants du centre-ville. Ce service privatisé soi-disant « universel » n'est pas moins qu'une perte substantielle pour les étudiants de Concordia sur les plans de la formation potentielle et de l'enseignement ainsi qu'au niveau de l'accès aux ressources.

C. LA FONDATION CONCORDIA

Les étudiants versent chaque année de l'argent dans la Campagne de mobilisation de fonds, ce qui équivaut à 1 million \$ en cotisations annuelles. L'objectif de cette campagne est d'amasser 55 millions de dollars en fonds pour dépenses en capital nécessaires aux dotations, aux installations pour les bénéficiaires, à l'équipement, à la recherche et à l'aide financière aux étudiants.

Il a été décidé que, pour la première année de la campagne, les étudiants cotisent 1, 5 \$ par crédit et la cotisation annuelle maximale est de 45 \$. Pour la deuxième année, 1, 75 \$ par crédit et un maximum de 52, 50 \$ s'étalant sur toute l'année. Pour la troisième année et celles qui

suiront, y compris l'année académique 2002-2003, 2 \$ par crédit et, au maximum, 60 \$ par année.

Cependant, personne ne sait où cet argent est investi. La Fondation Concordia, entreprise privée, refuse de fournir tout renseignement budgétaire aux étudiants, c'est-à-dire ses contribuables les plus importants.

D. eCONCORDIA

Bienvenue au service en ligne privé de l'Université Concordia, géré par nul autre que l'homme qui fut responsable de la privatisation des Medias Labs, Andrew McAusland. eConcordia est la propriété de la Fondation Concordia, qui leur a prêté un million de dollars de capital de départ. Après un an, on y compte cinq classes en ligne qui sont maintenant offertes avec la promesse qu'il y en aura plus l'année prochaine.

Les droits de classes Internet offertes ont été achetés à des professeurs de Concordia et une version en ligne a été créée par la suite. Les cours coûtent à peu près le même prix que les cours normaux et 300 \$ pour les cours non crédités.

Mais, selon un article du *Link* (25 mars 2003) par Steve Faguy, « malgré qu'elle opère depuis un an, ni le règlement de eConcordia, ni son utilisation du nom de Concordia n'ont été approuvés par la plus haute instance de l'Université », le Conseil d'administration. En réalité, l'article du *Link* site Chae Dickie-Clark, un étudiant en informatique et l'un des quatre étudiants siégeant au Conseil d'administration de Concordia, soulevant plusieurs questions importantes demeurées sans réponses jusqu'à maintenant à propos de eConcordia.

Par exemple, Dickie-Clark veut savoir qui détient la propriété de ce matériel de cours vendu à l'entreprise privée, « ajoutant que si cette propriété intellectuelle devait être payée qu'à une seule reprise, eConcordia pourrait tirer profit du travail des professeurs. » La problématique est que les professeurs semblent refuser d'utiliser le même matériel année après année, mais ils continuent d'être payés pour l'enseignement de leurs cours. S'ils cédaient leur matériel de cours à eConcordia, la société devrait les payer une fois pour toute et serait en droit d'utiliser ce matériel indéfiniment.

D'autres questions importantes soulevées par Dickie-Clark sont : pourquoi ces cours en ligne sont à but lucratif ? Pourquoi l'Université Concordia n'offre-t-elle pas ces services puisqu'elle croit qu'ils sont importants ? Est-ce pour contourner la loi ? Est-ce afin d'être protégée par l'incorporation privée ?

E. UNIVERSITÉ CONCORDIA : PROPRIÉTAIRE IMMOBILIER

L'Université Concordia investit dans l'immobilier depuis plusieurs années. Elle est la propriétaire des nombreuses annexes qui longent les rues MacKay et Bishop et du Second Cup situé au coin des rues MacKay et de Maisonneuve ainsi que du Faubourg de la rue Sainte-Catherine.

Bien que l'immobilier soit un investissement sûr, il est désespérément en manque pour les étudiants à l'Université. Il y a des clubs et des associations qui sont depuis des années sur une liste d'attente afin d'avoir un bureau. D'autres clubs se partagent de très petits espaces avec 15 à 20 personnes à l'intérieur. Étant donné que Concordia n'a pas de centre d'étudiants comme en ont

d'autres universités, rares sont les espaces où les étudiants pourraient s'épanouir, travailler ensemble et socialiser, c'est-à-dire toutes ces choses vitales à un étudiant actif. L'Université Concordia prive ainsi ses étudiants d'espace dans le but de tirer profit de son immobilier.

Alors que cette problématique semble ne pas être politique ou empreinte de racisme, ce qui n'épargne personne, elle semble nous affecter tous par contre.

3.5 RACISME SYSTÉMIQUE ET STRUCTUREL : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

La question sur la représentation du CA a été, depuis presque dix ans, une préoccupation pour les étudiants et le personnel à la fois. Évaluons maintenant certains des problèmes qui se posent :

Il y a au Conseil d'administration deux représentants pour tout le personnel non académique alors que la ARUC (Association des retraités de l'Université Concordia) en compte quatre. Mais, il y a plus ou moins 2300 salariés permanents à plein temps alors qu'il y en a 750 à plein temps associés à la APUC (Association des professeurs de l'Université Concordia).

Les professeurs à temps partiel qui sont assurés en vertu des régimes de soins de santé et d'invalidité de l'APTPUC totalise un nombre de professeurs associés allant de 800 à 1000 (cela dépend de comment et quand procède-t-on à les dénombrer). Ces professeurs ont un seul représentant jouissant du privilège de la parole, mais pas celui de vote.

Puis il y a les membres de la « communauté dans son ensemble », parmi lesquels dix neuf sont des DG d'entreprises et dont le nombre peut atteindre vingt trois. De ces dix neuf membres, dix huit sont des hommes âgés de race blanche. La problématique de la représentation n'est pas seulement une question de privilège de classe sociale, mais elle est aussi une question de privilège racial. Pour devenir membre du conseil, la personne doit être nommée par le conseil actuel. Ce conseil actuel voudra élire ceux qui sont des « actifs » pour l'Université, à savoir, d'autres riches et ces riches seraient sans doute, étant donné leurs revenus moyens selon les critères raciaux, blancs.

Manon Tremblay, directrice du Centre autochtone pour l'éducation, avait ceci à dire à propos de la problématique de représentation au conseil : « Une des raisons pour laquelle il n'y a pas d'autochtones au Sénat ou au CA [est qu'il faut] avoir atteint un certain statut dans la vie pour faire partie de ces conseils. Et malheureusement, à cause de notre histoire d'occupation au Canada, nous n'avons pas beaucoup de membres de nos communautés qui ont atteint le statut que les universités recherchent. C'est une des raisons majeures pour laquelle nous ne faisons pas partie du sénat ou des conseils ».

Pourquoi la « communauté dans son ensemble » ne veut-elle pas réellement dire les membres de cette communauté ? Pourquoi les membres de la communauté ne représentent-ils pas les données démographiques actuelles de cette communauté ? Avec 5000 étudiants arabes et musulmans, ne devrait-il pas y avoir un cinquième du conseil reflétant cette réalité ?

Les conséquences d'avoir un conseil non représentatif pourraient également mener à une forme de discrimination envers ceux qui ne partagent pas les mêmes réalités sociales que le groupe dominant. Ceci empêche la pleine participation des membres de ces minorités en assurant le pouvoir du groupe dominant. La symbolique de cet état de fait ne changera toutefois pas ni le

problème structurel et systémique de la sous représentation des données démographiques de la communauté, ni les iniquités dans la représentation des pouvoirs au niveau de la plus haute instance décisionnelle de l'Université.

3.6 JUSTICE EN MATIÈRE D'EMPLOI ET PRIVATISATION

Les programmes d'équité en matière d'emploi sont représentés par deux lois : fédérale et provinciale. Toute institution bénéficiant de ces deux paliers de gouvernement doit se conformer à ces deux conventions et soumettre des rapports attestant de ce fait. On peut trouver dans le site *Web* du Service des ressources humaines et des relations avec le personnel de Concordia un rapport fédéral que l'on appelle le Rapport annuel 1996 sur le Programme fédéral pour les actions concertées. Les groupes visés par ces lois sont les femmes, les autochtones, les personnes avec une mobilité réduite ou une déficience auditive, visuelle ou intellectuelle et les minorités visibles. Une loi provinciale couvre les mêmes groupes de personnes à l'exception des personnes avec une mobilité réduite ou une déficience auditive, visuelle ou intellectuelle qui, eux, sont protégées par une autre loi incluant les minorités linguistiques.

Les conventions collectives sont plus des accords signés à l'échelle locale au sujet des relations de travail, négociées habituellement par les syndicats, qui incluent presque tout le temps des clauses non discriminatoires en termes de promotion, etc. Ceci est la voie que la plupart des gens empruntent à moins qu'ils n'aient à résoudre un problème majeur. Et en ce cas, ils peuvent s'adresser à la Commission des droits de la personne du Québec afin de faire entendre leurs griefs et de contraindre leurs patrons à répondre devant de plus hautes instances.

L'Université Concordia répond assez bien aux lois fédérales concernant l'équité en matière d'emploi. Selon Richard Bisaillon, coordinateur à l'information sur l'équité en matière d'emploi au Service des ressources humaines de l'Université Concordia, « en général, nous sommes en avance en ce qui concerne les femmes et les minorités visibles », tel que nous l'avons prouvé dans notre Rapport annuel 1996 sur le Programme fédéral pour les actions concertées. Bisaillon dit que « nous avons ici une institution urbaine d'une diversité incroyable et nous pouvons nous attendre à ce que ceci se reflète dans nos données démographiques ».

Cependant, il y a une chose qui empêche l'Université d'assurer l'équité en matière d'emploi et l'équité salariale, c'est les compressions budgétaires concernant l'enseignement post scolaire. Tel que le Rapport 1996 sur le Programme fédéral pour les actions concertées le stipule : « Ces compressions ont substantiellement réduit le nombre du nouveau personnel qui a été engagé à tous les niveaux et dans toutes les catégories ». Par exemple, à l'automne 1995, on a compté 123 membres du personnel qui ont pris leur retraite, tirant avantage des programmes incitatifs de retraite anticipée, et tous ces postes ont été supprimés. Le rapport mentionne également : « Même si l'Université reconnaît qu'il y aura des opportunités de renouvellement et de diversification de son effectif, elle ne pourrait s'attendre à une augmentation du personnel et du corps professoral supplémentaire et devrait user de ses ressources internes avant de recourir à l'embauche de candidats externes ».

D'autres conventions pourraient aussi changer ces accords fédéraux et provinciaux. Mais, « bien que la syndicalisation ait soumis l'embauche et la promotion du personnel à certaines contraintes, elle a également mis en place des principes clairs d'équité en matière d'emploi et de non-discrimination dans les lieux de travail ». Ce recrutement au niveau interne pourrait, cependant, mettre en avant les « suspects habituels » dans la structure universitaire. Manon Tremblay a exprimé sa grande contrariété quant à cette inaccessibilité de postes aux autochtones :

« Concordia n'est pas en train de respecter son quota d'autochtones comme le reste du Canada. Les administrateurs vous sortent toute sorte d'excuses pour dire pourquoi il ne peuvent pas, et bien souvent c'est nous qui en sommes blâmés pour ne pas avoir soumis de candidatures, mais peut-être parce qu'ils ne sont pas en train de regarder à la bonne place. Ils disent que nous n'avons pas la formation et l'expérience requises et qu'ils ne veulent pas faire de compromis. C'est ce que toutes les entreprises nous disent, pas seulement Concordia, il y a certaines entreprises qui nous disent qu'elles ont tous ces merveilleux emplois à offrir aux autochtones pour nous révéler ensuite les critères exigés : un MBA avec six ans d'expérience et quatre langues parlées. Ils ne trouveront jamais personne. Ici à Concordia, ils nous diront qu'ils ne pourraient pas recruter à l'externe parce qu'ils ont tous ces syndicats les empêchant de le faire, et bien vous n'aurez aucun autre autochtone ici. Parce qu'il y a aucun autochtone à l'interne, c'est un cercle vicieux. Pourquoi avons-nous ces programmes d'équité en matière d'emploi si nous ne pouvons pas les appliquer ?

Un autre secteur qui n'a pas été couvert par la loi fédérale et celui de multiples groupes désavantagés (pas seulement les femmes, mais les femmes de couleur ; pas seulement les autochtones, mais les femmes autochtones, etc.). Nous demandons donc qu'il soit remédié à cette situation dans l'avenir.

En termes de législation sur la parité salariale, Concordia semble aussi s'y conformer assez bien, selon le Rapport fédéral. Le Programme d'évaluation de l'emploi (JEP : Job Evaluation Program) « a réduit la disparité salariale entre les salariés hommes et femmes classés dans le même type de poste ». Aussi le Rapport sur l'étude conjointe sur la parité salariale a conclu que les chargés de cours et professeurs réguliers ont connu « des augmentations substantielles du nombre de professeures dans toutes les facultés et bibliothèques professionnelles ».

3.7 LIBRE ÉCHANGE

En novembre 2001, l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) a émis un communiqué de presse au sujet d'une « puissante coalition internationale d'universités nord-américaines et européennes qui ont rendu publique une déclaration conjointe demandant aux gouvernements d'écarter les services d'éducation des négociations commerciales présentement en cours à l'Organisation mondiale du commerce à Genève.

L'Association des universités et collèges du Canada, l'American Council on Education, l'Association Européenne de l'Université et le Council for Higher Education Accreditation estiment qu'aucun pays ne devrait prendre d'engagements dans le secteur de l'éducation dans le cadre de l'Accord général du commerce des services (AGCS) de l'OMC.

Fondamentalement, l'AGCS est un accord qui engage les pays membres en vue d'un agenda tourné vers la libéralisation, et pas seulement en éliminant les barrières qui font obstacle au commerce et aux investissements, mais aussi en encourageant une libéralisation sur le plan intérieur sous forme de privatisation, de sous-traitance des services publics et de déréglementation. Ceci présente un certain nombre de risques pour l'enseignement supérieur. Dans la situation extrême, si l'enseignement supérieur est couvert intégralement tant par les obligations générales que par les obligations spécifiques de l'AGCS, les mesures qui devraient être exposées comprennent notamment :

- des conditions liées à la nationalité (entre autres, l'exigence actuelle en matière d'embauche d'accorder la préférence aux citoyens canadiens ou aux immigrants reçus ou de limiter aux citoyens locaux les postes au sein des conseils d'administration universitaires) ;
- des réglementations exigeant qu'un nombre minimum d'enseignants et de personnel du secteur de l'enseignement supérieur soient des citoyens canadiens ou des immigrants reçus ;
- des restrictions imposées à la présence d'établissements d'enseignement étrangers ;
- des réglementations imposant que les fournisseurs d'enseignement supérieur s'engagent dans un partenariat avec des établissements nationaux ;
- des dispositions fiscales établissant une discrimination à l'encontre des établissements d'enseignement étrangers ;
- des programmes d'aide financière et de prêts d'études limités aux citoyens canadiens ou aux immigrants reçus ;
- des subventions de recherche limitées aux universités, collèges canadiens et personnes physiques du même pays.

De même, il s'avère que d'autres éléments des négociations de l'AGCS sont également susceptibles d'avoir une incidence sur l'éducation. Ainsi en va-t-il des discussions concernant le commerce électronique : elles sont en effet de nature à se répercuter directement sur l'enseignement supérieur en définissant des règles qui pourraient être appliquées à l'apprentissage avec assistance technologique ou à l'enseignement virtuel. De même, des discussions sur les subventions et les subventions croisées sont préoccupantes si l'issue de ces négociations fait ressortir que le financement public des chercheurs universitaires, par exemple, est assimilé à une subvention lorsque le résultat de la recherche est par la suite commercialisé. (Site *Web* de l'AGCS)

L'avenir du système d'enseignement, nous amenant à nous demander jusqu'à quel degré les institutions post secondaires resteront publiques, est relié de très près au rôle du Canada dans les négociations de l'OMC.

PHOTOS DU 9 SEPTEMBRE 2002

Des deux côtés de la barrière : le rassemblement des partisans pro-palestiniens (l) et pro-israéliens (r) dans la rue.

Rues Bishop et de Maisonneuve : des manifestants brandissant des drapeaux et dénonçant la visite de Netanyahu à Concordia.

Manifestante pro-palestinienne.

Le leader de la manifestation Samer Elatrash informant la foule des crimes de guerre de Netanyahu et de la nécessité de l'empêcher, sans recourir à la violence, de prononcer son discours.

Une manifestante s'éloignant du pavillon Hall en chancelant après qu'on l'ait pulvérisé de gaz poivré.

La vitre cassée du Bureau de la protection publique de Concordia.

Montant la garde : les policiers de Montréal bloquent l'entrée du pavillon Hall.

PARTIE 4

EXIGENCES : PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS DE PRINCIPE POUR PASSER À L'ACTION

Ce qui suit est une série de propositions et de recommandations de principe pour passer à l'action. Elle vise à tenir l'Université Concordia responsable face à son statut d'institution publique devant répondre à une société qui tient à ses principes de liberté, d'indépendance et d'équité. Etant donné que les allégations de racisme et de discrimination institutionnels ont tourmenté l'Université depuis 1969, nous croyons qu'il est temps maintenant pour les membres de la communauté de Concordia (c'est-à-dire les étudiants et les membres du corps professoral et du personnel) de réclamer un contrôle démocratique de leur institution, de s'engager et d'employer les moyens nécessaires pour venir à bout du racisme et de la discrimination sur le campus.

En réponse aux événements du 9 septembre, l'administration a pris une position en essayant de restaurer le « statu quo » à l'Université. L'exécutif de l'UEC, au contraire, est en train de recommander une refonte et une révision du statu quo en place à l'Université Concordia à cause des événements du 9 septembre. L'exécutif de l'UEC croit qu'il est temps à toute la communauté d'endosser la responsabilité de ces événements et de mettre fin à cette situation. La clé, c'est de travailler ensemble pour aborder honnêtement les problèmes à leurs racines, ce qui est le contraire de ce qui s'est produit jusqu'à présent. L'exécutif croit que les membres de la communauté de l'Université Concordia ont la responsabilité de repousser les limites quant à ce qui pourrait être une institution publique : idéalement, un établissement avec un partenariat équitable entre étudiants, administrateurs, professeurs et membres du personnel.

1. ENQUÊTE INDÉPENDANTE ET PUBLIQUE SUR LE RACISME ET LA DISCRIMINATION À L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

Le 5 mars 2003, les membres de l'Association étudiante de Concordia ont voté, à leur assemblée générale, en faveur de tenir une enquête indépendante et publique sur le racisme et la discrimination à l'Université Concordia. La motion se lit comme suit :

Alors qu'au printemps 2003, le conseil représentatif de l'UEC a appelé à une enquête indépendante et publique sur le racisme et la discrimination à l'encontre des étudiants arabes et musulmans à Concordia en se basant sur d'innombrables plaintes alarmantes qu'il a reçues au cours de l'année précédente, et ;

Alors que l'Université a refusé de participer à une telle enquête en prétextant un « manque de preuves », et ;

Alors que depuis ce temps, l'administration de l'Université a refusé de nombreux appels lancés par des représentants d'étudiants à divers forums, y compris le Conseil d'administration et le Sénat de l'Université, à une enquête indépendante et publique sur toutes les formes de racisme et de discrimination à Concordia ;

Et, alors que les représentants élus de l'Association étudiante de Concordia ont été aussi accusés d'antisémitisme ;

Il a été décidé que l'Assemblée générale extraordinaire de l'UEC appuie par la présente les revendications suivantes :

Nous les étudiants de l'Université Concordia, nous nous opposons à toute forme de racisme et de discrimination et croyons que notre association d'étudiants et notre administration universitaire devraient faire preuve d'initiative en cherchant à exposer, affronter et abolir toutes les formes de racisme et de discrimination à l'intérieur de la communauté de Concordia ;

En outre, nous croyons qu'un relâchement durable des tensions actuelles sur le campus ne pourrait être réalisé sans une évaluation honnête, indépendante et ouverte de l'étendue du racisme et de la discrimination à Concordia. La suffisance qu'a témoignée l'Université en abordant la question n'a fait qu'exacerber les tensions ;

Par conséquent, nous exigeons que l'administration de l'Université accepte immédiatement de travailler avec l'Association étudiante de Concordia afin d'organiser une enquête indépendante et publique sur toutes les formes de racisme et de discrimination à l'Université Concordia.

La commission d'enquête doit être composée d'un représentant choisi parmi l'Association étudiante, d'un autre de l'Université et d'un président qui convient à l'une et à l'autre.

Depuis l'assemblée générale du 5 mars, l'équipe négociatrice de l'UEC a rencontré plusieurs administrateurs. Et jusqu'à présent l'Université n'a adhéré à aucun engagement officiel pour mener une enquête quelle qu'elle soit.

2. ENQUÊTE INDÉPENDANTE ET PUBLIQUE SUR LES ÉVÉNEMENTS DU 9 SEPTEMBRE 2002

Vous trouverez dans le présent rapport une version différente des événements du 9 septembre 2002. L'exécutif de l'UEC appelle l'administration à reconnaître le contenu de ce rapport et de poursuivre les méthodes internes appropriées d'enquête et d'investigation sur les erreurs administratives telles que soulignées dans le rapport. Les dérogations aux codes sont présentées dans la Partie 2 section 7.

La CSU appelle l'administration à appuyer une enquête sur la mauvaise conduite des policiers le jour du 9 septembre. La brutalité des policiers sur le campus de l'Université Concordia est inacceptable et devrait être considérée comme un délit criminel grave contre les étudiants, ce qui a été le cas.

Aux archives de l'UEC, est disponible sur demande un film vidéo qui met en évidence les attaques agressives, non provoquées et violentes des policiers montréalais le jour du 9 septembre. L'UEC exige aussi que l'Université interdise la présence de la police sur le campus à moins qu'il ne se produise un incident grave d'une extrême violence qui nécessiterait son intervention. La conduite décevante des policiers au jour du 9 septembre et l'arrestation du vice-président aux Communications de l'UEC, Yves Engler, pour avoir muré des affiches anti-globalisation durant le moratoire sur la mezzanine (voir section 3.3C), de l'activiste pour la cause de la justice sociale Jaggi Singh pour une infraction qu'il a prétendument commise 4 mois plus tôt (voir section 3.3D), et de l'étudiant palestinien Nidal Aloul (voir section 3.3E), sont tous des exemples très importants démontrant pourquoi la police ne devrait être présente sur le campus que pour les situations désastreuses et non pour appuyer le semblant de mesures répressives prises par l'administration afin de militariser notre université et qui ne sert en fin de compte qu'à embarrasser notre institution.

Sans l'admission officielle du présent rapport sur les événements du 9 septembre, la communauté de Concordia sera laissée dans l'ignorance de ce qui s'est réellement passé par rapport aux manifestants. Cette histoire fait partie de l'histoire collective des étudiants de Concordia et devrait être rendue public.

3. REJET DE TOUTE ACCUSTATION PORTÉE EN VERTU DU CODE DES DROITS ET DES OBLIGATIONS RÉSULTANT DES ÉVÉNEMENTS DU 9 SEPTEMBRE 2002

Il y a de très bonnes raisons pour que les accusations portées contre les étudiants soient retirées. La première raison est le choix politiquement motivé d'inculper des étudiants et des non étudiants. Bien qu'on puisse facilement identifier une dizaine d'étudiants dans les escaliers mécaniques, on a inculpé pour la plupart des étudiants actifs sur le campus – le président de la SDHP, trois membres de l'exécutif de l'UEC, un organisateur de justice sociale, franc et connu à l'échelle nationale, le coordinateur de la *Concordia's soup kitchen* et bien d'autres. Le choix arbitraire de ces étudiants a eu des répercussions importantes sur leur vie, y compris la suspension temporaire et même l'expulsion dans un cas extrême.

De plus, les jugements prononcés contre ces étudiants ont été proie à la controverse et il reste des questions au sujet de la légitimité de certains des verdicts qui sont tombés.

4. LA COMMUNAUTÉ ASSURE LA SÉCURITÉ SUR LE CAMPUS

Le Service de protection publique de l'Université Concordia doit être restructuré afin qu'on puisse rendre compte de ses décisions, allant de l'embauche jusqu'aux décisions concernant l'invitation sur le campus de la police, à toute la communauté de Concordia et non seulement à ses hauts dirigeants.

Par conséquent, nous recommandons une révision profonde des lois et des processus décisionnels du Service de protection publique pour permettre aux étudiants et aux membres du personnel et du corps professoral d'apporter des idées et des propositions.

5. RÉFORME DÉMOCRATIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 3 novembre 1999, une des assemblées générales de l'UEC s'est soldée par un vote en faveur de la démocratisation des conseils d'administration d'université. Les représentants se verront élire selon les quotas suivants : un tiers d'étudiants, un tiers de professeurs et un tiers de

personnel de soutien. Les étudiants ont fait grève pendant trois jours pour appuyer cette demande et il est grand temps de la ratifier.

6. TRANSPARENCE PUBLIQUE ET TOTALE DE TOUTES LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES DE L'UNIVERSITÉ

Comme les choses restent inchangées à l'heure actuelle, nombreuses sont les opérations financières de l'Université qui s'effectuent dans le plus grand secret. C'est une pratique négative en soi puisqu'on dénie au public le droit à l'accès à l'information concernant une institution publique. Cette pratique a aussi des répercussions sur les relations raciales sur le campus puisqu'elle refuse au public le droit de voir quels sont les intérêts financiers qui pourraient influencer les décisions de l'Université en ce qui concerne les problèmes de racisme sur le campus. L'institution a refusé de rendre public la comptabilité des entreprises à but non lucratif qu'elle possède, telle que la Fondation Concordia Limitée. Ceci est particulièrement ironique étant donné que les étudiants sont en train de contribuer 10 millions de dollars en « dons » involontaires dans la fondation par le moyen des « frais de la Campagne de mobilisation de fonds ». Elle a aussi refusé de rendre public la comptabilité des entreprises privées à but lucratif lui appartenant ou appartenant à la Fondation Concordia Ltée. L'une de ces sociétés privées est eConcordia. eConcordia offre des cours crédités menant à un diplôme de Concordia, mais à des fins financières. C'est une entreprise privée et, comme telle, elle n'est pas sujette aux mêmes lois sur l'accès à l'information que l'institution publique.

Nous sommes en train de demander à l'Université Concordia de rendre publique la comptabilité de toutes ses entreprises à but lucratif et non lucratif ainsi que des entreprises appartenant à ces dernières.

7. COOPÉRATION DES MEMBRES DE L'ADMINISTRATION, DU CORPS PROFESSORAL ET DU PERSONNEL AVEC LES ÉTUDIANTS AFIN DE S'OPPOSER À LA DOMINATION DES ENTREPRISES SUR LE CAMPUS

La CSU exige que l'administration de l'Université se joigne aux étudiants dans leur combat pour garder les universités publiques. La réduction des dépenses fédérales affectées aux provinces a créé une crise dans le système éducatif dans la mesure où les universités luttent pour rester créditrices, privatisant leurs services et installations en s'efforçant de demeurer « compétitives » et de se maintenir à flot. L'UEC exige des subventions fédérales pour rendre à l'université son statut d'institution gérée par les fonds publics. Ceci inclut le démantèlement des facultés et programmes parrainés par les entreprises dans l'esprit d'une recherche et d'une innovation indépendantes, de même que d'une résistance au pillage des droits de propriété intellectuelle, étant obtenus à des prix cassés en exploitant le travail des étudiants.

Ceci veut également dire que l'UEC appelle l'Université à se joindre au combat contre les accords internationaux sur le commerce, telles que l'OMC et la ZLÉA, qui légalisent et font promouvoir les lois visant à élargir davantage la domination du secteur privé sur les institutions publiques.

8. BUREAU DES DROITS ET DES OBLIGATIONS

Quand on lui a demandé pourquoi elle ne va pas voir le Bureau des droits et des obligations pour se plaindre d'une discrimination raciale, une étudiante nous a répondu : « Parce que les organes universitaires qui sont censés traiter de ces questions ne prennent pas au sérieux les allégations de racisme et de discrimination. Ils rejettent ces revendications avec

condescendance plutôt. C'est humiliant. Ils demandent sceptiquement : En êtes-vous sur que c'était du racisme ? Et là on abuse de vous, vous vous donnez beaucoup de mal pour trouver la bonne personne à qui s'adresser, vous consacrez de votre temps pour le faire, et le tout pour rien. C'est quand vous découvrez que le professeur dont vous vous êtes plaint est titulaire ou en voie de titularisation et que vous ne pouvez rien y faire. Et de toute façon, personne ne vous croit. Ils veulent des preuves matérielles. Le système ne fonctionne pas, c'est une perte de temps ». Un autre problème soulevé par l'étudiante au sujet du bureau est l'existence de garanties incroyables pour les professeurs accusés. Les dossiers sont tenus confidentiels pour qu'aucune tendance ne soit détectée lorsque vous déposez votre propre plainte. Les étudiants, par ailleurs, sont proie aux contrecoups. On leur a créé une atmosphère intimidante et ceux qui se présentent au bureau deviennent connus comme des « fauteurs de troubles ». Qui voudrait risquer le tout pour rien ?

Un autre étudiant, Clayton Schmidt, est allé au Bureau des droits et des obligations quand il a eu un problème avec son T.A. (étudiant chargé de travaux dirigés). Après deux altercations extrêmement vives avec son T.A., y compris de la violence physique, il a été prêt à explorer les aléas des mesures disciplinaires pour se charger de ses problèmes allant s'agrandissant. Il a, en premier, confié à son conseiller Peter Cote qu'il pensait que la discrimination basée sur son apparence physique était un facteur dans cette affaire. Monsieur Clayton porte une veste en cuir noir et des vêtements sombres en désordre. Monsieur Cote lui a immédiatement conseillé d'oublier les accusations, lui disant qu'elles étaient impossibles à prouver et qu'elles étaient probablement un facteur invraisemblable dans son affaire. Quant à ses problèmes avec son T.A., son conseiller lui a proposé une certaine médiation informelle et l'étudiant a fini par être convaincu que c'était la meilleure idée et a dit à M. Clayton qu'il voudrait abandonner les accusations. Le conseiller lui a demandé de garder une copie de la plainte s'il n'y voyait pas d'inconvénient et Clayton lui a répondu que ce n'était pas un problème, considérant que la réunion était confidentielle et par conséquent M. Cote n'irait la montrer à personne.

M. Clayton et son T.A. se sont arrangés pour régler leur différend sans recourir à un médiateur. À un certain moment, le T.A. de Clayton a cafouillé et a mentionné le fait que Clayton s'était plaint de lui au Bureau des droits et des obligations. Clayton a essayé de ne pas montrer sa surprise. Le conseiller Cote a trahit sa confiance et l'a dit au directeur du département, lequel s'est avéré être le professeur pour qui le T.A. effectuait les travaux dirigés, qui, lui, a dit au T.A. ce qui s'était passé. Ecœuré, Clayton déclare : si je ne faisais que tourner dans cette école, ça aurait été la ruine de toute mon année universitaire. Le directeur ainsi que la moitié du département peut-être, me connaissent maintenant comme un fauteur de troubles. Tout cet incident avec le T.A. et le conseiller Cote n'a fait que convaincre Clayton que c'était sa première et dernière année à Concordia. Il est toujours en train de s'expliquer avec le bureau.

Le Bureau des droits et des obligations est destiné à maintenir l'intégrité de l'institution et non celle des étudiants. Par conséquent, les étudiants sont confrontés au scepticisme concernant leurs allégations de discrimination ; la charge de la preuve leur incombe toujours.

Même si les allégations de discrimination sont reconnues, les étudiants sont toujours encouragés à régler leur différend à titre officieux, peu importe la souffrance endurée à cause de cette discrimination pour que la réputation de l'Université ne soit pas ternie. Madame Manon Tremblay du Centre autochtone pour l'éducation de Concordia a aidé plusieurs étudiants dans ce processus. À ce propos, elle a à dire ce qui suit :

Nous avons eu deux cas où les étudiants ont dû revenir au bureau, et ces étudiants n'ont pas été satisfaits par la ligne de conduite qu'on leur a proposé.

[S'étaient-ils sentis comme si la solution n'avait pas répondu à leurs préoccupations ?]

C'est exact. Ils ont senti que ça n'est pas allé plus loin, que ça n'est pas allé assez loin.

[Qu'elle est votre impression quant à quoi est destiné le Bureau des droits et des obligations parce qu'il semble souvent encourager les procédures officieuses pour résoudre les conflits ? Habituellement, ils (membres du bureau) le font à titre officieux, c'est-à-dire mettons ça au clair...]

Exactement. Mettons ça au clair, mais d'habitude l'idée est que, et c'est probablement la même chose avec énormément d'étudiants, l'idée est que s'ils recourent au Bureau des droits et des obligations, ils ont, en fait, déjà essayé d'autres moyens et ces moyens n'ont pas fonctionné. Lorsqu'ils se présentent au Bureau des droits et des obligations et on leur dit : qu'on règle ça à l'amiable, ce n'est pas ce qu'ils veulent entendre. Ils veulent dire : nous l'avons déjà essayé et ça n'a rien donné, j'ai personnellement parlé au professeur et celui-ci ne m'a pas écouté ; j'ai parlé au directeur du département qui, lui, ne voulait rien savoir ; maintenant, je suis en train de vous parler et vous me dites de retourner à la case départ, d'aller parler au professeur et de le faire officieusement ! Ils n'en sont pas contents parce qu'ils ont investi leur temps pour franchir les étapes.

[Pensez-vous qu'en partie, c'est parce que le [Bureau] fait partie de l'appareil d'Université et c'est parce qu'ils veulent que ça reste confidentiel ?]

C'est possible qu'ils se soient embourbés dans la bureaucratie tatillonne, j'en sais rien. Je pense qu'en partie, et je pourrais m'attirer des ennuis en disant ceci, je pense qu'en partie, c'est parce que nous sommes des autochtones, et nous sommes en l'an 2003 ou quelle que soit l'année dans laquelle nous sommes, ceci s'est produit, [et] beaucoup de personnes ont eu du mal à comprendre que cette discrimination contre les peuples autochtones puisse exister par les temps qui courent, mais c'est le cas. Donc ils minimisent nos problèmes, et les problèmes que nous avons vraiment, ils ne les considèrent pas assez sérieux pour les aborder de façon compétente. Je pense que c'est ce qui se passe.

Peter Cote, le nouveau conseiller attitré du Bureau des droits et des obligations, dit que son travail « est le Code (des droits et des obligations) », et la définition de discrimination, raciale ou autre, vient de la Charte des droits de l'homme du Québec. Cependant, le conseiller, un ancien chapelain, n'a pas les compétences juridiques pour interpréter la Charte ou de savoir si tout cas d'harcèlement constitue une violation de ses articles. Nous pouvons tous reconnaître la validité de certaines formes de discrimination qui pourraient sérieusement toucher la vie des étudiants, néanmoins elles ne nécessiteraient pas automatiquement des poursuites judiciaires. Les accusations doivent être admises et on doit révéler l'identité de tous les membres du corps professoral ou du personnel dont les dossiers sont empreints de ces allégations.

En plus de l'inefficacité du Bureau, on a le problème de la représentation. Lorsqu'une personne de couleur fait une allégation de discrimination raciale visant une personne de race blanche, il y aurait probablement une divergence entre comment la personne de race blanche identifie-t-elle le racisme et comment la personne de couleur l'identifie-t-elle aussi ? Ceci pourrait affecter l'aptitude d'une personne à gérer ces situations. Manon Tremblay commente en disant :

Un des obstacles qui les empêcherait d'aller plus loin et qu'ils n'ont pas affaire à des autochtones lorsqu'ils vont plus loin, il n'y a pas de directeurs de département autochtones, ils ne

sont pas vraiment beaucoup, les autochtones dans cette université peuvent se compter sur les doigts de la main, y compris moi, il est très évident que c'est un grand obstacle que de se présenter parce qu'ils se sentent comme s'ils seraient incompris. Très souvent, ils ont eu des expériences et lorsqu'ils en ont fait part à d'autres personnes, ils ont été pris pour des paranoïaques. C'est pourquoi ceci ne peut être en train de se produire puisqu'il existe manifestement.

En fait, c'était les événements de 1969, l'occupation du Centre d'informatique, qui ont obligé l'administration de l'Université de réévaluer les procédures internes de résolution de conflits. Après 1969, la représentation des étudiants dans les organes décisionnels s'était bien établie et en avril 1971, Sir George Williams a adopté la réglementation universitaire sur les droits et les obligations, et le Bureau Ombudsman a été créé. Le Bureau Ombudsman est destiné à s'occuper des plaintes relatives aux lois et procédures académiques à l'Université. En décembre 1977, l'Université Concordia a approuvé le nouveau Code de conduite s'appliquant à toutes les universités et le nouveau mandat du Bureau Ombudsman.

Le poste de conseiller en droits et obligations a été créé en 1996. Le conseiller est sous les ordres directs du Recteur et a trois fonctions principales : conseiller et assister les membres de l'Université qui ont un problème en rapport avec la conduite d'une personne ; recevoir et activer les plaintes officielles ; et coordonner les réactions de l'université à toute situation où la conduite d'une personne pourrait représenter un danger pour les autres. Sally Spillhaus a créé ce poste, et le 2 décembre 2002, Peter Cote, chapelain de Concordia depuis 1986, s'en est emparé.

Lorsque Spillhaus était la conseillère, elle a été, en premier, obligé de vérifier les accusations de racisme systémique contre les étudiants arabes et musulmans qui ont été portées contre l'administration par l'UEC, « qui a exigé une commission d'enquête sur l'affaire au motif que les structures existantes traitant des plaintes étaient inefficaces et que les étudiants ont perdu confiance en elles ». D'après Spillhaus, beaucoup des plaintes déposées n'étaient pourtant pas échues en vertu du Code. Cependant, elle « a pris le temps de prêter oreille aux préoccupations des étudiants pour reconnaître leur sentiment d'indignation, de débattre de différentes situations avec eux et d'expliquer l'étendue et les limites du Code.

« On a fait un effort afin de différencier entre les expressions d'opinion, quoique choquantes pour certains, et l'harcèlement personnellement visé. On a expliqué certaines questions de juridiction, on a encouragé quelques étudiants et ils sont partis avec le sentiment d'être aidés et avec une meilleure compréhension des problèmes. D'autres n'ont pas été satisfaits et ont exprimé leur frustration en disant que l'Université ne fera jamais rien. »

Lorsque j'ai interviewé Peter Cote en janvier 2003, les membres de Hillel et de la SDHP l'avaient abordé au sujet du racisme sur le campus. Chaque association a accusé l'autre de racisme sous forme de commentaires et d'affiches publicitaires. Pas loin de l'esprit de Spillhaus, Cote y a répondu : « Chaque pareil incident ne constitue pas nécessairement une discrimination ou un harcèlement. Dans un contexte de liberté d'expression, les gens vont dire des choses auxquelles vous vous opposez ou que vous n'aimez pas. C'est la réalité et la nature d'une société libre. Cela ne signifie pas que vous pouvez toujours réagir officiellement à l'indignation que certaines personnes ressentent ».

On a ici deux questions cruciales : la perte de confiance en les interlocuteurs de l'institution et le manque de médiateurs sur le campus qui savent comment s'y prendre pour résoudre les conflits politiques.

La perte de confiance a lieu quand les plaintes des étudiants passent inaperçues et infondées. Juste parce que l'affaire ne peut pas être portée devant la plus haute instance en vertu de la Charte des droits et libertés du Québec, ne veut pas nécessairement dire que la qualité de vie de l'étudiant n'est pas affectée par le harcèlement allégué. Bien qu'il ait compris que chaque affaire ne peut constituer un délit, il serait nécessaire de faire plus d'efforts pour appuyer les droits des étudiants plutôt que ceux des accusés, puisque les étudiants sont les personnes sans pouvoir dans ces situations et se présentent, en dernier ressort, au Bureau pour avoir de l'aide.

La deuxième question se rattache à la nature du conflit sur le campus. Quand on lui a demandé s'il qualifie le conflit de religieux à la racine, étant donné ses origines et sa nomination au poste, Cote a répondu : « Le débat a été au niveau politique, et non au niveau religieux. Je n'ai pas vu d'étudiants juifs ou d'associations d'étudiants juifs insulter l'Islam, ni d'étudiants palestiniens, d'associations d'étudiants musulmans ou palestiniens, l'UEM (Association des étudiants musulmans) ou de personnes appartenant à la communauté musulmane de Montréal insulter le Judaïsme ».

Si le débat sur le campus est un conflit politique, que pourrait faire le conseiller ? Les administrateurs de l'Université semblent ne pas le savoir non plus. Ils sont des bureaucrates diplômés. Pour la plupart, ils n'ont pas reçu de formation en relations humaines ou dans la résolution de conflits ou même en sociologie. La plupart d'entre eux ont probablement des diplômes en économie et en gestion. Par conséquent, ils défèrent le conflit politico-racial en ébullition sur le campus à un service qui est ni équipé, ni mandaté pour gérer de telles situations. Les administrateurs, eux-mêmes, doivent apprendre comment répondre aux exigences des étudiants, les reconnaître, négocier en toute bonne foi avec eux, tenir compte des appels à une enquête indépendante et publique sur le racisme, à une commission de vérité et de réconciliation entre les associations féodales sur le campus et à la démocratisation de l'Université, ou autrement ils seront confrontés à ce dont ils ont fait face depuis des années maintenant : davantage d'agitation de la part du corps étudiant.

Pendant que certaines personnes soutiennent que c'est aux étudiants de se calmer et de témoigner du respect à l'administration, nous devons comprendre que puisque ces traditions comportementales sont enracinées dans l'institution, ces rébellion, résistance et protestation sont aussi des pratiques purement traditionnelles, enracinées et essentielles à une société juste.

Pour cette raison, la grande méprise que Cote témoigne aux étudiants affectera sa qualité en tant que conseiller. Sa perspective du rôle des étudiants à l'Université est que « le meilleur que vous puissiez faire pour leur cause, c'est de beaucoup étudier, d'avoir un bon diplôme et d'entrer dans le monde en ayant un bon poste pour faire la différence ». Il conclut : « Concordia a beaucoup attiré l'attention des médias ces dernières années, mais ce n'est pas là où se résoudra la question du Proche-Orient ».

La question n'est pas de résoudre le conflit au Proche-Orient sur le campus de Concordia, mais de reconnaître les revendications des étudiants, dont certaines sont clairement mentionnées dans ce rapport.

CONCLUSION

Ce rapport n'est pas une étude exhaustive du racisme à l'Université Concordia, c'est tout d'abord une enquête sur les différents types de racisme qui existent, en accordant une attention particulière aux étudiants arabes et musulmans. Ce dont nous avons besoin pour compléter cette enquête, c'est une investigation massive sur le racisme tel qu'il est vécu par tous les groupes

particuliers d'étudiants de Concordia, avec la ferme résolution de s'assurer que des mesures appropriées soient prises.

En dernier, je voudrais retourner sans m'y attarder aux trois créatures que j'ai présentées à l'introduction, j'ai préconisé que la troisième créature, qui a appris que les catégories sociales peuvent s'ouvrir, se fermer et changer, représente l'esprit adéquat pour le lecteur afin d'approcher ce rapport sur le racisme. Et c'est dans le même esprit que je recommande maintenant au lecteur de vivre une fois dans sa vie les allégations de racisme et les accusations de discrimination tout en désirant comprendre comment les autres voient et affrontent le monde, et sentir la source intarissable de courage qui les poussent à se modeler et à se remodeler sans cesse.